

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 12 décembre 2024, s'est réuni le 19 décembre 2024, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUeltas : Michel GUERNEVE
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h05) - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD (arrivée à 18h10)
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h15) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL (arrivée à 18h20)
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF (arrivée à 18h20) - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE (arrivée à 18h10) - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
 : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM à partir de 19h10
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI a donné pouvoir à Guy DERBOIS à partir de 19h30
MEUCON : Pierrick MESSEGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
PLOEREN : Sylvie LASTENNET (arrivée à 18h05) a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Roland NICOL
 : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE : Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
THEIX-NOYALO : Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Paulette MAILLOT
VANNES : Christine PENHOUEUET a donné pouvoir à Anne LE HENANFF

VANNES

: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Gérard THEPAUT

Envoyé en préfecture le 30/12/2024

Reçu en préfecture le 30/12/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241219-241219_DELO4-DE

VANNES

: Karine SCHMID a donné pouvoir à Virginie TALMON

VANNES

: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir Patrick LE MESTRE

Mise en ligne le 30/12/2024

Ont été excusés :

BADEN

: Anita ALLAIN-LE PORT

ILE D'ARZ

: Jean LOISEAU

Absents :

SURZUR

: Yvan LE NEVE

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that loops around itself and crosses itself, forming a stylized, abstract shape.

-04-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

FINANCES

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

En application de la loi NOTRE du 7 août 2015 (article 107), le Débat d'Orientation Budgétaire fait l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi.

Vous trouverez en annexe le Rapport d'orientation budgétaire 2025, le Rapport de Développement Durable 2024, ainsi que le Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour 2024.

Vu l'avis de la Commission Ressources Communautaires en date du 12 décembre 2024,

Il vous est proposé :

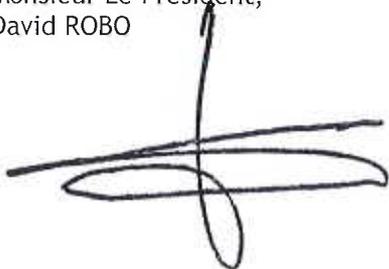
- *de prendre acte de la présentation du Rapport du Débat d'Orientation Budgétaire 2025, du Rapport de Développement Durable 2024, ainsi que du Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour 2024, tels que joints en annexe ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

POUR : 84 VOIX

CONTRE : 0 VOIX

ABSTENTION : 1 VOIX

Monsieur Le Président,
David ROBO



Le secrétaire de séance,
Guillaume GRANNEC



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Une nouvelle fois, de nombreux facteurs d'incertitude perturbent notre environnement économique et sociale.

Les finances publiques évoluent dans un contexte plus que jamais contraint et contrasté.

Le mur de la dette de l'Etat s'impose désormais comme une priorité dans l'élaboration du Projet de Loi de finances 2025.

Si la récente motion de censure sur le vote du PLSS a suspendu les mesures impactant les collectivités locales, l'effort demandé va revenir immanquablement dans les mois à venir.

L'agglomération s'est préparée à ces mesures de restrictions budgétaires en identifiant des pistes d'économies pour restaurer une épargne brute dégradée.

En réintégrant plus de 2,5 M€, l'épargne brute reprend de la vigueur, mais pas suffisamment pour contenir un taux d'endettement à 6,5 M€ fin 2025. Des arbitrages importants vont être nécessaires pour réduire nos dépenses de fonctionnement, impactant des périmètres d'intervention, et donc de l'offre au public (événements, ouverture des équipements, offre de transport...)

Ces efforts s'imposent pour maintenir un niveau d'investissement ambitieux, même s'il va être nécessaire aussi de prioriser certaines opérations d'équipement.

Le ralentissement de l'activité économique, le manque de visibilité gouvernementale, les zones de conflits impactent notre économie nationale.

Ces éléments pèsent directement sur les résultats de notre agglomération au travers de la baisse constatée sur 2024 de la dynamique des recettes de la fraction de TVA (de + 4,5 % au PLF 2024 à + 0,8% sur la notification actualisée de novembre dernier) qui représentent désormais près de 54 % des recettes fiscales brutes du budget principal de l'agglomération.

Si notre territoire repose sur des bases saines avec des bons indicateurs économiques et sociaux, des arbitrages vont devoir se faire en rapport avec la maîtrise recherchée de nos capacités financières.

PLAN

	Page
I. - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL	3
II. - ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'AGGLOMERATION	5
ELEMENTS DE PROSPECTIVE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL	5
A. SYNTHESE PROSPECTIVE	
B. PLAN PLURI ANNUEL D'INVESTISSEMENT	
C. FOCUS SUR 2025	
D. - LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT	
D.1. - Les recettes fiscales	
D.2. - L'évolution des dotations	
E. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
E.1. - La politique des ressources humaines	
E.2. - Les charges de fonctionnement	
E.3. - Les reversements (AC, DSC et FNGIR)	
E.4. - Synthèse de l'évolution des recettes communautaires	
ENDETTEMENT DE L'AGGLOMERATION	10
A. - Dette réelle	
B. - Dette garantie	
ORIENTATIONS DES BUDGETS ANNEXES	12
1. - Le budget annexe Déchets	
2. - Le budget annexe Transports	
3. - Le budget annexe Très Haut Débit	
4. - Le Budget annexe Aéroport	
5. - Le budget annexe Zones d'Activités	
6. - Le budget annexe Autorisation des Droits des Sols	
7. - Les 3 budgets annexe de l'eau et de l'assainissement	

I. - L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Projet Loi de Finances 2025

Principales hypothèses retenues pour l'élaboration du Projet de Loi de Finances 2025

Prévisions économiques 2023 - 2024	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Indice des prix à la consommation en France	0,20 %	1,60 %	5,20 %	4,90%	2,1 %	1,8 %
PIB en France (en volume)	-8,00 %	6,80 %	2,50 %	1,00 %	1,10 %	1,1 %

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant de base aux impositions directes serait revalorisé de l'ordre de 1,7 % (à confirmer) contre 3,86 % en 2024.

Au 1^{er} janvier 2024, on comptait 1254 EPCI à fiscalité propre en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer (DOM), et 229 communautés d'agglomération regroupant 24,082 millions d'habitants, soit 35 % de la population totale de la France.

Sur les 94 communautés d'agglomération de plus de 100 000 habitants au 1^{er} janvier 2024, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération se classe en 29^{ème} position en termes de population.

Mesures du Projet Loi de Finances (PLF) ayant un impact pour notre agglomération (avant l'adoption de la motion de censure du 4 décembre dernier)

Sources : Présentation du PLF 2025 par Ressources Consultants Finances (séminaire du 7/11/2024) - Brèves de Localtis par la banques des Territoires - Club finances de la Gazette

Prélèvement sur recettes

Impact pour l'agglomération - 1,1 M€ sur les recettes

Les collectivités et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros, et répondant à certains critères de santé financière, seront prélevées de 2 % de leurs recettes réelles de fonctionnement.

Il est prévu un reversement du prélèvement via une majoration des fonds de péréquation (FPIC pour le bloc communal). Mais notre communauté d'agglomération ne sera pas éligible.

A noter que 99 % des communes et 88 % des EPCI échappent au prélèvement.

204 communes (soit 0,6 % de communes prélevées) et 145 EPCI (soit 11,5 % EPCI prélevés) seront prélevés dont 107 communautés d'agglomération/urbaines.

Gel de la fraction de TVA

Impact pour l'agglomération - 1,3 M€ sur les recettes

Il est prévu de geler la dynamique de recettes de fraction de TVA sur la base de 2024, avec 2 effets cumulés :

- La moindre attribution sur 2024 car la recette de TVA ne progresserait que de + 0,8 % contre + 4,5 % annoncé au PLF 2024
- Puis gel sur cette base 2024 amoindrie, là où on aurait pu espérer + 2%/2,5 %

Augmentation des cotisations CNRACL

Impact pour l'agglomération + 500 K€ de dépenses

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025 prévoit une augmentation de 4 points de cotisation et qui serait même suivie de deux autres augmentations successives, en 2026 et 2027 (aux montants non déterminés)

Baisse du taux de FCTVA et suppression du FCTVA en fonctionnement

Le taux de FCTVA passerait de 16,404 % à 14,850 % pour les dépenses éligibles pour tous les versements effectués à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les dépenses de fonctionnement ne seraient plus éligibles au FCTVA à compter du 1^{er} janvier 2025.

L'économie attendues par rapport à la dynamique anticipée du FCTVA serait de 800 M€ en 2025.

Le fonds vert de nouveau amputé

Le fonds vert, initialement de 2,5 milliards d'euros en 2024 est également une nouvelle fois touché par les mesures d'économies du gouvernement avec une enveloppe amputée de 60 % et ramenée à 1 milliard d'euros.

Reconduction de la DGF

En 2025, le montant de DGF est reconduit à son niveau de 2024. Même si l'inflation attendue pour l'exercice 2025 est modérée, la DGF poursuit l'érosion de son pouvoir d'achat.

RAPPEL DES CHIFFRES CLES 2024

<i>Population DGF</i>	201 730
<i>Population INSEE</i>	178 424
<i>Nombre de communes</i>	34
<i>Superficie</i>	807,4 km²
<i>Budget global consolidé</i>	389 M€
<i>Dépenses d'équipement consolidées</i>	112 M€
<i>Dette consolidée en capital au 01/01/2024</i>	79 M€
<i>Nombre d'emplois permanents</i>	571
<i>Nombre d'élus</i>	88



II. - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'AGGLOMERATION

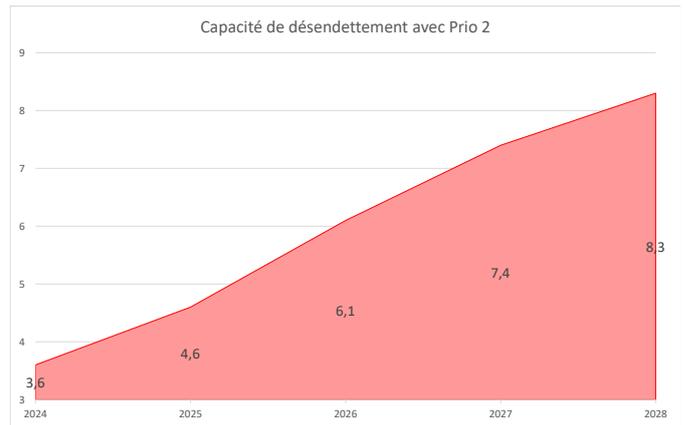
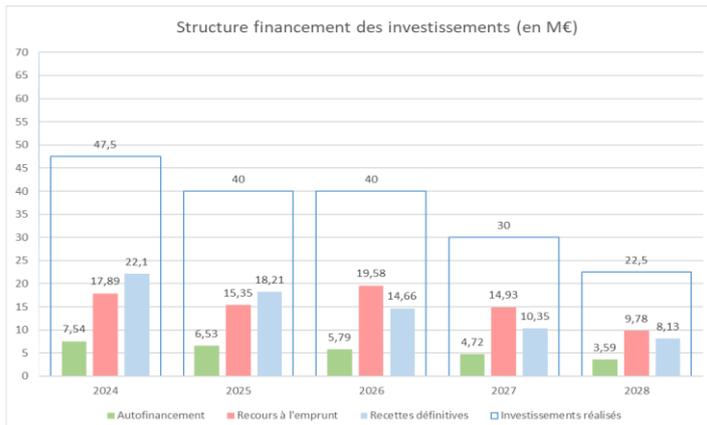
ELEMENTS DE PROSPECTIVE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

A. - SYNTHESE PROSPECTIVE

Evaluation début 2024

La prospective financière établit en début d'année 2024 prévoyait sur la période 2024-2028 un volume d'investissement global de l'ordre de 240 M€ avec une capacité à les financer de **180 M€**.

La durée de désendettement en 2028 s'établissait à 8,3 ans



Evaluation début 2025

A ce stade de la préparation budgétaire, beaucoup d'incertitudes demeurent pour tracer une courbe cohérente de durée de désendettement.

Si les mesures gouvernementales impactant les collectivités locales sont levées « provisoirement », il apparaît logique de les anticiper au moins partiellement dans le projet de budget. Dans l'immédiat, le BP 2025 affiche une épargne brute à 5,3 M€.

Il manque encore 1 M€ pour atteindre l'objectif de 6,5 ans de désendettement fin 2025, sans prendre en compte les mesures du PLF.

Afin d'anticiper un retour probable de ces mesures dans le courant de l'année 2025, la conception du budget 2025 se fixera un objectif d'épargne permettant d'absorber 1 M€ de dépenses supplémentaires, sans dégrader la trajectoire de désendettement.

La Réunion de Bureau du 6 décembre a évoqué plusieurs marqueurs :

- Durée de désendettement inférieure à 6,5 ans fin 2025
- Préserver au maximum le niveau d'investissement
- Réduire les dépenses de fonctionnement de 1 à 2 millions d'euros
- Pas de recours à la fiscalité sur 2025
- Anticiper un retour des mesures gouvernementales

B. - PLAN PLURI ANNUEL D'INVESTISSEMENTS

Le plan pluri annuel d'investissements présenté couvre la période 2024 à 2028.

Il est organisé en politique publique en distinguant 3 rubriques :

- les dépenses récurrentes
- les fonds de concours
- les opérations en projet

Le Plan pluriannuel d'investissements du budget principal

► PPI établit fin 2023 début 2024

	Politique publique	DEP 2024	DEP 2025	DEP 2026	DEP 2027	DEP 2028	Totaux DEP 2024 - 2028
	Récurrent	8 674 000	8 150 000	8 132 000	8 139 000	8 145 000	41 240 000
Fonds de concours	Culture	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
	Développement du territoire	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
	Logement et habitat	44 000	44 000	44 000	44 000	44 000	220 000
	Mobilités du territoire	550 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 550 000
	Solidarités	50 000					50 000
	Sport	1 000 000	800 000	800 000	800 000	800 000	4 200 000
	Tourisme	170 000	170 000	170 000	170 000	170 000	850 000
	Fonds de concours	3 314 000	3 014 000	3 014 000	3 014 000	3 014 000	15 370 000
Projet	Aménagements Foncier et urbanisme	850 000	1 800 000	1 535 000	1 500 000	1 500 000	7 185 000
	Culture		42 000	300 000	20 000	0	362 000
	Développement du territoire	828 000	4 725 000	3 150 000	3 000 000	3 150 000	14 853 000
	Economie et enseignement supérieur	4 485 000	9 840 000	2 540 000	860 000	560 000	18 285 000
	Environnement	5 917 000	3 887 000	5 070 000	4 905 000	4 910 000	24 689 000
	Logement et habitat	5 907 000	5 257 000	8 507 000	8 507 000	8 007 000	36 185 000
	Mobilités du territoire	22 142 000	14 415 000	2 955 000	7 855 000	5 505 000	52 872 000
	Politique de l'eau	1 190 000	435 000	400 000	400 000	400 000	2 825 000
	Solidarités	2 370 000	527 000				2 897 000
	Sport	525 000	1 500 000	8 250 000	2 250 000		12 525 000
	Système d'information et aménagement numérique	2 132 000	1 297 000	1 297 000	1 500 000		6 226 000
	Tourisme	1 256 000					1 256 000
	Projet	47 602 000	43 725 000	34 004 000	30 797 000	24 032 000	180 160 000
	Total général	59 590 000	54 889 000	45 150 000	41 950 000	35 191 000	236 770 000

► PPI établit fin 2024 début 2025

La PPI sera actualisée au moment du budget primitif 2025.

Sur l'exercice 2024, 43,980 M€ d'investissement ont été réalisés en conformité avec l'objectif de 75 % de réalisation sur une prévision initiale de 59,6 M€.

La projection sur 2025 porte sur une inscription de 45 M€ avec un niveau de réalisation à 34 M€.

Il sera difficile de maintenir l'enveloppe de 180 M€ d'investissement sur la période 2024 à 2028 au regard des contraintes financières et de la moindre dynamique des recettes fiscales, le recalage de ce PPI sera proposé lors de l'examen du Budget 2025

C. - FOCUS SUR 2025

Afin de sauvegarder un niveau d'investissement ambitieux sur 2025, évalué à 45 M€, il faut trouver 2 millions d'euros d'économies sur le fonctionnement. Plusieurs pistes ont été identifiées qui demandent encore à être arbitrés.

Avec ces mesures d'économies, l'épargne brute serait de 7,3 M€ et la durée de désendettement à 4.5 ans permettant d'absorber un retour des mesures gouvernementales à hauteur de 1 M€.

LES CHIFFRES CLES DU PROJET DE BUDGET

Montant des investissements	45 M€
Epargne brute	7,3 M€
Encours de dette au 31/12/2025	45,1 M€
Capacité de désendettement au 31/12/2025	6,3 ans

Principaux investissements 2025 - Budget Principal

- Investissements récurrents 6 800 000 €
- Fonds de concours 1 700 000 €

Projets

- Pôles d'échange multimodal 13 000 000 €
- Aménagement cyclables 3 560 000 €
- Construction Campus Data-science et cybersécurité 7 700 000 €
- Travaux de rénovation énergétique Centre de Secours de Vannes 3 380 000 €
- Fonds Chaleur 2 250 000 €
- Travaux gestion des milieux aquatiques 1 800 000 €
- Subvention habitat privé 1 492 000 €
- Participation raccordement Bretagne Très haut Débit 1 200 000 €

D. - LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT

D.1.- Les recettes fiscales

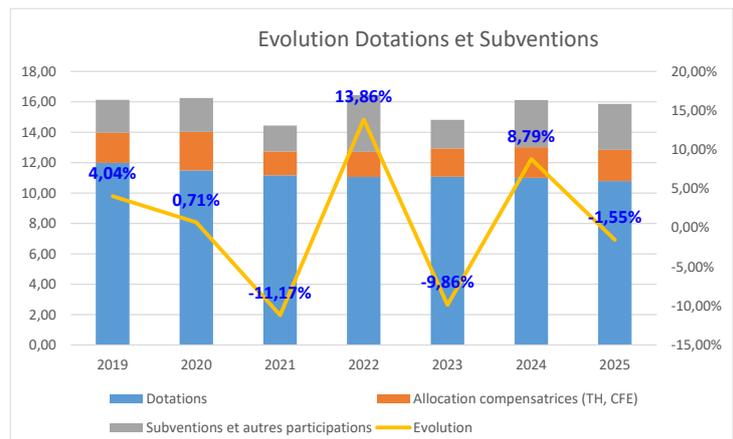
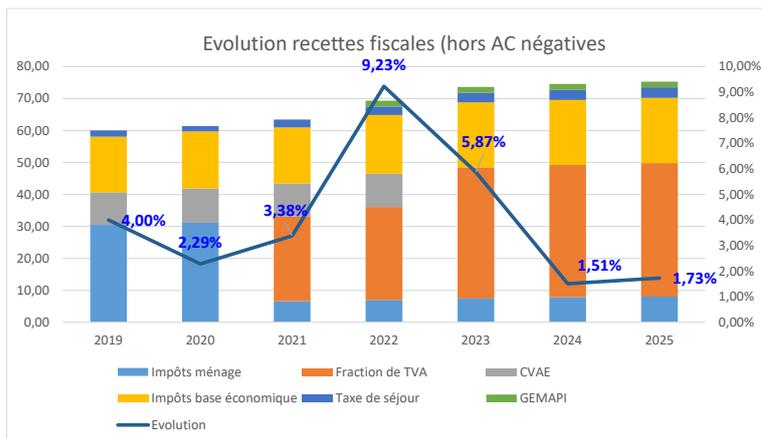
Mise en ligne le 30/12/2024

L'année 2024 marque le pas dans la dynamique fiscale avec une évolution globale attendue à + 1,7 %. A noter que la recette de fraction de TVA ne devrait pas dépasser + 0,80 % alors que le PLF 2024 prévoyait + 4,5 %.

La perte d'autonomie fiscale est réelle avec la suppression de la CVAE compensée par la fraction de TVA. Désormais, près de 54 % du panier de ressources dépend de cette ressource, dont la dynamique repose sur la santé de l'économie nationale.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024 (prévisionnel)	BP 2025	Evol. BP 2025/CA 2024	
					€	%
CFE	13 487 719 €	15 047 414 €	15 194 794 €	15 711 417 €	516 623 €	3,4%
CVAE	10 458 263 €				0 €	
TASCOM	3 706 600 €	4 237 937 €	4 209 000 €	4 251 000 €	42 000 €	1,0%
IFER	799 974 €	859 564 €	896 525 €	914 000 €	17 475 €	1,9%
Autres contributions directes				89 229 €	40 000 €	-49 229 €
Allocation comp. - CFE	1 647 258 €	1 867 890 €	2 015 811 €	2 056 000 €	40 189 €	2,0%
Total fiscalité " Economique "	30 099 814 €	22 012 805 €	22 405 359 €	22 972 417 €	567 058 €	2,5%
TH + TFNB	6 992 325 €	7 451 692 €	7 887 834 €	8 045 000 €	157 166 €	2,0%
Fraction de TVA substitution TH	29 089 629 €	29 623 398 €	29 875 000 €	30 204 000 €	329 000 €	1,1%
Fraction de TVA substitution CVAE		11 388 683 €	11 467 000 €	11 593 000 €	126 000 €	1,1%
Total fiscalité " Ménages "	36 081 954 €	48 463 773 €	49 229 834 €	49 842 000 €	612 166 €	1,2%
Taxe de séjour	2 677 707 €	3 012 235 €	3 200 000 €	3 300 000 €	100 000 €	3,1%
Taxe GEMAPI	1 803 092 €	1 800 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €	0 €	0,0%
TOTAL FISCALITE	70 662 567 €	75 288 813 €	76 635 193 €	77 914 417 €	1 279 224 €	1,7%

Nb : le tableau identifie la « fraction de TVA » comme ressource de fiscalité « ménages » pour faciliter la comparaison avec les précédents exercices.



D.2. - L'évolution des dotations

Après une baisse de 4,15% entre 2020 et 2021, compte tenu de la réforme de la dotation d'intercommunalité 2019, cette dotation progresse depuis 2022, confortée par un CIF désormais supérieur à 35 % (seuil pour le maintien de la dotation) et la dynamique de population.

Cependant, la dotation de compensation continuerait de baisser de - 3,8 %.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024 (prévisionnel)	BP 2025	Evol. BP 2025/CA 2024	
					€	%
Dotation d'intercommunalité	4 280 772 €	4 323 854 €	4 369 722 €	4 406 000 €	36 278 €	0,8%
Dotation de compensation	6 789 442 €	6 750 024 €	6 638 321 €	6 384 000 €	-254 321 €	-3,8%
TOTAL DOTATIONS	11 070 214	11 073 878	11 008 043	10 790 000	-218 043 €	-2,0%

Nota : CIF (coefficient d'intégration fiscale) 2024 de GMVA 0,370060 - CIF 2024 moyen de la catégorie 0,396053

E. - LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Si la motion de censure annule « provisoirement » les mesures gouvernementales impactant le budget de fonctionnement, la nécessité de poursuivre la réduction des dépenses s'impose. Des propositions de baisses de dépenses sont proposées pour près de 2,6 M€ qui touchent à la diminution de périmètres d'intervention, et donc de l'offre au public (événements, ouverture des équipements, offre de transport...). Des arbitrages sont encore nécessaires pour cibler les priorités au sein des politiques publiques.

E.1. - La politique des ressources humaines

La masse salariale du Budget Principal va connaître des évolutions limitées aux mesures mécaniques (GVT ; report des décisions 2024 en 2025). Les nouveaux recrutements et le recours aux renforts vont être analysés avec beaucoup de précaution.

E.2. - Les charges de fonctionnement

La volonté de contenir les charges de fonctionnement a été contrarié par la hausse spectaculaire des charges de fluides de près de 900 K€ en 2024. Celles-ci devraient enfin se stabiliser à 2,081 M€ soit + 2,2 %. La contribution aux budgets annexes devrait rester stable également à 4,25 M€ grâce notamment à la bonne dynamique du versement mobilité qui permettrait de contenir la contribution au budget annexe transport autour de 3,5 M€.

La cotisation au Service Départemental d'Incendie et de Secours devrait représenter près de 6,100 M€ (+ 1,9 %)

Plus globalement, les principales variations pourraient venir ou non du déploiement des projets 2024 et 2025 qui représentent un coût de près de 1,7 M€. Des arbitrages doivent encore être rendus pour redresser notre épargne brute.

E.3. - Les reversements (FNGIR, AC et DSC)

FNGIR : Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources issue de la réforme fiscale de 2010 est un montant figé qui représente 14,008 M€.

AC : Les attributions de compensations évoluent lors de transferts de compétences.

La dernière Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a eu lieu le 6 octobre 2023 pour acter la rétrocession de l'activité spectacle de l'Herminie à la commune de Sarzeau et l'intégration de la base de Kayak et Aviron de Vannes.

Une CLECT est prévue en 2025 pour le transfert de la base nautique de Penvins de Sarzeau.

DSC : Dans le cadre de l'élaboration de son Budget Primitif 2024 et de sa Programmation Pluriannuelle des Investissements, Le Conseil Communautaire a choisi de diminuer l'enveloppe de DSC, afin de conserver les capacités d'investissement indispensables au déploiement des projets stratégiques du territoire.

Cette diminution sera de 500 000 € chaque année, pour les exercices 2024 à 2026, donnant en conséquence les enveloppes suivantes :

DSC 2024 = 6 171 000 € DSC 2025 = 5 671 000 € DSC 2026 = 5 171 000 €

Les montants répartis entre commune se fait annuellement par la mise à jour des données de chaque commune, dans le respect de la pondération des critères prévue par la délibération du 3 février 2022, à savoir :

- | | | | |
|-----------------------|----------|---------------------|----------|
| - Logement social | : 36,0 % | Potentiel financier | : 10,0 % |
| - Revenu par Habitant | : 34,0 % | Insularité | : 0,6 % |
| - Longueur de voirie | : 19,4 % | | |

Le système de garantie, institué par la délibération du 3 février 2022, et limitant la baisse de DSC pour une commune à 5% de sa DSC (n-1) est abrogé, car incompatible avec la baisse de l'enveloppe globale de DSC.

Concernant l'enveloppe relative aux dispositions spécifiques du contrat de ville, rendue obligatoire par l'article L.5211-28.-4 III CGCT, elle conserve un montant figé de 756 822 €.

Au global, l'enveloppe DSC s'est élevée à 6 171 000 € + 756 822 €, soit 6 927 822 € pour 2024. Pour 2025, l'enveloppe sera de 5 671 000 € + 756 822 €, soit 6 427 822 €

Synthèse de l'évolution des versements communautaires au profit des communes

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Attribution de compensation - fonctionnement	16 739 280	16 739 280	16 739 280	17 190 765	17 190 765	17 190 765
Dotation de Solidarité communautaire	7 778 927	7 778 927	7 427 822	7 427 822	6 927 822	6 427 822
Reversements communautaires (AC + DSC)	24 518 207 €	24 518 207 €	24 167 102 €	24 618 587 €	24 118 587 €	23 618 587 €
Attribution de compensation - investissement (AC)	2 278 052 €	2 278 052 €	2 750 094 €	2 735 644 €	2 735 644 €	2 735 644 €

ENDETTEMENT DE L'AGGLOMERATION

A. - DETTE REELLE

La dette consolidée de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération s'élèvera à **95,868 M€** au 01^{er} janvier 2025 contre **78,958 M€** au 01^{er} janvier 2024. La dette issue du transfert de la compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020, représente près de 48 % de la dette en capital.

Afin de bien comprendre la situation de l'agglomération, il faut donc distinguer cette dette, transférée depuis les anciennes maîtrises d'ouvrage, et équilibrée par les ressources propres des budgets annexes, de la dette du budget principal et des autres budgets annexes.

Pour le budget principal et les autres budgets annexes, le capital de dette est de 51,514 M€, soit l'équivalent de 289 € par habitant contre une moyenne 2022 pour les agglomérations de 380 € par habitant.

Il y a eu 2 nouveaux emprunts contractualisés sur 2024 :

- 20 M€ sur le budget principal, 15 M€ pour financer les investissements 2024 et 5 M€ pour alimenter la trésorerie afin de financer les investissements du 1^{er} semestre 2025.
- et 5 M€ sur le budget annexe transports.

Les conditions de financement se sont un peu détendues. La communauté d'agglomération a obtenu plusieurs financements entre 3,19 % et 3,48 % (mixte de taux fixe et livret A+ marge).

Pour le budget principal, la capacité de désendettement est de l'ordre de 4,5 fin 2024 (pour le budget principal avant reprise des résultats), très loin de la moyenne pour les agglomérations de même strate.

La dette est composée à 72,4 % de taux fixe, de 27,4 % de taux variable, et de 0,2 % de taux structurés. Elle est classée A (c'est-à-dire le risque le moins élevé) pour 99,80 % dans la classification de la **Charte Gissler**.

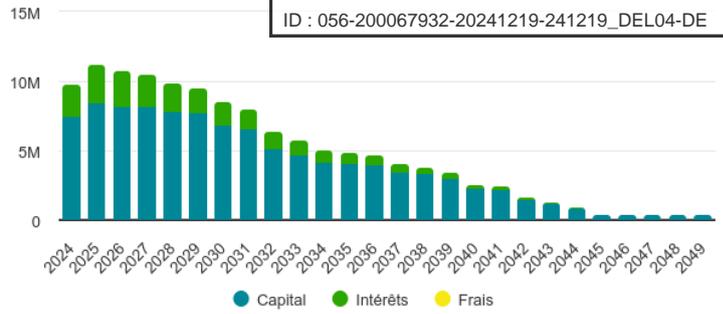
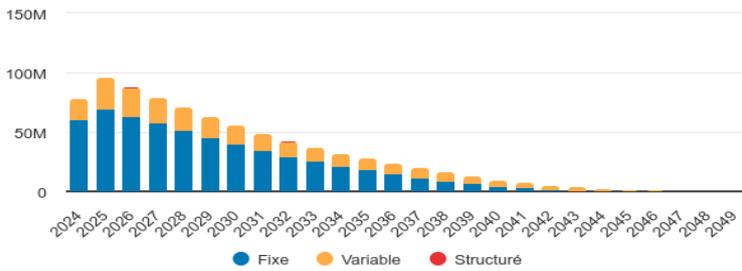
Etat de la dette en capital au 01^{er} janvier 2025

Budget Principal	45,02 %	43 157 069 €
BA Assainissement	30,17 %	28 922 102 €
BA Eau Potable	16,10 %	15 432 064 €
BA Transports	7,09 %	6 800 000 €
BA Déchets	1,14 %	1 092 854 €
Autres	0,48 %	464 575 €
Total encours	100%	95 868 664 €

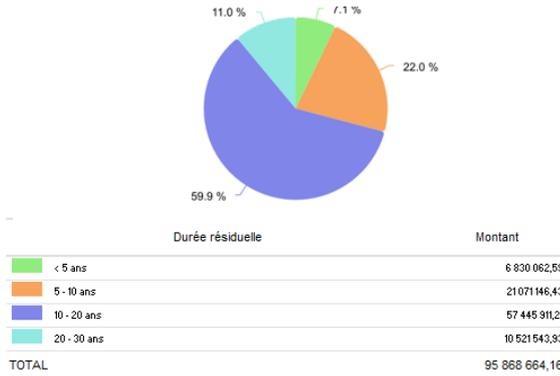
Plan d'extinction de la dette

Evolution de l'annuité

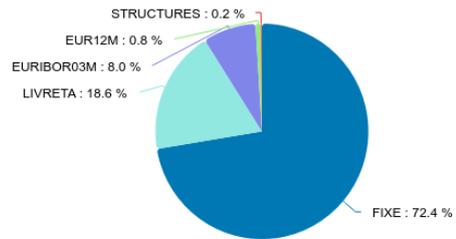
Extinction de l'encours



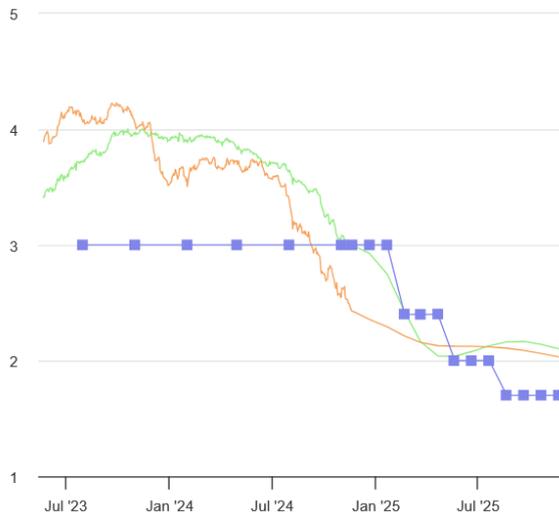
Répartition de la dette par durée résiduelle



Composition de la dette au 1^{er} janvier 2025



Perspective d'évolution de taux pour la campagne d'emprunts 2025



Perspective Décembre 2024

INDEX	Histo -6M	Dernier	Fwd +6M
EURIBOR03M	3,822	3,004	2,038
EURIBOR12M	3,673	2,432	2,125
LIVRETA	3,000	3,000	2,000

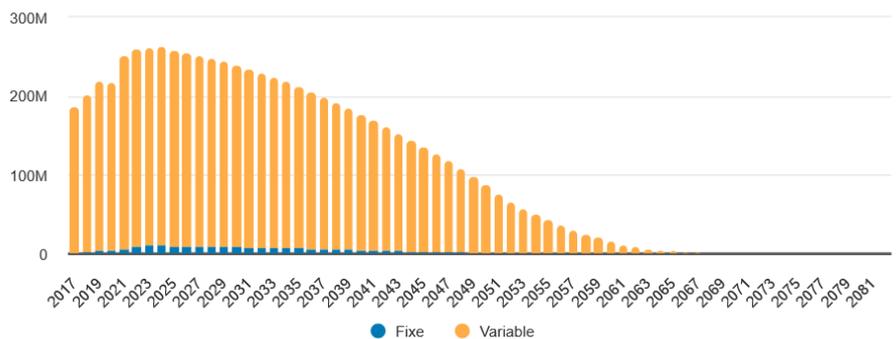
Perspective Décembre 2023

INDEX	Histo -6M	Dernier	Fwd +6M
EURIBOR03M	3,358	4,002	3,984
EURIBOR12M	3,805	4,040	3,549
LIVRETA	3,000	3,000	3,000

B. – DETTE GARANTIE

A noter qu'à la demande de la Caisse des Dépôts et Consignations, Vannes agglo se substituait aux communes à 100 % pour apporter sa garantie d'emprunt aux opérateurs dans le financement du logement social. Depuis le 1^{er} janvier 2018, le dispositif de garanties d'emprunts s'applique sur les 34 communes. Au 01/01/2025, l'encours global en garantie s'élèvera à 259,778 M€ contre 242,8 M€ au 01/01/2024.

Extinction de l'encours



ORIENTATIONS DES BUDGETS ANNEXES

1. - Le budget annexe Déchets

L'évolution des contraintes financières pesant sur le budget déchets, ont rendu nécessaire dès 2022 de revoir le modèle de lissage de TEOM initial, tout en conservant la période de lissage et en recherchant plusieurs optimisations financières. Les nouvelles projections financières donnent un taux cible de convergence en 2024 de 11,82 %.

Le produit attendu de TEOM pour 2024 est de 34,690 M € contre 30,165 en 2023. Les prévisions 2025 tablent sur une évolution des bases de l'ordre de 3 % qui permettrait d'envisager un produit de **35,732 M€**.

En parallèle, la contribution au SYSEM est passée de 11,5 M€ en 2021 à 14,9 M€ en 2022, à 18 M€ en 2023 et à 19,5 M€ en 2024. Pour 2025, cette contribution devrait se stabiliser autour des 19 M€.

Orientation 2025

- Déploiement des outils pour permettre le tri à la source des bio déchets (composteurs individuels, composteurs collectifs, point d'apport et solution pour les administrations et les professionnels)
- Poursuite du service de collecte des cartons, des DIB et des bio déchets pour améliorer le tri et diminuer la production des Ordures ménagères pour les professionnels
- Responsabilité élargie des producteurs (REP) et amélioration de la propreté de l'espace public
- Mise en place des contrôle d'accès dans certaines déchetteries

Principaux projets d'investissement 2025 avec un premier cadrage à 8 000 000 €

Près de 5,3 M€ sont prévus avec principalement

- | | |
|---|-------------|
| - Renouvellement du parc de véhicule de collecte | 1 800 000 € |
| - Renouvellement parc points d'apport volontaires (PAV) | 1 200 000 € |
| - Mise en œuvre du projet bio déchets
(composteur grutables, broyeur, composteurs individuels) | 918 000 € |
| - Etudes et travaux sur les déchetteries | 3 000 000 € |
| - Travaux de ré/aménagement sur les CED de Theix et Sarzeau | 830 000 € |

L'encours de la dette de ce budget sera de 1 090 000 € au 1^{er} janvier 2025.

2. - Le budget annexe Transports

Le versement mobilité (VM)

Le périmètre du VM couvre l'ensemble du territoire communautaire. Le taux de cotisation du VM est de 1,20 % depuis 2020.

Les recettes de VM ont retrouvé une très bonne dynamique après avoir subi les conséquences de la crise sanitaire. Elles devraient s'établir à près de 18 600 000 € en 2024, soit une augmentation de 1,7 % par rapport à 2023. Les projections sur 2025 tablent sur une évolution de 4,8 % soit un produit de VM estimé autour de 19 500 000 €.

La contribution d'équilibre 2025 issue du budget principal est estimée à 3,5 M€.

Investissements 2025

La période actuelle s'inscrit aussi dans une phase de transition énergétique où coexiste plusieurs modes d'énergie. Pour 2025 des investissements de l'ordre de 5,8 M€ sont prévus avec principalement :

- | | |
|---|-------------|
| - Acquisition de quatre nouveaux bus électriques | 2 800 000 € |
| - Travaux pour l'alimentation des bus électriques | 200 000 € |
| - Déploiement de la billettique (SAEIV) | 440 000 € |
| - Voie transport en commun en site propre | 300 000 € |
| - Etude et aménagement voie bus | 355 000 € |
| - Réaménagement de la gare routière du FOSO | 450 000 € |
| - Aménagement parking, arrêt de bus... | 260 000 € |
| - Aménagement du site Kerniol
(parking, station lavage, réhab énergétique) | 400 000 € |
| - Equipement atelier dépôt de Kerniol | 411 000 € |
| - Mobilier urbain | 110 000 € |

L'encours de la dette de ce budget sera de 7,7 M€ au 1^{er} janvier 2025

3 - Le budget annexe Très Haut Débit

Le développement de la fibre sur notre territoire demeure un enjeu important. L'agglomération poursuit ses participations auprès de partenaires comme REV@ et Mégalis BTHD. Une assistance à maîtrise d'ouvrage accompagne l'agglomération sur le développement de la fibre dont l'essentiel des investissements sont désormais portés sur le budget principal via des subventions d'équipement.

Le budget THD nécessite une contribution d'équilibre du budget principal qui devrait être de 330 000 €, sensiblement équivalente à celle de 2024.

L'encours de la dette de ce budget sera de 63 000 € au 1^{er} janvier 2025.

4. - Le budget annexe Aéroport

La concession de l'aéroport a fait l'objet d'un renouvellement en 2021. Le montant 2025 à verser devrait s'élever à 400 000 € comme les années précédentes.

La subvention d'équilibre du budget principal est estimée à 401 000 € comme pour 2024.

Pas d'encours de dette sur ce budget, tous les emprunts ayant été remboursés en 2021.

5. - Le budget annexe Zones d'Activités

Dans le cadre de la gestion des zones d'activités d'entreprises, l'agglomération a décidé d'acheter à compter de 2020 l'intégralité des stocks de terrains communaux pour les zones en cours de commercialisation, et qui va se poursuivre encore sur 2025 notamment sur Lescoet à Elven et Kerovel et Lann Guinet à Grand-Champ, pour 1,1 M€.

En dehors de ces rachats de stocks, 500 000 € sont prévus pour des acquisitions foncières en densification dans les ZAE.

Le lancement d'études est prévu en 2025 sur plusieurs zones (Kerovel et Lescoet) pour un montant de 370 k€ et des travaux divers pour 360 k€

Les cessions foncières sont estimées à 2,5M€ pour 2025.

Pas d'encours de dette sur ce budget, tous les emprunts ayant été remboursés en 2022. Il subsiste un emprunt revolving initialement de 10 M€ depuis 2021 sans tirage à ce jour (possibilité de tirage de 6 M€ sur 2025).

6. - Le budget annexe Autorisation des Droits des Sols

Ce budget de fonctionnement de l'ordre de 410 000 €, a pour vocation de facturer la prestation des actes d'urbanisme du service autorisation des droits du sol de notre agglomération aux 2 intercommunalités voisines (Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté).

7. - Les budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement

Depuis 2024, les deux budgets DSP ont été supprimés. A partir du 1^{er} janvier 2025, il n'y a plus de DSP (sauf Pour Meucon qui passe en régie au deuxième semestre 2025)

Le budget assainissement non collectif perdure.

La compétence Eau potable représente globalement un budget prévisionnel de 24,8 M€ en fonctionnement et de 18,3 M€ en investissement.

Principaux investissements en eau sur 2025 avec un premier cadrage à 15 900 000 €

- Applicatif métier	260 000 €
- Frais d'étude	370 000 €
- Acquisition du terrain pour l'usine d'eau du Prat	2 000 000 €
- Travaux sur bâtiment	610 000 €
- Travaux de réseaux	9 600 000 €
- Travaux usines d'eau	1 400 000 €
- Usine de Noyalo	450 000 €
- Maitrise d'œuvre barrage de Noyalo	390 000 €
- Autres dépenses d'équipement	900 000 €

La **compétence Assainissement Collectif** représente globalement un budget prévisionnel de 26,3 M€ en fonctionnement et de 30,2 M€ en investissement.

Principaux investissements en assainissement sur 2025 avec un premier cadrage à 21 300 000 €

- Etudes, maîtrise d'œuvre et logiciel	1 000 000 €
- Travaux de réseau (extension/réhabilitation)	11 500 000 €
- Travaux réhabilitation filière boues et autres	4 000 000 €
- Travaux sur les Stations	5 000 000 €

En 2025, la mise en place des Remboursements Anticipés Provisoires (RAT), dispositif de placement de trésorerie prévu par certains contrats bancaires, oblige l'inscription en dépense et recette de somme importante qui gonfle le budget à hauteur de 4,2 M€.

Les dépenses relatives à l'**assainissement non collectif** sont plus modestes avec un budget de fonctionnement prévisionnel de 350 k€.

L'encours de la dette sur le secteur eau et assainissement est particulièrement important (près de 44,09 M€), mais en corrélation avec les capacités budgétaires de ces budgets.

Envoyé en préfecture le 30/12/2024

Reçu en préfecture le 30/12/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241219-241219_DELO4-DE

Mise en ligne le 30/12/2024

Rapport 2024

sur la situation en matière de

développement durable

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération



Sommaire

<i>Introduction</i>	<u>2</u>
<i>I - Les actions de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération en matière de développement durable</i>	<u>2</u>
I.1 Les actions et politiques publiques de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération qui répondent aux finalités du développement durable	<u>2</u>
I.2 Modalités d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation des actions et des politiques publiques de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération au regard d'une démarche de développement durable	Erreur ! Signet non défini. <u>2</u>
<i>II - Golfe du Morbihan - Vannes agglomération exemplaire et responsable</i>	<u>44</u>
II.1 Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération	<u>44</u>
II.2 Modalités d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité au regard d'une démarche de développement durable	<u>51</u>
<i>Conclusion</i>	<u>52</u>

Introduction

L'article 255 de la loi Grenelle II du 12 Juillet 2010 impose aux collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer, à l'occasion du Débat d'Orienta­tion Budgétaire, un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Le décret n°2011-687 du 17 Juin 2011 précise le contenu attendu de ce nouveau document. Le présent rapport suit la trame proposée par l'Etat.

L'ensemble de l'action de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération en matière de développement durable s'inscrit en référence aux documents stratégiques de planification tels que les SCOT, PDU, PLH et PCAET, qui chacun déclinent dans leur thématique l'ambition générale d'un projet de territoire.

I - Les actions de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération en matière de développement durable

I.1 Les actions et politiques publiques de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération qui répondent aux finalités du développement durable

Le « cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable » du Ministère définit le développement durable selon cinq finalités dont Golfe du Morbihan - Vannes agglomération s'est inspirée pour définir sa politique. Chacun de ces thèmes est une sous partie à cette première partie du rapport.

Les actions recensées dans cette partie ont vocation à donner une idée de l'ampleur des responsabilités de la collectivité et de ses engagements, et font référence à de nombreux documents stratégiques adoptés ces dernières années (*Schéma de Cohérence Territoriale, Plan de Déplacements Urbains, Programme Local de l'Habitat, Plan Climat Air Energie Territorial, Stratégie de développement culturel, stratégie touristique...*).

I.1.a - Bilan des actions et politiques en matière de lutte contre le changement climatique

La loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 a prescrit à tous les EPCI de plus de 20 000 habitants l'obligation de réaliser un **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**. Avec le PCAET, la LTECV place les intercommunalités au cœur de la politique climat-air-énergie, en les nommant « **coordinatrices de la transition énergétique** » pour leur territoire.

Le PCAET est un document de planification territoriale, dont la finalité est à la fois stratégique et opérationnelle. Il doit prendre en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions : La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ; l'adaptation du territoire au changement climatique ; la sobriété énergétique ; la qualité de l'air ; le développement des énergies renouvelables.

Le PCAET 2020-2025 a été approuvé au Conseil communautaire le 13 février 2020 avec un programme de 47 actions. L'année 2024 aura vu tout particulièrement la mise en œuvre des actions suivantes :



L'agglomération s'inscrit dans la démarche Territoire Engagée Transition Ecologique et poursuit le travail engagé dans le cadre du label « Climat Air Énergie » : ou comment piloter dans une logique d'amélioration continue sa politique énergie-climat (Action n° 44 du PCAET)

Afin d'accélérer l'engagement des collectivités dans la transition écologique, la démarche Cit'ergie a évolué vers le programme TERRITOIRE ENGAGÉ EN TRANSITION ÉCOLOGIQUE. Il est composé du label CLIMAT AIR-ÉNERGIE (anciennement Cit'ergie) et du label ÉCONOMIE CIRCULAIRE.

Ce label est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un label récompensant pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité. Le processus de labellisation constitue un atout pour les collectivités qui s'engagent dans un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Un état des lieux réalisé en 2020 avec le conseiller Cit'ergie mandaté par l'agglomération et la labellisation a été obtenue en 2021.

Comme en 2022 et en 2023, l'état d'avancement des actions programmées pour l'année en cours (2024) et l'élaboration de la feuille de route 2025 ont fait l'objet d'une présentation et d'une discussion en COPIL en novembre 2024. Le COPIL Territoire Engagé Transition Ecologique a réuni les vice-présidents de l'agglomération, les élus communaux et les échanges doivent ainsi permettre d'avancer vers l'écriture du plan d'actions du SCOT-AEC.

Un audit a été réalisé dans la cadre de la démarche de contrat d'objectif territorial, qui permet un état d'avancement de notre démarche Climat Air Énergie et les efforts à engager vers la labellisation 3 étoiles.

L'agglomération et ses communes mobilisées pour la mise en œuvre du Plan climat (Action n° 46 du PCAET)

5 communes ont été rencontrées en 2024 afin d'échanger sur leurs actions engagées et qui permettent de répondre aux objectifs du PCAET.

« GMVA Énergie positive » : l'outil juridique et financier de l'agglomération pour investir dans la production d'énergies renouvelables (Action n° 41 du PCAET)

Le conseil communautaire du 19 décembre 2019 a arrêté sa stratégie en matière énergétique et a, notamment, décidé la création d'une Société par Actions Simplifiée (SAS) « holding » avec la société

d'économie mixte « 56 Energies » afin d'investir conjointement sur les projets d'énergies renouvelables majeurs du territoire. Cette SAS porte la dénomination « GMVA Energie positive ».
Cet outil est rentré au capital de la société de projet du parc éolien situé sur Locqueltas et Plaudren. Il est également l'outil qui va porter 4 projets d'ombrières photovoltaïques en 2025 (Echonova, parkings Chorus, Bilaire et Montaigne).

Création de l'outil SPL Golfe Energies Renouvelables

Les objectifs de production d'énergies renouvelables fixés dans le PCAET se basent sur un développement fort de la filière bois énergie.

Afin de massifier les projets sur le territoire, l'agglomération, 17 communes et la Région ont créé une société publique locale pour porter les projets de chaufferies bois et réseaux de chaleur pour le compte des collectivités, et structurer la filière.

Les orientations majeures traitées par la SPL concerne :

- La **conduite d'opération** de construction de chaufferies et réseaux.
- La **vente de chaleur** projet / projet (enjeu prix).
- La **structuration de filière amont** Bois sur le territoire (définition du niveau d'intervention ex. création plateforme stockage bois, etc.)

La SPL travaille un portefeuille de 10 projets de réseaux de chaleur de la faisabilité, à la phase travaux, et exploitation maintenance.

En parallèle, une étude de structuration des filières bocagères et forestières doit permettre de structurer l'approvisionnement local et durable de ces chaufferies.

Des missions de conseil en énergie pour les entreprises et collectivités

- Mission de Conseiller en Energie Partagé (CEP) - Deux Conseillers

Le « Conseil en énergie partagé » (CEP) consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé. Il permet aux collectivités n'ayant pas les ressources internes suffisantes d'agir concrètement sur la gestion de leur patrimoine en mettant en place une politique énergétique. Les missions principales du CEP sont d'assurer le suivi et l'analyse des consommations de fluides, notamment au travers d'un bilan énergétique annuel (consommations, émissions de CO2, préconisations d'actions ou de travaux), d'assurer des diagnostics thermiques de bâtiments, et d'accompagner des projets de construction neuve ou de rénovation sur l'aspect énergétique.

Les communes ont été accompagnées pour l'identification de leurs zones d'accélération des énergies renouvelables photovoltaïques et thermiques.

Le recrutement du 2eme CEP a été réalisé en 2023. Ses missions de conseil sont orientées vers les communes (1/2 ETP) et vers les entreprises du territoire (1/2 ETP).

Le recrutement en 2024 d'un nouveau chargé de projet énergie et suivi des installations de chauffage - ventilation a permis de compléter les missions des 2 CEP pour l'optimisation énergétique des installations du patrimoine de l'agglomération, notamment dans le cadre du plan de sobriété approuvé fin 2022.

- Mission de conseil en énergies renouvelables solaire pour les activités économiques et les collectivités - Un chargé de mission

Le chargé de mission accompagne les communes et les entreprises sur des solutions de production d'énergie renouvelable solaire, en réalisant notamment des notes d'opportunité.

Le territoire est site pilote d'un projet européen LIFE Circul'Energies visant au développement des projets d'efficacité énergétique et photovoltaïque sur 3 Zones d'activité.

Une première grappe de projets photovoltaïques au sol sera installée sur le patrimoine Eau et Assainissement avec 5 sites solarisés (STEP et unités de production d'eau potable).

- Mission de conseil en énergies renouvelables thermiques pour les activités économiques - et les collectivités - Un chargé de mission

Pour développer la chaleur d'origine renouvelable, la stratégie énergie arrêtée en conseil communautaire de décembre 2019 prévoit de mettre en place un contrat chaleur renouvelable territorialisé (CCR). Cet

outil de financement est proposé par l'ADEME et permet de faire émerger les projets au travers de deux leviers :

- Le financement de l'animation territoriale assurée par l'EPCI auprès des différents acteurs locaux : communes, entreprises, bailleurs sociaux, administrations, associations...
- Le soutien à l'investissement par les aides aux études et aux travaux, versé aux porteurs de projets.

Le CCR 1 est clôturé sur cette année 2024 et une candidature pour un CCR 2 a été validée par l'ADEME. Le Bilan du CCR 1 sera présenté en Comité de pilotage CCR début 2025.

2 projets structurants de la Ville de Vannes passent en étude de faisabilité.

Mise en œuvre du plan de sobriété énergétique de l'agglomération

Un Bilan du plan de sobriété énergétique a été présenté en instance de septembre 2024, avec une baisse inédite des consommations indépendamment des conditions météorologiques depuis la mise en œuvre du Plan de sobriété sur les 2 derniers hivers par rapport à l'hiver 2021-2022 :

- -17% en électricité
- -9% en gaz naturel

Une fiche action du PCAET révisé permet d'intégrer ces mesures de sobriété et ainsi de les pérenniser dans le temps.

Développer la production d'énergie éolienne (Action n° 26 du PCAET)

L'agglomération a participé aux travaux d'un projet de parc sur les communes Locqueltas/Plaudren. En 2022 la prise de participation au projet s'est concrétisée avec la constitution de la SAS Parc Eolien de Poulgat. En 2024 le dossier de demande d'autorisation a été déposé et l'enquête publique a eu lieu, avec un avis favorable de la commissaire enquêteuse.

En coopération avec les communes un suivi des initiatives des développeurs éoliens est réalisé.

Animer les réseaux d'acteurs (Action n° 43 d PCAET)

En 2024, 3 réunions du Club climat ont été organisées :

- Batiments performants - Visite Ecole Quistinnic
- Réemploi dans le bâtiment - Visite chantier Pole Numérique
- Zone d'accélération des énergies renouvelables thermiques

Evaluation PCAET

L'année 2024 a permis de réaliser le bilan à mi-parcours du PCAET et le BEGES de la collectivité.

Le Bilan à mi-parcours permet de compléter le PCAET par 3 axes qui seront validés dans le cadre du SCOT AEC :

- Stratégie d'adaptation au changement climatique
- Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air (PAQA)
- Sobriété énergétique

L'Opération Rénovée : 12 ans de conseils aux particuliers pour la rénovation énergétique des logements



En 2012, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a lancé un guichet unique de la rénovation énergétique des logements : l'Opération Rénovée.

Ce dispositif est soutenu par la Région Bretagne et l'ADEME depuis 2016 et fait l'objet depuis 2020 d'une convention avec la Région pour le déploiement du programme de Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique.

L'Opération Rénovée est Espace Conseil France Rénov' et les conseillers répondent aux missions d'Accompagnateur Rénov'.

Tous les propriétaires occupants de l'agglomération peuvent bénéficier gratuitement de conseils techniques et d'aides financières pour réaliser leurs travaux.

L'animation de l'Opération Rénovée est réalisé en régie par la Direction Habitat - Logement.

Une plateforme web dédiée au dispositif : www.operation-renovee.bzh

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'Opération Rénovée concerne également les travaux d'adaptation aux besoins liés au vieillissement ou aux handicaps. Les propriétaires souhaitant coupler ces travaux avec des travaux d'économie d'énergie ont désormais un seul interlocuteur.

Au 1^{er} janvier 2021, l'agglomération a revu ses aides financières aux travaux permettant d'encourager davantage la rénovation performante, globale et qualitative. En plus de l'aide définie suivant le gain énergétique (minimum de 25%), l'agglomération peut apporter deux aides complémentaires :

- Une aide à l'atteinte du niveau BBC rénovation grâce à la mise en œuvre d'un projet de travaux de rénovation globale (pour les propriétaires occupants Anah et PO+)
- Une aide au recours aux matériaux biosourcés (pour tous les propriétaires occupants)

Ces aides sont cumulables avec les aides nationales révisées au 1^{er} janvier 2024 : Ma Prime Rénov' par geste et Ma Prime Rénov' Parcours Accompagné pour les rénovations d'ampleur.

Quelques chiffres :

De janvier à novembre 2024, l'Opération Rénovée, c'est :

- 268 diagnostics énergétiques réalisés dont 199 évaluations énergétiques pour des propriétaires occupants aux ressources très modestes et modestes
- 180 dossiers de travaux d'économie d'énergie déposés
 - Coût moyen des projets : 50 000€ TTC, soit 43% par rapport à 2023 (effet des aides nationales qui ont été fortement valorisées pour les projets de rénovation d'ampleur)
 - 72% des projets comportent des travaux d'isolation de toiture (effet aides Ma Prime Rénov' Parcours accompagné qui impose deux gestes d'isolation)
 - Gain énergétique moyen réalisé : 61%
 - 40 dossiers ont été déposés pour l'obtention de la nouvelle aide rénovation globale avec atteinte de l'étiquette BBC rénovation
 - 109 dossiers ont été déposés pour l'obtention de l'aide aux matériaux biosourcés

La formation des entreprises du bâtiment dans le domaine de la rénovation thermique :

Depuis septembre 2022, l'agglomération s'est adossé à DOREMI pour favoriser la création de groupements d'artisans formés sur la rénovation globale. L'objectif est de permettre aux propriétaires de l'Opération Rénovée souhaitant engager des rénovations énergétiques d'ampleur pour pouvoir s'appuyer sur des groupements existants et apportant une réponse globale à leur projet pour faciliter la coordination pendant les travaux. Trois groupements ont été constitué et un projet de travaux de rénovation d'ampleur a démarré en septembre 2024.

Le financement de la rénovation thermique de 71 logements locatifs sociaux en 2024

Sept résidences appartenant à Morbihan Habitat ont été accompagnées financièrement par l'agglomération pour améliorer la performance énergétique de 71 logements locatifs sociaux au total. L'agglomération a octroyé une subvention totale de 71 000 € pour ces 7 opérations à Morbihan Habitat.

La prise en compte du surcoût d'acquisition de logements locatifs sociaux bénéficiant du niveau BBio -10%

La délibération des prix plafond d'acquisition en VEFA a été révisée en mars 2023. Désormais, Le prix plafond pour toute opération VEFA pouvant justifier d'un niveau BBio -10% est fixée à 2 050 € HT/m² de SHAB soit un prix supérieur au prix plafond de base. Cette augmentation de plafond permet ainsi de valoriser les opérations plus économes énergétiquement et de prendre en compte le surcoût potentiel.

Une aide spécifique attribuée aux opérations en renouvellement urbain et/ou en acquisition/amélioration

Les opérations de production d'une offre nouvelle de logement locatif social en renouvellement urbain ou en acquisition amélioration bénéficient d'aides à l'investissement complémentaires à l'aide socle du PLH (+ 2 000 euros par logement en renouvellement urbain, + 5 000€ par logement en acquisition-amélioration) 3 opérations ont bénéficié de ce complément sur les douze derniers mois :

- Morbihan Habitat - Vannes - CHRS - 33 places - Renouvellement urbain
- Meucon - Ancienne Boucherie - 3 logements sociaux - Acquisition/amélioration
- Morbihan Habitat - Locqueltas - Le Vieux Couvent - 6 logements sociaux - Acquisition/amélioration

L'OFS développe de l'accession abordable écoresponsable « bas carbone »

En 2024, l'Organisme de Foncier Solidaire (OFS) de l'agglomération son propose aux ménages des logements en accession abordable (BRS) dans un programme immobilier qui a été obtenu le "prix Bâtiment bas carbone" au concours régional Pyramide d'Argent. Ce programme « Les Balcons de Maya » de Bouygues, avec l'Atelier Arcau, est situé dans le quartier de la gare à Vannes et est le premier projet de Bretagne à viser le palier 2028 de la réglementation énergétique 2020.



Le projet immobilier de l'atelier vannetais Arcau a été récompensé pour son initiative écoresponsable. | ATELIER ARCAU

2025 : L'agglomération poursuit sa dynamique en faveur des mobilités alternatives

UN NOUVEAU PLAN DE MOBILITE

Pour être parfaitement en accord avec la Loi d'Orientation sur les Mobilités mais également la loi Climat et le SRADDET, les élus de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ont souhaité que l'actuel Plan de Déplacements Urbains en vigueur depuis 2020 soit révisé, simultanément au SCoT-AEC et aux PLH et PPGDLSID 2025-2030, raison pour laquelle une procédure de consultation a été initiée courant 2023 pour que les études techniques nécessaires à l'élaboration de ce Plan de Mobilité soient confiées à une équipe pluridisciplinaire.

Afin d'alimenter le diagnostic de ce document d'orientation majeur pour le territoire, une nouvelle enquête ménages déplacements a été réalisée, permettant d'établir une photographie précise de la manière dont les habitants se déplacent sur le territoire (la dernière enquête de cette nature remonte à 2008).

L'objectif de finalisation de ce document est fixé à fin 2025.

EN MATIERE DE TRANSPORTS COLLECTIFS

Des évolutions d'offre sur le réseau KICEO

Cette année encore, l'agglomération a apporté des adaptations à son réseau de transport Kicéo afin de répondre au mieux aux besoins de mobilité de ses habitants.

Les principales évolutions ont été les suivantes :

Ligne 10 (Theix-Vannes) :

- Fréquence de passage augmentée : toutes les 20 minutes aux heures de pointe du matin (7h15-9h30) et du soir (15h30-18h30) au lieu de 30 minutes.
- Itinéraire dissocié entre Since et Le Bezit : un service sur trois desservira Noyal Kerentré à titre expérimental, les deux autres passeront par le Landy.

Ligne 11 (Ploeren-Vannes) :

- La ligne sera prolongée de manière expérimentale jusqu'à Plougoumelen (un service sur deux).
- Horaires : premier départ à 7h20, dernière arrivée à 19h54.
- Nouveaux arrêts desservis : Lohenvén, Kerrouic, Straquen, et Plougoumelen.

Ligne 22 (Surzur-Vannes)

- Prolongation de Surzur à Sarzeau via la RD 20, avec arrêts à Embranchement Saint-Colombier, Adrien Régent, Médiathèque et PEM de Sarzeau.
- Renfort du niveau de service passant de 6 allers-retours par jour à 8.

Ligne 27 (Grand Champ - Locmaria Grand Champ - Vannes)

- **Nouvelle ligne expérimentale** : 8 allers-retours par jour du lundi au samedi entre Locmaria Grand-Champ (Place de la voile) et Vannes (Kerniol), en passant par Locqueltas, Meucon et Saint-Avé
- Prolongation jusqu'à Grand-Champ (Lann Guinet) pour 4 trajets. Terminus à Kerniol.

Lignes du dimanche

- Prolongation de la **ligne D3** (Saint-Avé /Vannes République jusqu'à Séné Ajoncs, 5 allers-retours par dimanche.
- Mise en œuvre d'une nouvelle ligne D4 expérimentale reliant Arradon à Theix via la Gare SNCF de Vannes, 5 allers-retours par dimanche.
- Mise en œuvre d'un nouveau dispositif de soirée le dimanche (ou le lundi si celui-ci est férié) **pour faciliter la desserte des élèves et étudiants arrivant de la gare de Vannes. De 19h00 à 21h30.**

De nouveaux supports de titres de transport

Depuis septembre 2024, l'ensemble des lignes du réseau Kicéo (urbaines, périurbaines, scolaires et à la demande) est équipé d'un nouveau système de billetterie, remplaçant ainsi la billetterie traditionnelle.

Ce nouveau dispositif permet de :

- Délivrer des titres de transport aux usagers grâce à une technologie sans contact.
- Réaliser des analyses statistiques.
- Mesurer la qualité du fonctionnement du système et assurer la traçabilité des recettes.

Dans le cadre de cette modernisation, l'agglomération a également décidé d'adhérer à KORRIGO, un support unique de déplacements et de services utilisé à l'échelle de la Région Bretagne.

Des travaux d'aménagement de voiries dédiées au bus

Dans la poursuite des aménagements réalisés en 2023, plusieurs chantiers de voiries dédiées au bus ont été mis en œuvre durant l'été 2024. L'objectif de ces aménagements est de créer des couloirs réservés aux transports collectifs sur les axes les plus congestionnés par le trafic automobile, notamment en centre-ville et sur les axes majeurs de la ville-centre. Ces aménagements permettront de redonner de la vitalité au réseau de bus et de lui assurer plus de régularité et de ponctualité.

En 2024, une nouvelle voie pour les bus a été créée sur le boulevard du Général Monsabert à Vannes. Elle vise à améliorer la circulation des bus dans ce secteur, en augmentant leur efficacité, leur visibilité et le confort pour les conducteurs et les usagers (itinéraire plus rectiligne et plus direct). De plus, une nouvelle section réservée aux bus a été aménagée sur le boulevard des Iles en arrivant sur le giratoire des Iles, en provenance d'Arradon.

De plus, des travaux de voirie ont été effectués tout au long de l'année pour mettre aux normes d'accessibilité des arrêts de transports collectifs.

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération continuera de mettre en accessibilité ses arrêts et de déployer des voiries bus, notamment sur la ville-centre, là où les difficultés de circulation sont les plus prégnantes. Mais probablement pas avant 2026 désormais.

La gratuité du réseau de transports durant la Semaine Européenne de la Mobilité

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité, toutes les lignes du réseau Kicéo ont été rendues accessibles gratuitement du 16 au 22 septembre. L'occasion pour tous les usagers de tester le bus au quotidien.

EN MATIERE DE VELO

Les actions en faveur des modes doux, comme l'attribution de fonds de concours aux communes en faveur d'aménagements cyclables se sont poursuivies en 2024. Golfe du Morbihan-Vannes agglomération a poursuivi les études portant sur les itinéraires intercommunaux de sa compétence, qu'elle portera financièrement à 100% en sa qualité de maître d'ouvrage.

La poursuite du développement d'infrastructures cyclables

Golfe du Morbihan a réalisé les travaux de création d'une voie destinée aux cyclistes et piétons entre Vannes et Plescop. Un nouvel itinéraire cyclable de 1,9 km a ainsi été aménagé par l'agglomération entre le rond-point de Sainte Anne et celui de Kerluherne. Ce chantier intègre la réalisation de 2 passerelles, dont l'une a été posée en juin 2024. Ce vaste chantier va permettre aux cyclistes et piétons de circuler de façon sécurisée et agréable sur un axe particulièrement emprunté. La fin des travaux est prévue pour 2025, avec notamment la pose de la seconde passerelle au-dessus du réseau ferré (travaux prévus avant l'été)

Outre cet aménagement majeur, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a réalisé un aménagement cyclable entre la commune de Ploeren et la ville de Vannes, entre la rue Pierre de Ronsard et le pont de Luscanen. Cet aménagement s'est traduit par la construction d'une voie verte en enrobé, qui permet la mixité des cycles et des piétons.

A l'issue de cette première phase de travaux et en fonction de la maîtrise du foncier, une seconde section sera aménagée entre le pont de Luscanen et la rue Yves Guillou.

Enfin, le territoire est maillé de petites routes à faible trafic, qui peuvent se prêter à un usage cyclable, si la vitesse pratiquée est inférieure à 50km/h. L'itinéraire Grand-Champ/Plescop en cours de réalisation en cette fin d'année 2024 sera basé sur l'utilisation de ces petites routes. Ce maillage permettra aussi une liaison vers Meucon. Un jalonnement sera mis en œuvre pour indiquer les directions. Une section, à Grand-Champ, nécessite toutefois d'être aménagée en voie verte pour la continuité de l'itinéraire. Les travaux ont tout juste débuté pour s'achever au printemps 2025.

Des services vélos aux usagers qui évoluent

En 2024, outre la poursuite d'aménagement d'infrastructures cyclables fondamentales pour sécuriser la pratique du vélo, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a étoffé son service de location de vélos en moyenne et longue durée destiné aux habitants des 34 communes du territoire. Ce dispositif composé désormais de 634 vélos à assistance électrique, cargo, pliants, destinés aux personnes à mobilité réduite, ou sans assistance, vise à développer les mobilités alternatives à la voiture et à faire du vélo un moyen de déplacement accessible à tous. Devant le succès de ce dispositif qui démontre la volonté de nos concitoyens à modifier leurs pratiques de déplacement, l'agglomération a prévu de racheter des vélos au premier trimestre 2025 pour compléter la flotte et répondre au mieux aux besoins des usagers.

En 2024, Golfe du Morbihan Vannes agglomération a également reconduit son dispositif d'aide à l'achat d'un vélo cargo électrique en tenant compte des revenus de chaque foyer. Sur la base du quotient familial, une aide de 800 € maximum peut être attribuée. Du 1^{er} janvier au 1^{er} novembre, 26 vélos cargo (tant à usage personnel (22) que professionnel (4)) ont été subventionnés pour un montant de près de 20 000 €.

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a par ailleurs poursuivi son prêt vélo gratuit auprès des étudiants et a donc une nouvelle fois attribué les vélos aux étudiants lors de leur rentrée universitaire.

Accueil des 28es rencontres Vélo & Territoires

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a été la première intercommunalité à accueillir les Rencontres Vélo & Territoires début novembre 2024. Aux côtés de la Ville de Vannes, du Département du Morbihan et de la Région Bretagne, l'échelon intercommunal a accueilli les élus et agents des collectivités, les fournisseurs de solutions et les acteurs de l'écosystème vélo français. L'objectif des différents acteurs impliqués dans ce projet était de montrer l'engagement de tous à donner une place plus importante au vélo dans l'espace public, à en déployer l'usage au quotidien, à résorber les discontinuités cyclables, à sécuriser les entrées de villes, les franchissements complexes et à conforter les déplacements touristiques à vélo.

EN MATIERE D'INTERMODALITÉ

Le Pôle d'Echanges Multimodal sur les rails

Le projet de réaménagement du pôle d'Echanges Multimodal à la gare de Vannes s'est poursuivi en 2024.

En 2024, le chantier s'est poursuivi côté Sud de la gare. De nombreux travaux ont été engagés, avec notamment :

- le réaménagement du parking de la gare à l'entrée de l'avenue Favrel et Lincy
- la gare routière actuelle qui a été transférée vers une gare routière provisoire, installée à proximité de l'hôpital.
- La livraison de l'avenue Favrel & Lincy dans sa configuration définitive
- L'aménagement de deux giratoires au niveau des ponts de Poignant et de l'hôpital
- la reconfiguration du Boulevard Guillaudot le long de l'hôpital avec la création, en plus de la voirie actuelle, d'une voie dédiée aux transports collectifs.

La fin d'année 2024 et l'année 2025 est vouée à la pose et à la préparation de la passerelle de la Gare, ainsi qu'à la finalisation du réaménagement des espaces publics. La mise en œuvre opérationnelle du PEM sera effective en 2025.

Alliance historique en Bretagne Sud pour défendre des projets communs

Face à une mobilité qui s'est complexifiée ces dernières années, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique, Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, Concarneau Cornouaille Agglomération, Quimper Bretagne Occidentale, en lien avec la Région Bretagne, partagent la nécessité d'avoir une vision globale de la mobilité pour les décennies futures afin d'améliorer significativement les conditions de déplacements de leurs habitants.

Pour cela, elle se sont engagées sur une nouvelle forme de coopération, des outils financiers et une imbrication resserrée de leurs politiques de mobilités respectives, en créant une alliance métropolitaine avec pour objectif de faire de l'axe ferroviaire Vannes-Lorient-Quimperlé, un axe quotidien avec une offre de TER à haut niveau de service pour atteindre les objectifs ambitieux de décarbonation qui ont été fixés dans le secteur des transports. Toujours dans une logique multimodale, cette alliance a pour objectif de défendre les projets visant à mieux connecter les différents réseaux de transports collectifs entre eux.

Pour sceller cette alliance, les collectivités ont partagé le principe d'un protocole d'accord et de coopération, engageant les parties à participer d'une part à la préparation d'une nouvelle gouvernance des mobilités en Bretagne Sud à travers la constitution future d'un Syndicat Mixte « Bretagne Mobilités », et d'autre part au financement commun d'un service BreizhGo Express Sud, fondé sur le développement de l'offre TER à compter de septembre 2025.

Poursuite du partenariat avec Blablacar Daily

Lancée en septembre 2023, l'opération covoiturage de l'agglomération, en partenariat avec l'application Blablacar Daily, connaît un franc succès. Pour poursuivre la dynamique, l'expérimentation sera prolongée d'octobre 2024 à décembre 2025. Le principe de gratuité pour les passagers et de rémunération pour les conducteurs sera conservé, bien que les conditions de rétribution évolueront. Ce soutien financier aux covoitureurs s'est avéré être un levier efficace pour réduire la circulation automobile et son impact environnemental. Depuis septembre 2023, près de 2 millions de kilomètres ont été parcourus via l'application Blablacar Daily, évitant ainsi l'émission de plus de 500 000 kilos de CO2.

Outre ce dispositif, l'agglomération a poursuivi son partenariat avec Ouest Go, plate-forme régionale, bretonne et ligérienne, de mise en relation entre covoitureurs, les trois actions « infrastructures - sensibilisation - mise en relation » étant indissociables pour mener une politique efficace en matière de covoiturage.

L'agglomération encourage également l'intermodalité, en incitant les automobilistes à laisser leur véhicule en entrée de ville pour reporter leur trajet final vers le bus : le parking-relais en entrée Ouest de l'agglomération est à cet égard opérationnel.

Le conseil en mobilité

Le Conseil en Mobilité de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a poursuivi ses actions de suivi auprès des entreprises et des administrations. Une vingtaine d'entreprises et d'administrations sont aujourd'hui accompagnées dans l'élaboration de leur plan de mobilité ou leurs démarches en faveur des mobilités alternatives.

PERSPECTIVES 2025

- Finalisation du PDM : détermination d'un plan d'action pour la future décennie
- Lancement du renouvellement de la CSP de la ligne 24 (Presqu'île de Rhuys)
- Poursuite du renouvellement de la flotte de bus - 4 bus
- Poursuite des études des voiries dédiées aux bus
- Réflexions pour la création de P+R
- Mise en œuvre d'un nouveau SAEIV (Système d'Aide à l'Exploitation et l'Information Voyageurs)
- Finalisation des travaux du PEM
- Poursuite de la mise en œuvre de la politique cyclable (Etude Poulfanc - Saint-Léonard notamment + fonds de concours aux communes)
- Extension du dispositif de location vélos (acquisition de nouveaux vélos)
- Sensibilisation des différents publics à la pratique du covoiturage
- Poursuite des actions évènementielles auprès du public
- Lancement étude plan de réaménagement du dépôt de Kerniol dont ombrières PV

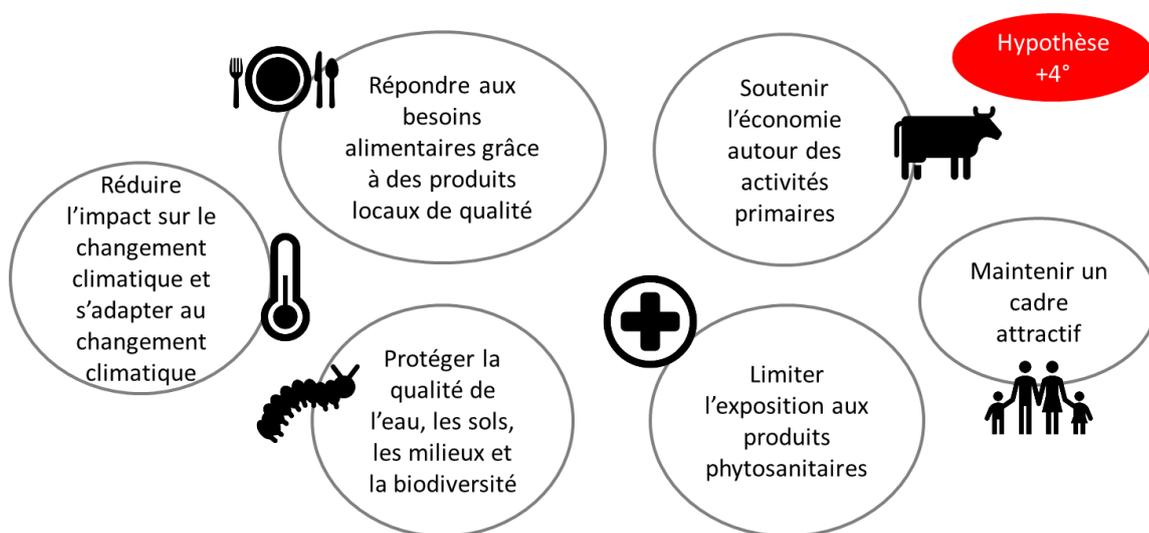
I.1.b - Bilan des actions et politiques en matière de la protection de la biodiversité et des ressources

L'agglomération labellisée « Projet Alimentaire territorial »

Le territoire de l'agglomération est labellisé Projet Alimentaire Territorial de niveau 1 depuis fin 2021. Dans ce cadre l'agglomération porte différentes actions ou projets

1. Stratégie activités primaires, alimentaire et foncier

L'agglomération a engagé en 2023, le premier diagnostic agricole, alimentaire et foncier à son échelle. Ce diagnostic a permis de doter l'agglomération d'une stratégie territoriale et d'un plan d'actions validé en octobre 2024. L'agglomération a fait le choix d'une approche systémique permettant d'intégrer une approche activité primaires, climat, alimentaire, qualité de l'eau et foncier.



2. Restauration collective communale

Dans le cadre du PAT et de la mise en œuvre des objectifs EGALIM (50% de produits locaux dont 20% de produits bio et sous signe de qualité) dans la restauration collective, l'agglomération a mis en place réseau d'échanges regroupant les gestionnaires de la restauration et élus. Dans ce cadre, l'agglomération a porté auprès des communes les dispositifs « Fruits et légumes à l'école » et « Lait et produits laitiers à l'école ».

Financés par l'Union européenne à hauteur de 32,7 millions d'euros par an, les programmes « Fruits et légumes à l'école » et « Lait et produits laitiers à l'école » soutient la distribution de fruits et légumes frais et/ou de lait et de produits laitiers aux élèves du primaire et du secondaire dans les établissements scolaires publics ou privés sous contrat avec l'Éducation Nationale.

1. Projet « De la fourche à l'assiette »

Dans le cadre de son Programme Alimentaire Territorial, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a terminé sa seconde édition du Défi Cantine « *De la fourche à l'assiette* » en juin 2024.

Les restaurations scolaires de Baden et Locquetas ont bénéficié d'un accompagnement spécifique pendant 1 an avec pour objectifs de :

- Se mettre en conformité avec la loi EGAlim
- Développer les approvisionnements bio, locaux et de saison
- Monter en compétence sur les pratiques culinaires
- Limiter le gaspillage alimentaire

Le contenu de ce défi s'est déroulé de la manière suivante :

- Un **diagnostic** de chaque restauration scolaire, réalisé par le GAB 56 ayant comme missions de : visiter la cantine, s'entretenir avec le personnel de cuisine et de salle et d'analyser les achats
- Deux phases de **pesée des déchets** alimentaires, suivies par GMVA
- Une **formation** du personnel de cuisine sur la cuisine végétarienne, par la SCIC Nourrir l'Avenir
- Des **préconisations** et un **plan d'actions** personnalisé sur l'approvisionnement bio et local et la lutte contre le gaspillage alimentaire.



Les résultats de cet accompagnement révèlent les points suivants :

- La difficulté d'être en conformité avec la loi EGALIM, par l'atteinte de 50% de produits de qualité dont 20% de produits biologiques. Bien que les deux communes aient amélioré leurs achats de produits de qualité en un an, elles n'atteignent pas encore le seuil des 50% (environ 30% pour Locqueltas et 25% pour Baden) en 2024. Toutefois, les deux restaurants ont un résultat positif sur la part de produits biologiques (17% pour Locqueltas et 15% pour Baden).
- Le taux de gaspillage alimentaire pour les deux communes se situe largement en-dessous de la moyenne nationale, soit 66 grammes/convive contre 120 grammes le gaspillage à l'échelle nationale.
- La formation cuisine sur la fabrication de menus végétariens a particulièrement plu aux cuisiniers. En sus des apports théoriques, ils ont confectionné des plats équilibrés sans protéine animale et ont découvert des astuces sur la cuisson, les apports en nutrition, etc. Un contenu riche qui leur permettra de reproduire certains plats dans leur restaurant scolaire.
- Une dynamique du personnel de cuisine et de salle pour améliorer leurs pratiques et une volonté des deux mairies pour les accompagner dans ces évolutions (achats de produits de qualité et lutte contre le gaspillage alimentaire).



Mieux connaître les effets du changement climatique et des évènements météorologiques

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération et Clim'actions s'appuient sur l'expérience du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan (PNRGM) en matière de sciences participatives. En 2011, le PNRGM a développé un Observatoire participatif de la biodiversité et du patrimoine naturel. Cet observatoire repose sur la participation citoyenne. Quiconque peut renseigner ses observations d'animaux, de végétaux et de milieux sur le territoire du Parc et les 4 communautés de communes alentours (via un site ou depuis 2023, une application). Ces données permettent notamment de mieux connaître le patrimoine naturel du territoire et ainsi d'affiner les enjeux de préservation, de gestion et de continuité écologique à l'échelle locale. Le présent projet vise notamment à développer une seconde brique à cet observatoire déjà existant sur l'observation des effets du changement climatique, avec la possibilité de renseigner des informations sur 12 espèces sentinelles (date de floraison, date d'apparition, date de première écoute...).

Feuille de route Biodiversité

GMVA a enclenché l'élaboration d'une feuille de route biodiversité afin de définir :

1. Les orientations du territoire pour protéger, restaurer et développer la biodiversité
2. Les actions à mener pour y répondre sur l'ensemble de notre patrimoine communautaire (espaces boisés, zones agricoles, zones d'activités, bâtiments, équipements techniques...).

Le premier volet est traité dans le cadre de l'élaboration du SCoT-AEC, le second a été approuvé en juillet 2024, avec pour objectifs de :

- Donner des orientations permettant aux services gestionnaires de les décliner en modes de gestion.
- Intégrer la biodiversité comme une composante à part entière des modalités de gestion des sites communautaires, en donnant aux services les moyens d'agir (appui technique, méthodologie, montée en compétences).
- Définir la place du levier foncier (acquisition, mise à disposition, gestion) pour protéger la biodiversité, en y reliant la protection de la ressource en eau.
- Suivre et valoriser les actions et leurs résultats dans une logique d'amélioration continue.

Actions de restauration des milieux aquatiques et du bocage

Les actions menées dans le cadre du contrat territorial de bassins versants sur les cours d'eau et le bocage contribuent également à la restauration, au maintien et au développement de la biodiversité (cf. pages 18 à 21).

Mobiliser la ressource « bois énergie » et structurer la filière à 2030

La SPL Golfe Energies Renouvelables qui vise à développer les chaufferies bois et les réseaux de chaleurs a été constituée officiellement en mai 2024 et va rentrer en 2025 dans sa phase opérationnelle. Cela nécessitera en parallèle de travailler la mobilisation de la ressource. S'appuyant sur le test de valorisation des haies de bord de route à Locqueltas en 2023, une nouvelle expérimentation se met en place sur Arradon.

Une politique de gestion intégrée de l'eau, patrimoine commun à préserver

L'année 2024 constitue une année charnière en matière de prospective pour les compétences Eau et Assainissement. En effet, après la réalisation d'un état des lieux approfondi via les schémas directeurs des 3 axes de la compétence (Eau Potable, Assainissement Collectif et Eaux Pluviales), les plans d'actions techniques, financiers et calendaires ont été présentés en 2024. Une validation a été apportée pour certains dossiers, d'autres verront leur aboutissement en 2025.

Ces orientations majeures, nécessaires pour le territoire, sont venues alimenter la réflexion autour de la révision du SCOT-AEC de l'agglomération.

Eau potable

La sécheresse de l'année 2022, très impactante, avait mis en avant la nécessaire solidarité départementale. Dans la continuité, des actions communes ont été lancées en 2023 et ont vu leur aboutissement en 2024 : réalisation et partage avec l'ensemble des partenaires institutionnels d'un schéma de sécurisation de l'alimentation en eau potable en Morbihan, officialisation de la collaboration très étroite mise en place entre les 4 principaux producteurs d'eau du département : Eau du Morbihan, Lorient agglomération, Eaux et Vilaine et Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

D'autre part, l'intégration au sein du collège Eau potable de Eaux et Vilaine a permis à GMVa de s'impliquer dans 2 projets de sécurisation majeurs : la mise en service de l'Aqueduc Vilaine Atlantique qui relie dorénavant le bassin rennais au département du Morbihan, et le lancement du dossier de mise en place d'une écluse anti-salinité au niveau du Barrage d'Arzal.

Enfin, l'agglomération participe activement aux travaux de l'Assemblée Bretonne de l'Eau (ABE)...

En parallèle, des projets structurants au sein de l'agglomération ont abouti : finalisation de la modernisation des réservoirs du secteur de Vannes, début du déploiement des outils de sécurisation du système industriel, présentation et validation des besoins en matière de production et de transport de l'eau potable à horizon 2050, poursuite du programme de renouvellement des réseaux de distribution...

Coté « Energie », les travaux de mise en place de panneaux photovoltaïques sur les outils de production de Vannes-Liziec et de Tréffléan-Cran ont été attribués. En outre, une micro turbine a été mis en place sur une conduite d'eau brute de l'unité de production de Tréffléan-Le Marais.

Toutes ces actions ont permis à Golfe du Morbihan - Vannes agglomération de se voir décerner le label « territoire d'eau en transition écologique » sur la compétence Eau potable.

Assainissement collectif des eaux usées

Sur le volet « collecte » de la compétence assainissement collectif, courant 2024 le renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées s'est maintenu. Ce programme permet de fiabiliser les systèmes d'assainissement sous un angle opérationnel de la lutte contre les eaux claires parasites, surchargeant, en période de fortes pluies les systèmes d'assainissement. Pour appuyer ce travail, l'agglomération s'était, dès 2023, engagée dans une politique volontariste de contrôle des parties privatives afin de renforcer la recherche de l'origine de certaines surcharges hydrauliques. Ainsi, en 2024 les campagnes dites de levées de boîtes, de contrôle de branchement et de contrôle avant-vente se sont maintenues.

Sur le volet « traitement », des travaux majeurs ont été menés afin d'optimiser les capacités d'accueil du territoire tout en augmentant les performances environnementales dans le but d'améliorer les rejets au milieu :

- Réception de travaux de modernisation de la STEP de Ploeren
- Début des travaux de la future STEP de Colpo avec amélioration des normes de rejet
- Attribution des marchés de travaux de modernisation de la STEP de Plescop
- Finalisation du schéma directeur sur la partie « cœur d'agglomération » et planification de la répartition des rejets sur les outils (Vannes, Saint Avé et Séné) afin d'améliorer les capacités de traitement

En parallèle, des actions en faveur de la REUT ont été menées : étude de la REUT dans le cadre du projet régional ECOD'O, candidature au programme national d'accélération de la Réutilisation des Eaux Usées Traitées sur les territoires littoraux...

Enfin, au même titre que pour l'eau potable, les marchés de mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sur certaines installations ont été attribués : STEP de Vannes-Tohannic, de Ploeren- les 2 moulins, STEP Elven-Kerlore ...

Assainissement non collectif des eaux usées

Pour l'année 2024, le Service Public d'Assainissement Non Collectif a assuré ses missions de conseils, de vérifications et de contrôles conformément au règlement de service adopté fin 2022. Ce service intervient en régie intercommunale pour l'ensemble du territoire.

Eaux pluviales urbaines

Depuis janvier 2020, la compétence « eaux pluviales urbaines » est basée sur un conventionnement entre GMVA et les communes. Un état des lieux précis du patrimoine et des enjeux du territoire en matière de gestion des eaux pluviales urbaines a été réalisé entre 2022 et 2023. En 2024, la réflexion a porté sur la dimension transversale de la thématique (quantité et qualité de l'eau, maîtrise du ruissellement et des d'inondations, lien avec les documents cadres de l'aménagement...) afin d'aboutir dès 2025 à la validation d'une stratégie technique et financière partagée.

En parallèle, l'application du règlement de gestion voté en 2022 s'est poursuivi et un accompagnement des porteurs de projets s'est intensifié : la notion de gestion à la parcelle des eaux pluviales est aujourd'hui acquise.

Enfin, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a confirmé sa place au sein des réseaux nationaux et régionaux sur les actions novatrices de la thématique au sein notamment de l'association Rédagio.

Qualité des eaux de littorales

Depuis de nombreuses années, dans le cadre de la démarche itérative des profils conchylicoles et des profils de vulnérabilité des eaux de baignade, des suivis de la qualité bactériologique de différentes masses d'eau et de rejets issus des exutoires pluviaux littoraux sont opérés.

En 2024, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a été lauréat d'un appel à projet national du fait de sa participation au Projet NOROTRACK pour lequel l'agglomération s'est associée, entre autres, au Comité National de la Conchyliculture. Ce projet répond aux objectifs suivants :

1. Développer un modèle numérique de suivi en temps réel et prédictif de l'hydrodynamique littorale et de l'intensité de la pollution virale dans 2 zones conchylicoles pilotes
 - ⇒ Utilisation des bactériophages ARN F-spécifiques infectieux comme indicateurs du risque norovirus infectieux
2. Identifier les sources favorisant l'apport d'eaux usées non traitées d'origine humaine dans les zones pilotes
3. Rédiger et mettre à disposition le cahier des charges de l'outil pour un déploiement sur tout le littoral français conchylicole par les gestionnaires des eaux usées

Prévention des inondations

Développer une culture du risque

Sur le volet de l'acculturation aux risques littoraux, le Show Scientifique « Hé... La mer monte ! » a été organisé au Palais des Arts. Il a réuni 450 personnes sur le sujet de la montée du niveau de la mer et des risques associés. Des formations ont également été organisées pour les élus, les techniciens des communes et les professionnels de l'immobilier (agents immobiliers, notaires, syndicats de copropriétés) et des exercices de gestion de crise ont été menés à Vannes et Plescop. Suite au passage de la tempête Céline en octobre 2023, 21 nouveaux repères de submersions marines ont été installés. Cela porte à 34, le nombre de repères sur le territoire.

Améliorer la connaissance des risques

Suite à la finalisation de l'étude « aléas » visant à mieux connaître les zones à risque et sa diffusion aux communes, les élus ont décidé de prendre en compte une élévation du niveau de la mer de 110cm dans leurs documents d'urbanisme à l'horizon 2100.

Dans le cadre de la stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte et de la loi climat et résilience, GMVA réalise la carte locale d'exposition au recul du trait de côte à 30 et 100 ans pour l'ensemble des communes littorales. Une fois ces cartes réalisées, pour les communes listées au décret érosion n° 2024-531 du 10 juin 2024 modifiant le décret n° 2022-750 du 29 avril 2022, elles seront traduites dans les PLU

communaux avec notamment, la définition d'une zone inconstructible pour les secteurs exposés au recul du trait de côte à horizon 30 ans.

Gérer les systèmes d'endiguement

L'agglomération gère cinq digues sur son territoire. Suite à la tempête Céline du 28 octobre 2023 et l'abaissement significatif du niveau de sable (1,50 m perdu en quelques mois), la digue a cédé. Des travaux d'urgence ont été entrepris pour assurer la protection de la zone. D'autres ouvrages sont susceptibles d'être classés dans les mois à venir. Ces derniers ont été identifiés et vont faire l'objet d'étude plus poussées.

La digue de Moustérian à Séné ne réunit pas les conditions permettant un classement comme système d'endiguement. GMVA est lauréat d'un appel à projet national visant à relocaliser une station de lagunage, supprimer une digue et utiliser les solutions fondées sur la nature pour réduire la vulnérabilité du secteur.

Réduire la vulnérabilité

L'agglomération a également répondu avec 4 communes littorales à un appel à manifestation d'intérêt pour réaliser un diagnostic de vulnérabilité de 4 campings littoraux exposés à l'érosion et la submersion marine. Cette étude doit permettre d'identifier des sites de repli et de définir une trajectoire d'adaptation des campings à plus ou moins long terme.

Enfin, des diagnostics de réduction de la vulnérabilité du bâtiment (habitations ou entreprises de moins de 20 salariés) sont menés par l'agglomération dans le cadre du PAPI. Ces diagnostics permettent de définir les travaux à mettre en œuvre pour réduire la vulnérabilité des bâtiments et ouvre la possibilité à des subventions pour réaliser des travaux (80% de subvention pour les habitations et 40% pour les entreprises).

Grand cycle de l'eau

Du côté du Grand cycle de l'eau, les actions opérationnelles sur les bassins versants sont principalement menées au travers de trois dispositifs :

- le contrat territorial de Bassin versant des côtiers du Golfe du Morbihan, de Quiberon à Penerf 2022-2027 pour les actions Milieux aquatiques, Agricole et Qualité de l'eau
- le dispositif PAEC-MAEC 2023-2027, intégré à la boîte à outil du contrat territorial
- la stratégie territoriale bocagère 2023-2027 avec le dispositif Breizh Bocage 3, levier complémentaire au contrat territorial.

Les actions menées sur les bassins versants

Le contrat territorial des bassins versants du Golfe du Morbihan a démarré en 2022. Il s'agit d'un programme d'actions de 6 ans, multithématiques et multi-acteurs, en faveur de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques prévue sur la période 2022-2027.

➤ **Bilan-évaluation 2022-2024 et nouvelle feuille de route 2025-2027**

L'année 2024 marque la 3^{ème} et dernière année de la 1^{ère} feuille de route à 3 ans du contrat. Sur le 1^{er} semestre 2024, le bilan-évaluation à mi-parcours a été réalisé en interne. Le travail a été partagé en COTECH Pollutions diffuses et en COTECH Milieux aquatiques fin avril pour une validation en COPIL fin juin. Le 2nd semestre a permis l'élaboration de la nouvelle feuille de route 25-27, également présenté aux COTECH Pollutions et Milieux aquatiques début octobre pour une validation en COPIL à la mi-novembre. Le montant prévisionnel des dépenses à trois ans avoisine les 12,5 millions d'euros. La participation des financeurs Agence de l'eau, Région, Département est estimé à environ 8,77 millions (70% de financement), pour un reste à charge de l'ensemble des MOA (ECPI et maîtrise d'ouvrages associées) à hauteur de 3,76 millions d'euros. L'ambition est particulièrement forte pour le volet Milieux aquatiques, restauration des cours d'eau et le réaménagement du site de l'Etang de la Forêt : 10,65 millions d'euros.

➤ **Milieux aquatiques**

Travaux de restauration des Milieux aquatiques et de leur biodiversité associée

La dynamique se poursuit pour la mise en œuvre des programmes de travaux Milieux aquatiques sur les 5 bassins versants des 2 CTMA : BV du Loc'h et du Sal & Côtiers prioritaires du Golfe du Morbihan - Vincin,

Bilair et Plessis. C'est environ 1,16 millions d'euros d'investissement pour 8 km de linéaires concertés et restaurés qui ont été réalisés sur cette troisième année de travaux en 2024.

Plusieurs types de travaux sont menés dans un objectif de rétablir les différentes fonctionnalités du cours d'eau. Par exemple, la renaturation, technique ambitieuse : remise dans le talweg consistant à replacer le cours d'eau en fond de vallée, dans son point bas d'origine, pour le reconnecter à son espace de fonctionnalité (habitat humide, annexes hydrauliques, nappe d'accompagnement). Ou encore des travaux de diversification qui permettent de créer de nouveaux habitats pour la faune et la flore, de diversifier les habitats déjà existants. Des ouvrages de franchissement (passerelles, buses, pont cadre...) sont aussi traités lors de ces travaux (ajout, redimensionnement, remplacement) pour permettre le rétablissement de la continuité écologique, piscicole et sédimentaire.

La concertation est une étape préalable à la réalisation des travaux, se situant majoritairement sur des propriétés privées. Chaque propriétaire riverain concerné par les travaux est concerté avec signature d'une convention attestant de l'accord obtenu pour la réalisation des travaux. Pour un site de travaux, il est ainsi nécessaire de recueillir l'ensemble des accords avant de pouvoir intervenir.

Grande continuité écologique - réaménagement du site de l'Étang de la Forêt

Au niveau de l'Étang de la Forêt à Brandivy, poursuite des études sur le devenir du site de l'étang de la Forêt :

- étude sur les vocations environnementales pour le rétablissement de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) sur le cours principal du Loc'h
- étude sur les vocations touristiques, sportives et l'exploitation du site
- mission de médiation-concertation

Et réalisation de missions complémentaires : suivi faune, flore et accompagnements des naturalistes, levées topographiques, étude géotechnique en cours.

Le levier foncier est mobilisé pour élargir l'emprise du site. L'acquisition foncière de 10 Ha, en partie en zone humide, est en cours après concertation avec le propriétaire riverain.

Trois temps forts ont été organisés au cours de l'année :

- 17 mars : 1^{ère} journée de concertation auprès de la population pour présenter l'historique du site, ses problématiques, les différents scénarii d'aménagement possibles
- 23 septembre : Journée avec les scolaires de Brandivy
- 29 septembre : 2^{ème} journée de concertation auprès de la population pour présenter les scénarii retenus

Le choix validé et délibéré en octobre a porté sur les scénarii les plus ambitieux tant sur le volet environnemental que sur le volet sports, loisirs, tourisme. Au niveau environnemental, il s'agit du scénario d'effacement, renaturation dans l'ancienne peupleraie et suppression de la digue.

La prochaine étape sera de lancer début 2025 la maîtrise d'œuvre pour la définition de l'avant-projet détaillé et la réalisation des dossiers réglementaires.

Grande continuité écologique - Gros ouvrages hydrauliques

Concernant les gros ouvrages hydrauliques, la stratégie d'intervention de GMVA sur les ouvrages a été validée début 2023. Une première étude est en cours sur 8 ouvrages en vue de rétablir la continuité écologique. En 2024, l'analyse juridique et administrative des ouvrages ainsi que l'état des lieux-diagnostic ont été réalisés.

Grande continuité écologique - Maîtrise d'ouvrage associée du contrat

- Suivi de l'étude menée par la carrière CMGO à Grand-Champ. Il s'agit d'un projet de suppression d'un plan d'eau sur cours et de renaturation du cours d'eau. Le projet s'intègre aux actions du contrat territorial.
- Le département du Morbihan a confirmé être en maîtrise d'ouvrage associée pour un ouvrage routier en aval de l'étang de la Forêt

Autres actions

- Suivi de la convention 2023-2027 pour l'entretien des cours d'eau avec la Fédération de Pêche du Morbihan.

- Poursuite de l'accompagnement de Bretagne Vivante dans la prise en compte de la biodiversité dans le cadre des travaux Milieux aquatiques (inventaires et préconisations), suivi de la convention avec Bretagne Vivante.

➤ Agricole

L'animation-coordination des partenaires agricoles - Chambre d'agriculture, GAB 56, CIVAM, PNR - pour la mise en œuvre des actions individuelles et collectives s'est poursuivie.

Actions collectives et individuelles (hors MAEC)

En termes de bilan :

- 9 actions collectives ont été organisés sur 2024 portant sur différentes thématiques comme l'animation d'un groupe Abattage à la ferme, les techniques culturales simplifiées, le développement de filière « blé panifiable bio », 1er rendez-vous avec la bio...
- 4 flashs techniques sur des cultures plus résilientes face au changement climatique, un dispositif d'aide à l'investissement et la directive Nitrates 7
- 19 accompagnement individuels ont été réalisés.

PAEC-MAEC

L'agglomération est co-porteur, avec AQTA et le PNR, du PAEC 2023-2027. En tant que chef de file, l'agglomération assure la coordination des différents acteurs. En 2024, Les diagnostics pour les MAEC Systèmes ont été réalisés par la Chambre d'agriculture, le GAB 56, CIVAM AD 56. Les MAEC Biodiversité (hors Ligneux) sont portées par le Parc Naturel Régional. Les techniciens Bocage d'AQTA et de GMVA assurent la réalisation des diagnostics et plans de gestion des MAEC Ligneux (= Bocage).

A l'échelle du PAEC, le bilan de la 2^{eme} campagne de MAEC peut être fait : 58 exploitations engagées dans au moins une MAEC, dont 26 en MAEC Système et 48 en MAEC Biodiversité. Ces souscriptions correspondent à un montant estimatif d'engagement d'1 656 042 € sur 5 ans sur le territoire du contrat territorial.

Démarche de protection de l'AAC de Noyal, captage prioritaire

Sur l'AAC de Noyal, un travail pour diagnostiquer le niveau de risque parcellaire de transfert des pesticides (diagnostic DPR2) est en cours à l'échelle du sous-bassin versant de Trégat, en amont d'une retenue d'eau pour l'alimentation en Eau potable. Après une phase diagnostic, Les 12 DPR2 prévus ayant été réalisés, il s'agira de faire le point sur les pratiques agricoles et de construire des plans d'actions individuels, partagés collectivement.

Actions transversales

- Suivi de l'élaboration de la stratégie activités primaires, alimentaire et foncier, dans le cadre du PAT
- Intégration de critères environnementaux pour l'attribution d'une aide financière aux jeunes agriculteurs. Critère d'éligibilité : réalisation d'un pré-diagnostic Eau. Critères permettant un bonus de + 1 000 € : être labellisé AB ou souscrire à une MAEC.

➤ Suivi de la qualité de l'eau

Le suivi de la qualité de l'eau physico-chimique et des teneurs en pesticides s'est poursuivi. Les résultats sont régulièrement partagés avec les acteurs du contrat territorial.

➤ Bocage

La stratégie territoriale bocagère 2023-2027 de l'agglomération a été validée, s'inscrivant dans le cadre technique et financier du programme Breizh Bocage 3.

Travaux bocagers

Pour rappel, les secteurs prioritaires sont les bassins versants du Loc'h, du Sal et du Plessis. L'objectif est de réaliser 75% des travaux sur ces secteurs prioritaires.

Les campagnes de travaux bocagers se poursuivent avec près de 14,8 km de réalisés à l'hiver 2023-2024 et un prévisionnel de 12,3 km pour les travaux 24-25.

Les copeaux de bois pour le paillage des plants sont fournis par la SCIC Argoat Bois Energie, avec un approvisionnement en local par des agriculteurs de Sérent et de Surzur.

Gestion durable

Au titre de la deuxième campagne des MAEC « ligneux », 34 accompagnements ont été réalisés par les techniciens Bocage, pour établir un plan de gestion des haies sur 5 ans.

Arrivée fin 2023, une chargée de mission MAEC Ligneux en renfort a accompagné une trentaine d'agriculteurs souhaitant s'engager dans cette MAEC Ligneux.

Elaboré courant 2023 dans le cadre d'un stage, le plan de gestion pluri-annuel du bocage de bords de route pour la commune de Locqueltas a été finalisé et restitué à la commune.

Après sollicitation par le service, la commune d'Arradon a accepté de rentrer dans une démarche de plan de gestion de ses haies de bords routes. La partie terrain du plan de gestion a été réalisée. L'objectif est de finaliser la formalisation du plan de gestion d'ici fin 2024.

Valorisation

Dans le cadre de la réponse à l'appel à projet de l'ADEME sur la structuration de filière de valorisation des haies, un projet à 3 ans a été défini, intitulé « Animation territoriale, études et investissements pour structurer, conforter des filières de valorisation des haies bocagères locales et durables en Sud Morbihan ». Il est porté par un consortium de 6 acteurs : GMVA, SPL GER, AQTA, SPL AQTA Energies, SPL BER et la SCIC Argoat Bois Energie.

Un temps-fort sur la gestion-valorisation du Bocage est organisé le 10/12 conviant les agriculteurs du territoire ainsi que les communes de l'agglomération. C'est un agriculteur de Grand-Champ, bénéficiaire du programme Breizh Bocage qui accueille l'évènement.

Protection

Le travail de sensibilisation des élus communaux lors des révisions de PLU sur le sujet de la protection des haies à travers les documents d'urbanisme s'est par ailleurs poursuivi. Les communes concernées : Arradon, Saint-Avé, Plescop, Theix-Noyal, Locqueltas... Pour Arradon, l'accompagnement technique a aussi porté sur l'appui technique pour la réalisation de l'inventaire participatif.

➤ Foncier

En préparation de l'élaboration d'une stratégie foncière - enjeu EAU, il est prévu de rencontrer les différents acteurs menant des actions sur le foncier. Des premiers contacts ont été pris. Il s'agira début 2025 de les réunir pour partager sur les actions de chacun et amorcer les réflexions préalables sur ce nouveau volet thématique.

➤ Eau et Urbanisme

- Participation aux groupes de travail organisés par le SAGE GMRE pour établir des propositions de règlement type sur les cours d'eau et les zones humides afin de renforcer leur protection.
- Participation aux réunions du réseau métier « Eau et Urbanisme » récemment mise en place par l'EPTB Eaux & Vilaine.

➤ Communication

- Elaboration de 4 kakémonos sur les enjeux de l'eau des bassins versants, la qualité de l'eau et les actions agricoles
- Elaboration de 5 panneaux pédagogiques concernant les travaux Milieux aquatiques qui seront installés sur les 1^{ers} sites vitrines : ruisseau du Moustoir à Plescop, ruisseau de Saint-Thébaud à Saint-Avé
- Propositions de 5 animations « bassins versants » dans le cadre des 10 ans du PNR du Golfe du Morbihan : visites de site de restauration de cours d'eau, ballade animée dans le bocage, visite d'une ferme pour partager et échanger sur ses pratiques en faveur de la qualité de l'eau, du climat et de la biodiversité, collaboration avec le PNR pour la diffusion du film documentaire « Paysans du Ciel à la Terre » sur le travail des agriculteurs avec la Vie des sols
- Participation à la tenue d'un stand pour l'évènement de clôture des 10 ans du PR.

➤ **Animation auprès des scolaires**

Les actions d'animations en milieu scolaire confiées à Eau & Rivières de Bretagne sur le cycle de l'eau, ont été reconduites sur le bassin versant prioritaire du Plessis. Six classes de cycle 3 ont ainsi pu bénéficier de ce dispositif qui permet notamment de découvrir le cycle de l'eau naturel à l'échelle d'un bassin versant mais aussi d'appréhender le cycle de l'eau et l'importance de préserver cette ressource. Une sortie organisée près d'un cours d'eau leur a également permis de prendre conscience de l'impact de l'activité humaine sur le paysage et de découvrir la diversité de la faune et les interactions entre les espèces et leurs habitats.

Cette animation sera reconduite sur la prochaine année scolaire et même proposée à l'ensemble du territoire.

Les actions d'animations en milieu scolaire animées par Eau & Rivières de Bretagne sur le cycle de l'eau, ont été reconduites sur le bassin versant du Plessis. Six classes de cycle 3 ont ainsi pu bénéficier de ce dispositif qui permet notamment de découvrir le cycle de l'eau naturel à l'échelle d'un bassin versant mais aussi d'appréhender le cycle de l'eau et l'importance de préserver cette ressource, pour les habitants et la biodiversité.

Cette animation sera reconduite sur la prochaine année scolaire sur le bassin versant du Plessis et étendue sous forme de deux séances sur le bassin versant du Loch.

Un temps d'animation autour d'un camion « La maison des économies d'eau » vient s'ajouter à la prestation de sensibilisation. Il s'agit d'une exposition itinérante de 20 m² permettant de sensibiliser aux économies d'eau domestique.



I.1.c - Bilan des actions et politiques en matière de cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations

Le soutien aux acteurs sociaux de l'économie sociale et solidaire

La particularité du développement durable est de se situer au carrefour des 3 piliers que sont l'économie, le social et l'environnement. Golfe du Morbihan - Vannes agglomération investit auprès de sa population en soutenant un tissu local de proximité, porteur d'actions au bénéfice des populations les plus en difficultés et en favorisant la lisibilité de l'économie sociale et solidaire avec notamment le développement d'une politique d'achat socialement responsable.

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération est particulièrement attentive à proposer un développement socialement équitable ; elle accompagne l'évolution des réponses à apporter auprès des publics particulièrement vulnérables.

Entraide alimentaire

AMISEP

Cette association gère une épicerie sociale et solidaire, structure d'aide alimentaire dont la mission est de contribuer à l'insertion durable des personnes en situation d'exclusion et de précarité. Elle y contribue au moyen d'une aide alimentaire participative de qualité d'une part et par des actions d'accompagnement social d'autre part. Une participation financière de 10% est demandée.

Secours catholique

Cette association gère une épicerie sociale et solidaire : elle propose des produits de première nécessité, des produits frais et surgelés et des produits d'hygiène. Une participation financière est demandée, entre 10% et 20% selon la nature des achats.

Les Restos du cœur

L'association apporte une aide aux personnes démunies : accueil et aide alimentaire, ainsi qu'un accompagnement personnalisé pour favoriser la réinsertion sociale.

Banque alimentaire

Elle récupère les denrées des grandes surfaces et des gros producteurs pour les mettre à disposition des CCAS et des associations de l'aide alimentaire. Elle bénéficie également des denrées du programme national alimentaire.

Public vulnérable - inclusion

Solidarités Meubles

Solidarités Meubles est un collectif de 10 associations morbihannaises dont l'objet est de collecter et distribuer des meubles, et venir en aide aux personnes les plus démunies par la collecte et l'attribution de meubles d'occasion et appareils électroménagers neufs.

LA TILMA et le Saint CO'

La Tilma répond à une nécessité d'hébergement temporaire et d'accompagnement social pour les femmes enceintes et les jeunes mamans en situation de solitude et/ou de précarité. Elle a développé un lieu d'accueil de jour pour les mères de famille isolées et lutter contre l'isolement social.

Iris Cinéma

L'objectif est de faciliter l'accès à la culture des personnes âgées isolées ou résidant au sein des établissements et de créer des échanges entre les clubs, les structures EHPAD, et Résidence autonomie qui se retrouvent lors des séances.

Sauvegarde 56

Cette association accompagne des populations étrangères dans leurs droits et leur vie quotidienne

Centre d'études et d'actions sociales du Morbihan

Cette association développe une offre d'apprentissage du français et d'alphabétisation à l'égard des personnes d'origine étrangère.

TIMAD

Ce collectif porte un projet inter-associatif d'hébergement temporaire d'urgence pour des familles en situation de précarité ; il met à disposition des logements temporaires pour personne sans domicile.

COMPAGNONS BATISSEURS

Cette association accompagne les personnes fragilisées sur l'amélioration de leur habitat et leur insertion socioprofessionnelle ; elle participe à la lutte contre le mal logement.

Vacances et Famille

Soutien à la parentalité au travers d'un projet de départ en vacances familiales

ADOMTOM

Travail de traduction de concept culturel afin de faciliter l'accès aux soins, à l'éducation, à la culture et à l'emploi des populations d'origine étrangère ; faciliter les relations entre les usagers et les services

Liberty Max

Association LGBTQIA+, féministe, inclusive et inter-sectionnelle du bassin vannetais œuvrant à la connaissance et au respect de la diversité des relations amoureuses, des orientations sexuelles, des identités de genre et de sexe.

La clef de phare

Association qui œuvre en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap à la vie culturelle du département

Insertion

NOVITA

Lutte contre la privation d'emploi de longue durée

POLE E2S

Sensibiliser les citoyens à l'ESS et renforcer la connaissance de l'ESS par les partenaires publics.

Accès aux droits

La maison du Droit

Elle exerce une mission de service public afin de garantir un accès égal aux droits pour tous/toutes. L'association propose aux particuliers une information juridique gratuite et un accompagnement dans leurs démarches ainsi que la possibilité de résoudre leurs litiges par la voie amiable.

Centre d'Information Du Droit des Femmes et des Familles

L'association œuvre à l'accompagnement global et personnalisé des femmes par la mise à disposition de toutes les informations utiles dans les domaines juridiques, professionnel, économique, social et familial, et au développement d'une démarche de développement local et de travail en complémentarité et en concertation avec l'ensemble des acteurs politiques, institutionnels et associatifs.

Solidarité internationale

SITALA

Cette association propose un programme d'échanges interculturels et d'éducation par la culture entre le France et le Burkina Faso.

Son projet vise au développement d'actions croisées auprès de la jeunesse de ces deux pays. Ces dernières reposent sur une dynamique interculturelle et citoyenne forte au service d'une éducation à la citoyenneté internationale.

I.1.d - Bilan des actions et politiques en matière de d'épanouissement des êtres humains

La culture : un accès facilité aux œuvres et aux pratiques pour les résidents

En matière culturelle, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération porte une politique dont l'objectif principal vise pour les résidents l'accès aux œuvres et aux pratiques sur le territoire.

Cette politique se décline par :

- de l'ingénierie culturelle (coordination de réseaux : Médiathèques du Golfe ; patrimoine culturelle immatériel ; écoles de musique du territoire ; diffuseurs du spectacle vivant...),
- la conduite d'actions culturelles de proximité (médiathèques / programme « Déclic » ; Ecoles de musique / programme « Tempo » ; milieu scolaire / programme d'éducation artistique et culturelle),
- du soutien aux initiatives associatives (manifestations d'intérêt communautaire) ;
- la gestion directe ou le soutien aux équipements culturels structurants (L'Echonova - salle de Musiques Actuelles / Réseau des médiathèques de Rhuys / Conservatoire de la presqu'île de Rhuys/Scènes du Golfe, scène conventionnée art et création).

Complémentairement, sur une démarche qui se place au cœur des droits culturels, la collectivité s'est engagée dans un soutien au patrimoine culturel immatériel et aux cultures bretonnes, en appui sur les axes de sauvegarde retenus par l'UNESCO (préserver, transmettre, valoriser...). Ainsi en 2024, l'agglomération décline le plan d'actions issu des Assises de la culture bretonne organisées en 2023 notamment avec la signature de la charte Ya der Brezhoneg (niveau 2).

La politique culturelle s'attache à une irrigation du territoire par le développement d'une offre de service sur les différents bassins de vie identifiés par le SCoT. Ce schéma tend à privilégier une offre culturelle au plus près de chez soi, sur les communes qui constituent en périphérie de l'agglomération de Vannes des pôles de gravité pour la population (communes d'Elven, Grand-Champ, Sarzeau, Ploeren, Theix-Noyal).

L'activité directe de la direction touche environ 17.000 scolaires du premier degré, 670 élèves inscrits sur le site du conservatoire de Sarzeau, 30.000 lecteurs actifs pour le réseau des médiathèques du Golfe (33 médiathèques en réseau - 450.000 documents en prêt - 1 millions de prêt/an).

Pour 2024 et 2025, trois axes sont déclinés :

- Une transformation de l'offre de lecture publique avec la perspective d'un schéma intercommunal de lecture publique en 2025 au plus près des besoins des usagers ;
- Un soutien plus marqué au Patrimoine Culturel Immatériel, apprécié comme un facteur d'identité et d'attachement au territoire ;
- Une réflexion sur un CLEAC concrétisant l'ambition de placer l'éducation artistique et culturelle au cœur des dispositifs déployés sur le territoire.

Enfin, la direction des affaires culturelles accompagne des initiatives qui concourent à sensibiliser aux effets du réchauffement climatique : contribution aux actions de Clim'actions, accompagnement du festival « La P'art belle », programmation de spectacle en « circuits courts » pour restreindre les déplacements ; recours moindre à la communication papier ; efforts de rééquipements avec des matériels moins consommateurs d'énergie ; temps forts culturels en relation avec le climat...

Un développement de l'offre sportive et l'amélioration de son accessibilité pour nos concitoyens

Le développement sportif fait l'objet de projets communautaires qui visent au développement de l'offre et à l'amélioration de son accessibilité (information, coût, transports).

Pour 2024, en matière de sport, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération poursuit son implication sur la pratique du nautisme, de la natation et du vélo pour l'ensemble des enfants du territoire.

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération est intervenue sur la prise en charge des séances et du transport pour les cycles de natation et de nautisme. La quasi-totalité des classes du CP au CM2 ont pu ainsi bénéficier de ces actions. Sur les 5 sites nautiques du territoire (Vannes pour l'aviron, Baden, Arradon, Séné et Sarzeau) ; ainsi que sur les 5 Aquagolfe communautaires concernant la natation scolaire.

La politique de sport et de loisirs passe également par le financement de manifestations qui bénéficient à l'ensemble du territoire de l'agglomération. Le nouveau dossier de demande de subvention invite les associations organisatrices à présenter leurs actions en matière de développement durable.

Afin d'améliorer le maillage de l'agglomération, la collectivité avait décidé en 2023 d'augmenter significativement le montant des fonds de concours dédiés aux équipements sportifs listés. En 2024 un bonus environnemental a été mis en place pour inciter à la performance environnementale des projets.

Les projets qui vont se poursuivre en 2025 concernent la rénovation énergétique d'Aquagolfe Grand-Champ, d'Aquagolfe de Kercado, le remplacement des chaudières gaz par des chaudière bois sur Aquagolfe Surzur et la poursuite du réaménagement sur le site de l'étang de la forêt à Brandivy.

I.1.e - Bilan des actions et politiques en matière de dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Le programme Territoire Engagé en Transition Écologique

Démarré en janvier 2021, le programme Territoires économe en ressources a pris fin le 31 décembre 2023. Pour cette nouvelle année, GMVA se lance dans un Contrat d'Objectif Territorial en partenariat avec l'ADEME. Cet engagement, validé par un audit rigoureux, démontre l'efficacité des actions publiques à travers deux référentiels thématiques : : Climat Air Énergie et Economie Circulaire. La Commission Nationale des Labels examine ces référentiels nationaux et attribue de 1 à 5 étoiles aux collectivités en fonction de leur niveau dans la transition écologique.

Ainsi, les collectivités sont encouragées à progresser et peuvent valoriser et faire reconnaître auprès des citoyens leur implication dans la transition écologique.

En 2021, la collectivité a atteint le niveau 2 étoiles sur le référentiel Climat Air Énergie.

En 2024, 2 étoiles sur le référentiel Economie Circulaire. En France, seule une douzaine de collectivités ont atteint ce niveau.

L'axe Biomasse

- Définition et expérimentation d'un schéma de gestion des biodéchets

Les élus ont voté le schéma territorial de gestion des biodéchets en décembre 2022.

Ce schéma privilégie lorsque cela est possible le compostage individuel ou collectif, ou au cas contraire la mise en place d'une collecte spécifique en points d'apport volontaire ou en bacs en pied d'immeuble.

Après la phase d'expérimentation sur St Avé, le déploiement de composteurs grutables sur les espaces urbains denses a été validé.

L'ensemble des communes de GMVA feront l'objet de propositions avant la fin de l'année 2024 pour permettre aux usagers en milieu urbain de trier leurs biodéchets

A l'issue de cette expérimentation, différentes solutions seront déployées sur le territoire.

- Méthanisation territoriale à Elven

La mise en service de l'unité de méthanisation Métha'Elven dans la zone d'activités du Gohélis en juin 2023, a permis de produire du biogaz renouvelable à hauteur de 15 600 MWh de janvier à novembre 2024, soit une production annuelle de plus de 17 000 MWh.

L'axe minéral :

- Le PEM de la gare de Vannes



Deux nouvelles initiatives de réemploi ont été menées en 2024 :

- Du béton concassé, récupéré localement de démolition de bâtiments, sera utilisé pour aménager le sous-sol du parvis et permettre une infiltration naturelle des eaux pluviales
- Environ 1 000 m² de pavés de l'ancienne Halle Sernam s'offrent une seconde vie et délimiteront les aménagements paysagers du parvis.

Ce sont deux exemples concrets d'actions en faveur de l'économie circulaire et du développement durable.

- Le futur Campus Datascience & Cybersécurité à Vannes

La phase travaux du Campus a débuté en début d'année par le Lot 1 sur la dépose soignée d'une quinzaine de matériaux. Cela représente un total de plus de 70 tonnes de matériaux, qui seront valorisés dans le projet (réemploi in-situ) ou par des partenaires (réemploi ex-situ).

Pendant 2 mois, cette opération s'est réalisée par l'entreprise Lot 0, qui a collaboré avec des personnes en insertion pour un total de 840h.

Cette réhabilitation prévoit de réemployer les vitrages pour créer un hall d'accueil, type serre. Les ardoises seront redéposées comme bardage extérieur.



Le lot 2 curage s'est ensuite réalisé d'avril à l'été. Depuis septembre, les lots techniques ont débuté. La dépose soignée s'est poursuivie par SAS LOT 0, qui a réalisé le lot 1, en sous-traitance du lot 05 charpente/bardage bois/menuiseries extérieures. La gestion des déchets du chantier est menée par l'entreprise Paprec.

- Le 10e Club climat

Le 5 juin dernier s'est tenu le 10^e Club climat portant sur le réemploi et le recyclage des matériaux dans les chantiers de travaux.



Initié par le service Environnement Energie Climat, ce Club invite l'ensemble des maîtres d'ouvrage publics à monter en compétence sur des sujets climatiques.

Ce temps d'échange a rassemblé 29 participants (élus et techniciens), dont 11 communes du territoire et un bailleur social. 2 moments étaient proposés :

- Un temps en salle avec l'intervention de Mme GELOT, avocate, pour échanger sur 3 sujets : les réglementations environnementales entrées en vigueur depuis 2020, l'assurabilité des matériaux

sur le réemploi et les stratégies à déployer pour prescrire du réemploi dans la commande publique.

La visite du Campus Datascience et Cybersécurité pour découvrir les matériaux déposer soigneusement en vue du réemploi in-situ.

L'axe sensibilisation

- La seconde édition du Concours d'Eloquence



Mercredi 16 avril, à l'Echonova, s'est déroulé la seconde édition du concours d'Eloquence. 22 jeunes finalistes, issus de 6 collèges, lycées et d'une école supérieure, sont devenus orateurs pendant 3 minutes environ sur le thème Agir pour le climat. Cette année, les 178 participants avaient le choix entre du slam (en solo) ou du théâtre d'impro (groupe constitué jusqu'à 5 personnes). Cet événement s'est orchestré par GMVA et Clim'actions. En amont, supervisés par leurs enseignants, les élèves ont suivi des ateliers sur l'art oratoire avec des professionnels de l'association « OGMA oralité » et de la compagnie ARTem. Des tournois de présélection se sont déroulés pour ne retenir qu'une poignée de candidats.

Chaque finaliste est monté sur la scène de l'Echonova pour présenter devant le public (178 élèves et une trentaine d'adultes) leur texte ou leur saynète sur les solutions pour agir face au changement climatique.

- Les animations environnement à destination des scolaires.

Durant l'année scolaire 2023/2024, 2 647 enfants ont été sensibilisés à l'environnement. Sous forme d'animations en classe (jardin au naturel, tri au recyclage, consommation durable et alimentation), mais aussi de visites du centre de tri des déchets recyclables.



Pour cette rentrée, des nouveautés sont proposées aux jeunes du territoire :

- 2 nouvelles animations en classe et dehors sur les thématiques de l'eau et de la biodiversité ;



- Des visites de la carrière de matériaux du Grand Ouest à Grand Champ.



- L'évènement « Vert l'automne » à destination du grand public



Un évènement qui englobe cette année la Semaine européenne du développement durable et la Semaine européenne de la réduction des déchets. Ainsi sur le territoire de l'agglomération 24 ateliers à destination du grand public sont proposés du 18 septembre au 23 novembre : sortie nature, nettoyage de plage, soirée cinéma, ateliers DIY.... Un programme synonyme de préservation de la nature et pratique durable et responsable.

En parallèle, du 16 au 30 novembre, une opération de collecte de jouets d'occasion s'est organisée sur le territoire. « Laisse parler ton cœur » initié par l'éco-organisme Ecosystem, qui permet de donner une seconde vie aux peluches, poupées, jeux de société, de construction, vidéo. Les dons collectés par Emmaüs sont redistribués aux familles dans le besoin pour les fêtes de Noël.



Mise en ligne le 30/12/2024

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le programme d'actions a été validé en décembre 2021, pour une durée de 6 ans. 15 actions sont proposées sur 10 axes thématiques :

1. Lutter contre le gaspillage alimentaire, alimentation et produits locaux
2. Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
3. Augmenter la durée de vie des produits
4. Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
5. Réduire les déchets des entreprises
6. Réduire les déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics
7. Réduire les déchets marins
8. Etre éco-exemplaire
9. Sensibiliser
10. Utiliser les instruments économiques

Le rapport annuel de la deuxième année a été présenté et communiqué en fin Mars 2024.

Les actions lancées en 2022 se sont poursuivies en 2023 et 2024

L'axe « Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets » :

En termes de réduction à la source des biodéchets, la mise en place de composteurs en pied d'immeuble, la distribution de composteurs individuels et le broyage des végétaux à domicile se poursuivent. Plus de 4000 composteurs individuels ont été distribués en 2024 soit environ 33 000 foyers équipés. 35 nouvelles résidences font l'objet d'une étude pour être équipées de composteurs collectifs en pied d'immeuble.

L'agglomération prépare le déploiement de composteurs grutables sur l'espace urbain, et des rendez-vous sont pris avec l'ensemble des communes pour valider les emplacements d'implantation.

Sur Saint-Avé, chaque habitant à désormais la possibilité de trier ses biodéchets, la commune étant entièrement équipée de composteurs grutables sur espace public.

Une centaine d'habitants ont bénéficié du service de broyage de végétaux à domicile, pour un volume de plus de près de 600m³ de végétaux broyés pour valorisation sur place.

L'axe : « Augmenter la durée de vie des produits » :

- L'agglomération soutient financièrement la matériauthèque Mat'Low située à Vannes. Lancé par l'association Economie circulaire 56, ce projet a ouvert ses portes en janvier 2023 au grand public. L'activité principale est de vendre à bas coût des matériaux de second œuvre pour la construction de son habitat et sera à terme un lieu de pour apprendre, réparer, louer et expérimenter de nouvelles idées.
- Une zone de gratuité s'est ouverte sur la déchèterie de Tohannic, à Vannes, au 1^{er} semestre 2022. Ouverte aux horaires de déchèterie, cette zone permet aux particuliers de déposer et/ ou récupérer gratuitement ce type d'objets : livres, vaisselles et petits objets.
- L'agglomération propose aux campings de mettre en place des boites à dons pour permettre aux campeurs sur le départ de laisser des objets et du matériel (livres, jouets, charbon de bois.... En 2024, 7 campings sont équipés de boite à dons.

L'axe « Réduire les déchets des entreprises » :



Le service poursuit la mise à disposition de bacs de collecte carton et Déchets Industriels Banals (DIB) pour les entreprises issues des zones d'activités. En 2024, le service a continué à se développer.

Ce sont 660 entreprises situées dans les Parcs d'activités, qui bénéficient d'une collecte spécifique, l'objectif est de limiter :

- L'apport de gros cartons au centre de tri des déchets recyclables, qui perturbent le process
- L'apport de gros volumes de plastiques non valorisables à l'unité de valorisation organique

Les bacs cartons sont collectés tous les 15 jours, avec une dotation maximale de 4 bacs de 770 litres. La mise à disposition est facturée 50€ par an par bac carton. Les bacs DIB sont collectés chaque semaine avec

une dotation maximale de 4 bacs de 360 litres. En 2024, 1074 bacs DIB et 811 bacs carton sont déployés sur les ZA.

Pour les professionnels du centre-ville de Vannes, les établissements qui souhaitent une collecte des cartons doivent signer une convention afin de permettre un meilleur suivi. La prestation de collecte est payante, 200€/an pour 2 collectes hebdomadaire. La qualité des dépôts s'est fortement améliorée.

L'axe : « Mettre en place et renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable » :

L'agglomération a mis à disposition du matériel de gestion des déchets pour environ 300 manifestations et dont des bacs de tri qui ont permis le tri de 430 m3 déchets recyclables et 30 m3 de verre en complément des 313 m3 d'OMR.

L'axe : « Sensibiliser » :

La sensibilisation des scolaires via le bus environnement ou des interventions en classe permet de maintenir cette dynamique pédagogique propre à notre territoire. Une convention a été signée avec l'association Clim'actions pour compléter cette offre d'animations autour de la thématique de l'alimentation et de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ces actions ont permis de sensibiliser plus de 1 400 élèves du CE2 au CM2 lors des animations et près 1 100 élèves ont bénéficié de la visite du centre de tri. Les animations ont été également menées sur le thème du cycle de l'eau pour 6 classes du bassin versant prioritaire du Plessis.

Collectes : une démarche d'amélioration continue

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération exerce la **compétence collecte des déchets ménagers et assimilés**, le traitement étant délégué au SYSEM.

Les actions d'optimisation du service se poursuivent avec l'implantation sur le territoire de la presqu'île de Rhuys de conteneurs enterrés dédiés aux ordures ménagères résiduelles, au verre et aux emballages et papiers. 16 conteneurs supplémentaires ont été mis en place durant l'année 2024. Ces équipements permettent de rationaliser le service, tout en offrant une meilleure intégration paysagère que les bacs collectifs. Ils permettent également de sécuriser les collectes.

Suite à l'étude d'harmonisation du service et de son financement mené en 2018, la réflexion se porte désormais sur l'optimisation des collectes et le développement de nouvelles filières de tri.

En 2024, sur le secteur de Rhuys, le remplacement des bacs collectifs par des bacs individuels à permis de limiter la fréquence de collecte à 1 collecte hebdomadaire pour les OMR et 1 collecte tous les 15 jours pour le tri.

Cette baisse de fréquence a abouti à une diminution importante des tonnages OMR collectés en bacs et à une meilleure qualité du tri sur le secteur de Rhuys.

Un accompagnement des professionnels a aussi été mis en place pour permettre d'optimiser le tri et se conformer à la réglementation sur le tri séparé des biodéchets.

- Validation du schéma de déploiement du tri à la source des biodéchets (2023-2027)

Suite à la validation du schéma de tri des biodéchets fin 2022, la distribution de composteurs est passé à 4000 composteurs en 2024 avec une équipe de deux personnes dédiées à cette action.

Suite à l'expérimentation des différents outils, le composteur grutable a été choisi comme outil à déployer sur le domaine public en milieu urbain.

L'année 2024 a été consacrée à l'étude du déploiement de cet outil sur l'agglomération. Environ 250 composteurs sont à déployer. L'année 2025 sera consacrée à la mise en place des composteurs sur les emplacements proposés aux communes et qui seront validés fin 2024.

Déchèteries : Réaménagement et sécurisation des installations

Les déchèteries constituent pour Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération un réseau majeur devant permettre d'atteindre les performances de valorisation fixées par la loi de transition écologique pour la croissance verte de 2015.

Les améliorations se sont poursuivies :

- Bonus/malus pour prestataires et suivi en régie des performances de tri :
Ce système d'incitation financière pour les prestataires et d'émulation pour les agents d'accueil en régie permet chaque année de détourner de l'enfouissement environ 1000 tonnes de déchets non-valorisables. La part de non-valorisable par rapport aux flux recyclables de chaque site est suivie finement et des ratios minimums et maximums sont définis. Ce système mobilise les opérateurs pour orienter au mieux l'utilisateur vers les flux recyclables.
- La montée en puissance des filières Responsabilité Elargie du Producteur (REP), avec la mise en place de la REP Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment pour le dernier trimestre 2024 va permettre de diminuer encore les déchets mis dans la benne non valorisable.
- Le contrôle d'accès est déployé sur la déchèterie d'Arradon et les travaux pour une extension du contrôle à tous les sites est planifié pour 2025.
- Poursuite des travaux d'adaptation des déchèteries : la déchèterie de Tohannic fera l'objet d'un réaménagement au cours du 1^{er} semestre 2025.
- L'étude concernant l'aménagement des futurs sites se poursuit.

L'agglomération engagée en faveur d'une économie responsable

Les domaines d'actions considérés en matière d'« économie responsable » ont été les suivants :

- Poursuite des actions de la **Stratégie Communautaire de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SCDEI)** de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération qui s'articule autour **de 5 ambitions** :
 - Renforcer l'attractivité du territoire
 - Consolider le tissu économique et travailler à sa diversification
 - Contribuer à la construction d'un territoire innovant
 - Positionner le territoire dans les dynamiques européennes et internationales
 - Affirmer la collectivité comme pilote du développement économique

Et de 19 actions cadres dont certaines en lien direct avec le développement durable, telles que :

- Maintenir les activités primaires sur le territoire et contribuer au développement de la production alimentaire locale
 - Maintenir une offre commerciale « équilibrée »
 - Soutenir l'activité et le développement de l'ESS
 - Accompagner les démarches en lien avec l'économie circulaire
-
- **Accompagnement des entreprises**
 - Finalisation de l'étude sur les gisements potentiels en densification dans les parcs d'activités pour optimiser au mieux l'usage du foncier et répondre à des objectifs de sobriété foncière.
 - Seuils minimums de densité exigés en construction de bâtiments à vocation économique en cas de cession d'un terrain en ZAE.
 - Sensibilisation sur les enjeux et mise en œuvre de cahiers des charges de parc d'activités incluant des objectifs élevés au niveau environnemental et énergétique à l'image du PA du Poteau Nord à Saint-Avé.
 - Organisation de démarches interclubs d'entreprises pour faciliter les synergies locales et appui à la mise en place de nouveaux réseaux.
 - Recrutement d'un chargé de projet « Territoires d'Industrie » pour la période 2024/2027 afin de déployer la stratégie fortement orientée vers l'industrie verte et 3 axes principaux de développement durable (développement des compétences, sobriété foncière et mobilité décarbonée).
 - Programmation des travaux de requalification du PA de Kermelin à Saint-Avé pour améliorer le fonctionnement de la zone avec notamment :
 - Augmenter la part des modes de déplacements alternatifs à la voiture,
 - Améliorer la gestion des eaux pluviales en privilégiant un traitement à la parcelle,
 - Envisager des actions de production énergétique en valorisant notamment les surfaces de toiture,
 - Optimiser au mieux l'usage du foncier et mutualiser certains équipements
 - Réflexion sur une meilleure maîtrise et gestion du foncier économique notamment par le biais de différents outils tels que le bail à construire, le bail réel solidaire d'activités, la densification...
-
- **Accompagnement des activités primaires en production alimentaire**
 - Réflexion sur l'évolution des aides à l'installation des jeunes agriculteurs et aquaculteurs avec la possible instauration d'un bonus environnemental sous conditions.
 - Réflexion sur la mise en place d'un pré-diagnostic Eau pour les Jeunes agriculteurs sollicitant l'aide à l'installation permettant ainsi de les sensibiliser aux enjeux du territoire en matière de qualité de l'eau et des milieux aquatiques.
 - Dans le cadre du Programme Alimentaire Territorial et du PCAET et dans la continuité des actions préalables à destination des entreprises du territoire, poursuite des actions pour faire connaître les produits bio locaux aux opérateurs économiques :

- Distribution de paniers bio en entreprises. Expérimentation sur le Pôle Ouest de Vannes avec recensement des entreprises intéressées et des producteurs potentiels.
- Mise en place d'une carte de fidélité auprès des points de vente ayant au moins 50% de vente de produits biologiques certifiés. Expérimentation sur 1 mois et renouvellement de l'action en fin d'année 2024.

- **L'offre de services économie circulaire**

Lancé en septembre 2019 par la Direction de l'économie, l'emploi, la formation et l'innovation, [ce dispositif](#) permet d'accompagner les entreprises dans la transition écologique en s'articulant sur trois volets : l'optimisation des déchets, l'énergie et la mobilité.

De janvier à fin octobre 2024, plus de 60 entreprises ont bénéficié d'un premier échange avec la Direction au sujet de l'économie circulaire.

- **Communication - sensibilisation sur l'économie circulaire**

Afin de faire connaître l'offre de services économie circulaire et sensibiliser les entreprises au développement durable et aux concepts de l'économie circulaire, des prises de paroles devant les publics professionnels du territoire sont privilégiées.

Comme chaque année, une intervention d'une ½ journée a également eu lieu devant la promotion 6 d'Incub'Activ, l'incubateur de projets d'entreprises innovants de l'agglomération, afin de travailler sur l'axe environnemental des différents projets.

Début novembre, une dizaine d'entreprises ont été initiées au numérique responsable lors d'un atelier Fresque du Numérique.

- **L'installation des entreprises en parc d'activités**

En amont de l'acquisition d'un terrain en zone d'activités économiques et de la construction d'un nouveau bâtiment, le service Energie et le chargé d'économie circulaire sont consultés pour accompagner l'acquéreur dans l'efficacité énergétique et l'économie de ressource.

- **Artisans Zéro Gaspi**

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne, en partenariat avec Golfe du Morbihan Vannes agglomération a proposé à 8 artisans de participer à l'opération « Artisans Zéro Gaspi ». Cette dernière a pour but d'identifier les sources de pertes alimentaires, mettre en lumière les bonnes pratiques déjà existantes et ainsi faire gagner l'entreprise en compétitivité tout en répondant à la demande des consommateurs :

Cette opération s'est déclinée en 3 volets :

- Diagnostic individuel
- Plan d'actions personnalisé
- Journée professionnelle pour échanger entre artisans et se former (coût des pertes, actions correctives concrètes, rappels hygiène)

Une remise du label "Artisan Zéro Gaspi" est prévue en février 2025.

- **Bourses d'échanges de ressources inter-entreprises**

Engagée auprès de l'ADEME dans le label Territoire Économe en Ressources (TER), Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a initié, en partenariat avec l'entreprise vannetaise Ty Waste, le programme "Territoire Circulaire Impulsion" pour promouvoir l'écologie industrielle et territoriale (EIT) auprès des professionnels du territoire. L'objectif est de :

- Fédérer les structures professionnelles souhaitant démarrer ou renforcer leurs démarches d'économie circulaire.
- Cataloguer les besoins et les propositions de ressources sur le territoire
- Faire émerger de potentielles synergies entre structures
- Concrétiser de premières synergies entre professionnels

3 ateliers ont été organisés entre fin 2023 et début 2024 ayant permis de toucher plus de 60 structures du territoire. 73 synergies ont ainsi pu être amorcées.

- **Maillage du territoire en Info services :**

Maillage du territoire en services de proximité à destination des citoyens, entreprises et acteurs locaux opérationnels : Le Loch Info services à Grand-Champ, Argoët Info services à Elven, Rhuys Info Services (Sarzeau) et Ty Info Services (multi-sites sur l'Ouest du territoire et les îles).

Ces services proposent un accompagnement aux démarches administratives et numériques (Label France services), un appui aux recherches d'emploi ou de compétences (Point Accueil Emploi), des ateliers d'initiation aux outils numériques, des permanences de partenaires et des actions collectives. Des bureaux, salles de réunion, matériels informatiques (visio-conférence, ordinateurs, scan, imprimante) sont mis à disposition des entreprises ou salariés permettant ainsi de faciliter le télétravail et de limiter les déplacements vers Vannes et sa périphérie.

Les conseillères « Info services » accompagnent également les usagers dans leurs demandes d'aide MaPrimeRénov' et des agents « Opération Rénovée » assurent des permanences dans les Info Services tous les mois depuis fin 2023.

- **Soutien au Pôle E2S**

GMVA soutient financièrement le Pôle E2S, modèle économique répondant aux enjeux des transitions écologiques et solidaires, dont l'ambition est de structurer, promouvoir et accompagner des porteurs de projets répondant aux critères de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sur le territoire du Pays de Vannes.

- **Appel à projet « Innov'Campus »**

Dans le cadre de sa démarche de promotion de l'enseignement supérieur auprès du milieu économique, l'agglomération a lancé l'édition 2023-2024 de son appel à projets « Innov'Campus » une démarche de soutien et d'accompagnement à destination des étudiants et établissements de l'enseignement supérieur de son territoire.

« Innov'Campus » offre deux entrées spécifiques selon les publics :

- Innov'Campus Etudiants : pour soutenir les projets et les initiatives étudiantes (hors projets tutorés obligatoires).
- Innov'Campus Etablissements : pour soutenir les événements portés par les établissements du supérieur.

Avec pour objectif d'accompagner les initiatives novatrices et amplificatrices pour le territoire, Innov'Campus vise à soutenir financièrement des projets et événements s'inscrivant dans les ambitions de territoire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

- Renforcer la cohésion de notre territoire,
- Développer un territoire d'équilibres,
- Accompagner les transitions.

Comme chaque année, les projets déposés doivent intégrer les éléments ci-dessous :

- Un volet « économique » : à ce titre, le projet implique à minima une entreprise du territoire,
- Un volet « citoyen » faisant écho aux compétences traitées par l'agglomération de Vannes (développement économique, habitat et urbanisme, aménagement numérique, enseignement supérieur, économie circulaire, déchets, mobilité...).

- **Futur Campus DataScience et Cybersécurité**

Le chantier de réhabilitation de l'ex site de la CCI du Morbihan privilégie une approche durable avec le réemploi de matériaux existants (ardoises, vitrage, chemins de câbles, faux plafond...).

La livraison du campus est prévue pour fin 2025.

Bilan des actions et politiques en matière de tourisme responsable

En 2024, le conseil communautaire a adopté une ambition touristique qui structure l'ensemble de la politique tourisme et patrimoine du territoire, autour de 5 axes :

- S'engager pour un **tourisme mieux intégré**, afin de reconsidérer la manière dont il est perçu et lui redonner une portée où les impacts positifs prédomineront (emploi, ...),
- Agir pour un **tourisme plus durable et plus inclusif**, pour que le tourisme soit partie prenante des transformations environnementales, et soit accessible à tous,
- Conforter le **positionnement patrimonial et culturel** du territoire, pour favoriser les complémentarités territoriales et dépolieriser les flux observés,
- Révéler davantage encore **l'identité du territoire** et répondre aux attentes évolutives des visiteurs, de façon à accueillir non pas « plus » à l'année mais « mieux »,
- Améliorer l'accès à l'emploi et au logement des **saisonniers**, en étant facilitateur de l'essaimage des bonnes pratiques de tiers.

En particulier, les deux premiers axes concourent à un développement durable du territoire. Les principaux éléments suivants sont à relever sous cet angle :

Action 1.1 « Agir pour changer le regard sur le tourisme » :

- Plus de quarante **éco-compteurs** permettent de mesurer les flux touristiques en vue d'adapter l'offre en conséquence,
- GMVa a tenu un stand au salon « la nouvelle Aventure », en décembre 2024, pour donner à voir aux visiteurs les activités proposées sur place,
- L'agglomération a animé un atelier mobilisant une cinquantaine d'acteurs du tourisme pour préparer sa nouvelle stratégie,
- Les conditions de la transversalité avec le Parc naturel régional ont été posées.

Action 1.2 « Inscrire le tourisme en pleine transversalité avec l'ensemble des autres politiques publiques » :

- Le service tourisme et patrimoine contribue à l'AMI « diagnostics territoriaux pour l'adaptation de l'hôtellerie de plein air à l'érosion du littoral », dont l'agglomération est lauréate.
- Il est partie prenante du projet de renouveau du site de l'étang de la forêt à Brandivy,
- Il a animé deux ateliers mobilisant les différents services de l'agglomération pour préparer sa nouvelle stratégie.

Action 1.3 « Placer l'habitant au cœur des stratégies pour bien vivre ensemble » :

- GMVa est partie prenante d'un AMI porté par l'association des îles du Ponant pour **mesurer** la spécificité des **flux touristiques insulaires**,
- Le service tourisme et patrimoine a contribué à la commission tourisme de Le Bono, notamment sur les enjeux de coopération territoriale.

Action 1.4 « Mettre en œuvre les orientations adoptées et être force de proposition sur de nouvelles mesures » : l'agglomération et 6 communes du territoire se sont engagées dans la mise en œuvre d'une réforme **d'encadrement des meublés** de tourisme pour faciliter l'accès au logement des locaux. Un suivi fin permettra de mesurer l'an prochain les premiers effets de la réforme.

Action 2.2 « Favoriser l'équilibre des flux dans l'espace » :

- L'agglomération dispose et consolide une politique qualifiante de **randonnée** pédestre et cyclable.
- Elle a mis en œuvre un appel à projets en faveur des **aires de camping-cars**, clôturé fin 2024.
- Elle soutient l'animation de 8 communes du territoire, labellisées « **Station Verte** » (1er label éco touristique en France) à ce jour. La labellisation constitue un creuset d'échange de pratiques et de développement d'actions qui situent la découverte des offres et savoir-faire locaux au cœur de la démarche.

Action 2.3 « Inciter les utilisateurs à des comportements vertueux » : l'agglomération a participé à une démarche partenariale favorisant les **écogestes** en vacances.

Action 3.1 « Faire découvrir à l'habitant et au visiteur le Pays d'art et d'histoire » : le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) de **Limur** constitue la porte d'entrée du **Pays d'art et d'histoire**, qui propose à l'habitant comme au visiteur de (re)découvrir le patrimoine de son territoire, qu'il soit naturel, bâti ou immatériel. L'agglomération a mis en œuvre ce label au plan intercommunal pour la 1^{ère} année en 2024.

Action 3.2 « Orienter les habitants et les visiteurs vers les mégalithes - marqueurs de premier rang » :

- GMVa est signataire de la charte de **Carnac et les rives du Morbihan** et est partie prenante de la candidature à l'inscription au patrimoine mondial de l'**UNESCO** de ces mégalithes. La démarche permet une protection et une valorisation du Bien concerné.
- L'attention portée aux mégalithes des **Landes de Lanvaux** est similaire.
- L'agglomération a adopté en mai 2024 un dispositif **d'aide aux aménagements** liés au patrimoine mégalithique, sur ces deux périmètres.

Action 4.2 « Accompagner le développement des offres touristiques appropriées » : une saison 3 du jeu d'enquêtes **MYS'TERRE du Golfe** met en récit plusieurs nouvelles communes du territoire. Le thème de l'eau et de la rareté de cette ressource en constitue le fil conducteur.

Action 4.3 « devenir Destination innovante et durable » : Une collaboratrice a rejoint les équipes de l'agglomération, en pleine synergie avec Golfe du Morbihan Vannes tourisme, pour préfigurer la feuille de route en vue de ce label. Ce dernier permet de proposer aux prospects un gage de qualité dans **l'approche durable globale** des services proposés sur le territoire.

*

Par ailleurs, **Ostreapolis** a été livré et une délégation de service public en confie désormais la gestion à la SPL Golfe du Morbihan - Vannes tourisme. Cet équipement a pour objectif de proposer aux publics une immersion ludique et scientifique, qui permet de sensibiliser les visiteurs au métier, au produit et à son environnement.

Enfin, au-delà du périmètre de l'EPCI, GMVa participe de la **Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan**, dont elle est l'une des deux structures facilitatrices. Les 2 axes forts retenus sont la **mobilité douce touristique** et la **valorisation des patrimoines**.

L'agglomération, centre de ressources pour un « urbanisme durable »

En matière d'aménagement durable du territoire, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération œuvre principalement à travers, l'élaboration du SCOT, l'urbanisme réglementaire, le conseil aux particuliers et aménageurs, l'assistance aux communes pour la révision des PLU et les études environnementales annexes.

La réflexion conduite par la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme, en matière d'aménagement du territoire, contribue - dans chacune de ses actions - à l'aménagement durable du territoire.

SCOT

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération met en œuvre son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé le 13/02/2020. Véritable projet de territoire, ce document vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement, de paysage, d'énergie et de climat.

Le SCoT fixe ainsi les orientations et objectifs d'aménagement du territoire en visant :

1° / Une gestion économe et la sobriété foncière

Le SCoT dans son DOO se fixe des objectifs ambitieux en termes de consommation du foncier. Ces objectifs sont déclinés en densité de logements à produire, enveloppes foncières et principes d'aménagement favorisant les centralités en vue d'une limitation des déplacements. Il est prévu également une optimisation du foncier économique. Ainsi le SCoT conduit à diviser par 2 la consommation foncière pour les 15 prochaines années.

2° / Accompagnement des transitions sociales, économiques et environnementales

Le projet vise à accélérer la transition environnementale et prend la mesure du changement climatique. Il entend accélérer la stratégie d'adaptation du territoire aux changements climatiques et aux défis environnementaux en en faisant une opportunité pour repenser l'aménagement du territoire : développement du potentiel énergétique du territoire, développement des énergies renouvelables, réduction des consommations par la poursuite des démarches de rénovation énergétique du bâti existant, valorisation des ressources du territoire ...

En août 2021 est intervenue la loi Climat résilience, qui conduit : la Région Bretagne au travers de son Schéma d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), l'Agglomération au travers de son SCoT et les Communes au travers des Plan Locaux d'Urbanisme (PLU), à traduire, en cascade, les objectifs de sobriété foncière à 2050. L'Agglomération a ainsi mis en révision son SCoT en 2023 pour intégrer ce nouveau cadre réglementaire. Cette révision est l'occasion d'intégrer également les nouveaux contenus assignés aux SCoT depuis l'ordonnance de 2020 notamment sur le recul du trait de côte, la sobriété foncière, la logistique, la biodiversité, etc. Dans ce cadre, l'agglomération a fait le choix d'élaborer un SCoT valant PCAET dit SCoT-AEC. Cette décision permettra de mieux traduire dans l'aménagement de son territoire les objectifs et actions liés aux PCAET. Cette réflexion est menée conjointement à la révision du Programme Local de l'Habitat et du Plan de Déplacements Urbains. L'année 2023 a été une année de préparation et de lancement des révisions dont les travaux et réflexions seront menées jusqu'en 2026.

L'année 2024 a vu la réalisation de 7 fiches thématiques (Démographie / Habitat / Aménagement / Economie / Mobilités / Services / Environnement-Ressources) présentant des éléments de diagnostic « technique », de perception (regards des élus et des habitants), de synthèse et d'enjeux thématiques. Ces éléments ont été ensuite traduits dans un diagnostic transversal et prospectif. Pour établir ces documents, socle de la réflexion des élus, ont été conduits 30 entretiens d'acteurs, 6 ateliers d'experts (134 participants), 6 ateliers territoriaux (130 participants), 2 enquêtes en ligne dont une à destination des élus (500 participants) et une à destination des habitants (2422 participants), 6 temps « aller-vers » à la rencontre de 118 habitants, 1 séminaire de partage à l'attention de tous les élus du territoire, 1 grand débat avec les habitants (60 participants).

Toutes ces actions ainsi que différents séminaires/réunions de concertation et de co-construction ont permis d'élaborer le Plan d'Aménagement Stratégique (PAS) débattu en conseil communautaire du 25 novembre. Ce projet de PAS pose l'environnement et ses ressources, l'adaptation et l'atténuation du

changement climatique comme socle du projet de SCoT-AEC et sous le prisme duquel les actions futures d'aménagement devront être conduites.

Pour accompagner, l'élaboration du SCoT-AEC, une exposition intitulée « Territoire en jeux » a été réalisée en partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire afin de sensibiliser les habitants (des jeunes ou seniors), au travers de jeux, aux enjeux d'aménagement du territoire et de présenter au travers de panneaux dédiés l'élaboration du SCoT-AEC. Celle-ci se tient de mi-octobre 2024 à mi-mars 2025. Cette exposition est également accompagnée de temps dédiés « hors les murs » dans les médiathèques, à destination des collégiens, etc. L'Agglomération a réalisé dans ce cadre un après-midi de « serious games » à destination des habitants afin là-encore d'informer et recueillir la paroles des habitants sur la stratégie de territoire du futur SCoT-AEC.

Fin 2024 et jusqu'à début 2025, sera consacrée à travailler à la construction du futur Document d'Orientation et d'Objectifs comprenant le Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique ainsi que le plan d'actions.

L'Agglomération a participé activement aux travaux de la Conférence de Gouvernance Régionale de la sobriété foncière, qui accompagne à la mise en œuvre de l'objectif de sobriété foncière de la loi Climat et Résilience dans le SRADDET et notamment la définition des projets d'envergure nationale et européenne (PENE) ou encore d'envergure régionale (PER). Ce travail a permis de retenir le projet de centre pénitentiaire de Vannes comme PENE.

Conseils en Aménagement et planification

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération apporte une ingénierie aux communes qui le souhaitent pour l'élaboration et les évolutions de leurs documents d'urbanisme.

Les services de GMVA accompagnent par ailleurs des communes dans leurs projets d'opérations d'aménagement qu'ils soient communaux ou portés par des initiatives privées.

En particulier, dans les projets à vocation de logements et/ou projets mixtes, ils proposent aux communes de travailler sur les notions de densité afin de respecter les objectifs du SCoT et de la loi Climat et Résilience, tout en préservant le "bien vivre ensemble".

De la même façon, le service a soutenu les démarches communales visant à préserver les centralités des bourgs et des villes. Ainsi, le service accompagne plusieurs communes :

- Dans des études prospectives visant à définir une stratégie de dynamisation de leur centralité,
- Dans des projets plus opérationnels pour mettre en œuvre la stratégie définie au préalable avec des opérations immobilière ou d'aménagement.

La loi Climat et Résilience promulguée en août 2021, fixe notamment l'objectif "Zéro Artificialisation Nette" à l'horizon 2050.

Dans ce cadre, le service informe régulièrement les élus communaux des stratégies à développer pour permettre l'atteinte de ces objectifs fixés par la loi, dans le respect des documents supra-communaux.

Le service, en collaboration avec les architectes conseil du service ADS et en partenariat avec la commune de Plescop poursuit l'accompagnement du projet Arbenn, issu de l'Appel à Projet *InnoVe la Ville - Habitons l'anthropocène* visant à produire une opération d'aménagement exemplaire sur l'agglomération.

Par ailleurs, plusieurs communes ont fait appel au service Aménagement et planification pour consulter des aménageurs et/ou opérateurs immobiliers (promoteurs) en vue de réaliser des opérations de renouvellement urbain qualitatives sous forme d'appels à projet.

Avis techniques sur les avant-projets d'aménagement

Par ailleurs, les équipes du Pôle Aménagement & Développement Economique élaborent pour le compte des communes des avis techniques et propositions d'amélioration en incluant une approche d'urbanisme durable sur les avant projets d'opérations d'aménagement ou dossiers déposés en instruction.

Ces avis, pouvant comprendre une esquisse illustrant les propositions, sont destinés aux élus pour les aider dans le dialogue avec les promoteurs et aménageurs.

Programme « Petites villes de Demain » (PVD)

Le programme « Petites Villes de Demain » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Sur GMVA, les 3 pôles d'équilibre identifiés dans le SCOT ont candidaté au programme et ont été retenus. Il s'agit des communes de ELVEN, GRAND-CHAMP et SARZEAU.

La convention d'adhésion a été signée le 5 octobre 2021 pour un programme d'une durée de 6 ans.

La convention ORT (sous la forme d'un Avenant à la Convention ORT « Action Cœur de Ville » de la Ville de Vannes) a été signée en Avril 2023 par l'ensemble des partenaires (communes PVD, Ville de Vannes, GMVA, Etat, Banque des Territoires et Région Bretagne) pour une durée de 5 ans.

La convention a fixé quatre grandes orientations stratégiques :

1. S'inscrire dans une trajectoire de mobilités actives et décarbonées ;
2. Renforcer l'attractivité du centre-bourg (services, commerces et nature en ville) ;
3. Offrir des équipements publics adaptés à tous et soucieux des normes environnementales ;
4. Développer une offre adaptée et responsable en matière d'habitat.

Un plan d'actions pluriannuel a été défini autour de ces 4 axes par chaque équipe municipale. L'objectif de GMVA est d'accompagner les communes dans la mise en œuvre de leur stratégie de revitalisation de centres-bourgs.

Sur les 88 projets de la convention ORT, plus de 50 % sont aujourd'hui réalisés ou considérés comme matures (en passe d'être lancés).

Ce plan d'action est adossé à un programme d'investissement ambitieux de plus de 50 millions d'euros (dont la moitié déjà engagés ou à engager rapidement).

Les études structurantes communes aux trois PVD, cofinancées par les partenaires du programme (Banque des Territoires, ANAH, Région Bretagne, GMVA), ont été finalisées depuis la signature de l'ORT, et notamment l'étude pré-opérationnelle OPAH ou encore le Plan de Référence Urbain de la commune d'ELVEN, qui permet à la commune de se doter d'un plan guide à 15 ans.

D'autres actions et études, propres à chaque commune, sont actuellement en cours ou proches d'être lancées : Extension de la salle du Carré d'Arts (étude AVP en 2025, démarrage des travaux en 2026), Etudes techniques liées à la création de l'échangeur du Guého et Schéma Directeur des Mobilités Douces à Elven (co-financement Banque des Territoires dans les deux cas), étude sur la création d'un tiers lieu au sein de l'opération de renouvellement urbain les Balcons de Guenfrou et projet de renouvellement urbain/recyclage de friche à Grand-Champ, création d'une Maison Pluridisciplinaire de Santé et d'une nouvelle cuisine centrale à Sarzeau, etc...

Service « Autorisation Droit des Sols » pour le compte des communes

Le service ADS instruit les autorisations d'urbanisme pour le compte des 34 communes de l'agglomération, ainsi que pour les communes dépendant de Questembert Communauté et Arc Sud Bretagne, soit 59 communes au total.

Pilote en matière de dématérialisation, GMVA - avec les communes - est inscrit depuis plusieurs années dans un vaste chantier de dématérialisation des autorisations d'urbanisme avec comme objectifs une amélioration du service rendu aux usagers, une simplification des procédures d'instruction et une optimisation de la chaîne de l'instruction.

Dans ce cadre, GMVA est désormais régulièrement mise en lumière sur l'état d'avancement de la dématérialisation.

En ce sens, en 2024, de nouvelles fonctionnalités ont été développées et de nouveaux services ont été raccordés à Plat'AU (plateforme développée par l'Etat), ce qui permet un partage et un horodatage automatisés des pièces des dossiers pour tous les acteurs de la chaîne d'instruction et du contrôle de légalité.

Par ailleurs, la signature électronique des actes d'urbanisme, déjà déployée pour la ville de Vannes, est étendue aux communes qui ont délégué la signature des lettres de 1^{er} mois à GMVA, soit 19 communes.

Enfin, le nombre de dossiers déposés de façon dématérialisé ne cesse d'augmenter :

En 2024, environ 85% des certificats d'urbanisme et 60% des permis de construire et déclarations préalables ont été déposés sur le guichet numériques par les professionnels et les particuliers.

L'année 2025 constituera un temps de finalisation et de consolidation du projet « démat ADS » avec des questions liées à la dématérialisation des dossiers d'enseignes et de publicité, à l'archivage numérique des dossiers, au déploiement de la signature électronique aux élus de toutes les communes.

Se préparer au BIM et au PLU 3D

En lien avec la dématérialisation des actes ADS et pour anticiper la numérisation des métiers de l'urbanisme (BIM...), l'agglomération s'est dotée des outils nécessaires à une « approche 3D » des documents d'urbanisme comme des opérations d'aménagement.

Les modélisations 3D permettent en effet une meilleure réflexion et prise en compte des notions liées à l'orientation du bâti, à la mitoyenneté, à la densité/intimité, aux règles de hauteur, aux formes urbaines, à l'ensoleillement/ombre portée, ... notions essentielles pour concevoir un urbanisme et des aménagements de qualité et durable pour nos concitoyens.

Cycle de formation des élus et techniciens sur l'adaptation des outils d'urbanisme et d'aménagement à l'aune du ZAN.

La Direction Aménagement et Urbanisme a initié un cycle de formation/information à destination des élus et techniciens des communes du territoire sur le thème « l'adaptation des outils d'urbanisme et d'aménagement à l'aune du ZAN ».

Ces échanges apportent un regard et une information complémentaires aux communes pour la réalisation de leurs projets de territoire et permettent de préparer/accompagner les échanges liés à la révision du SCoT-AEC en cours.

Une première journée a été organisée le 14 octobre 2024 à Arradon, composée d'une conférence le matin (avec le support de l'Arice) sur les leviers d'actions permettant d'opérer un changement de modèle. L'après-midi a été consacrée à une visite d'opérations sur la commune, avec le support de Brudded et des élus d'Arradon.

Une soixantaine de personnes ont participé à cette journée, dont 40 techniciens/élus des communes.

Une seconde journée organisée le 13 Novembre 2024 a permis de réunir une dizaine d'élus qui ont pu travailler en atelier sur le thème « Imaginer son projet de ville ou de bourg pour relever les défis de demain »

Un second atelier est prévu pour le premier trimestre 2025 sur le thème « Concevoir un quartier conjuguant compacité et qualité de vie »

I.2 Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions et des politiques publiques de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération au regard d'une démarche de développement durable

Les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions citées précédemment, diffèrent d'un projet à l'autre et d'un service à l'autre. Pour autant, plusieurs pratiques sont communes et répondent directement aux « éléments déterminants » définis dans le cadre de référence du Ministère de l'Ecologie.

I.2.a - L'organisation du pilotage des actions et des politiques publiques

Toute action ou politique publique de la communauté d'agglomération provient d'une délibération votée en Conseil Communautaire. Elles émergent et sont étudiées au sein des **commissions permanentes** (*aménagement et développement économique, attractivité et services à la population, environnement - déchets - eau - assainissement, mobilité et grands projets, ressources communautaires*) puis du **Bureau Communautaire** qui rassemble tous les mois, tous les vice-présidents et les maires.

Les projets (*Plan de Déplacements Mobilités, Programme Local de l'Habitat, Plan Climat Energie Territorial, Programme Local de Prévention Déchets, Contrat Territorial de Bassins Versants, Programme d'Actions de Prévention des Inondations, Stratégie de gestion locale du trait de côte Ambition Touristique,...*) donnent lieu à la création d'un comité de pilotage spécifique, souvent aidé d'un comité technique composé d'agents et de partenaires de la communauté d'agglomération.

I.2.b - La participation des acteurs et de la population à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des actions et des politiques publiques

La participation des acteurs et de la population aux politiques publiques de l'agglomération est marquée en 2024 par les différents dispositifs mis en place pour élaborer le SCoT-AEC :

- 30 entretiens d'acteurs,
- 6 ateliers d'experts (134 participants),
- 6 ateliers territoriaux (130 participants),
- 2 enquêtes en ligne dont une à destination des élus (500 participants) et une à destination des habitants (2422 participants),
- 6 temps « aller-vers » à la rencontre de 118 habitants dans les communes, notamment ceux peu touchés par le format des réunions d'informations (devant un lycée, sur un marché,...). Ces temps forts de rencontre ont été menés avec l'appui du Conseil de Développement.
- 1 séminaire de partage à l'attention de tous les élus du territoire,
- 1 grand débat avec les habitants au Palais des Arts de Vannes (60 participants), en parallèle de la manifestation Climat de Fête organisée par Clim'actions.
- Exposition intitulée « Territoire en jeux » à l'Hôtel de Limur réalisée en partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire afin de sensibiliser les habitants (des jeunes ou seniors), au travers de jeux, aux enjeux d'aménagement du territoire et de présenter au travers de panneaux dédiés l'élaboration du SCoT-AEC, et recueillir les remarques des habitants, en particulier lors d'un après-midi de « serious games » mi-novembre. L'exposition a lieu de mi-octobre 2024 à mi-mars 2025 et est accompagnée de temps dédiés « hors les murs » dans les médiathèques, à destination des collégiens, etc.



Par ailleurs, le réaménagement du site de l'Étang de la Forêt à Brandivy a lui aussi fait l'objet d'une procédure de concertation avec la population pour partager le diagnostic, les enjeux et les scénarii possibles le 17 mars 2024, puis faire émerger les besoins en termes d'aménagements dans le cadre du scénario retenu le 29 septembre.



Les différentes stratégies préparées par l'agglomération font également l'objet d'une construction collective avec les différentes parties prenantes. Citons en 2024 le Programme Local de l'Habitat, le Plan de Déplacements Mobilités ou l'Ambition Touristique.

I.2.c - La transversalité des actions et des politiques publiques

La présentation et la discussion de la plupart des projets et actions en Bureau communautaire, donc en présence de l'ensemble des vice-présidents et des maires, assurent une forte transversalité dans leur pilotage politique.

Concernant l'élaboration et la mise en œuvre opérationnelles de ces actions, les services recherchent au quotidien le travail en transversalité.

Les réunions inter-directions permettent de partager les projets pour leur donner une dimension transversale.

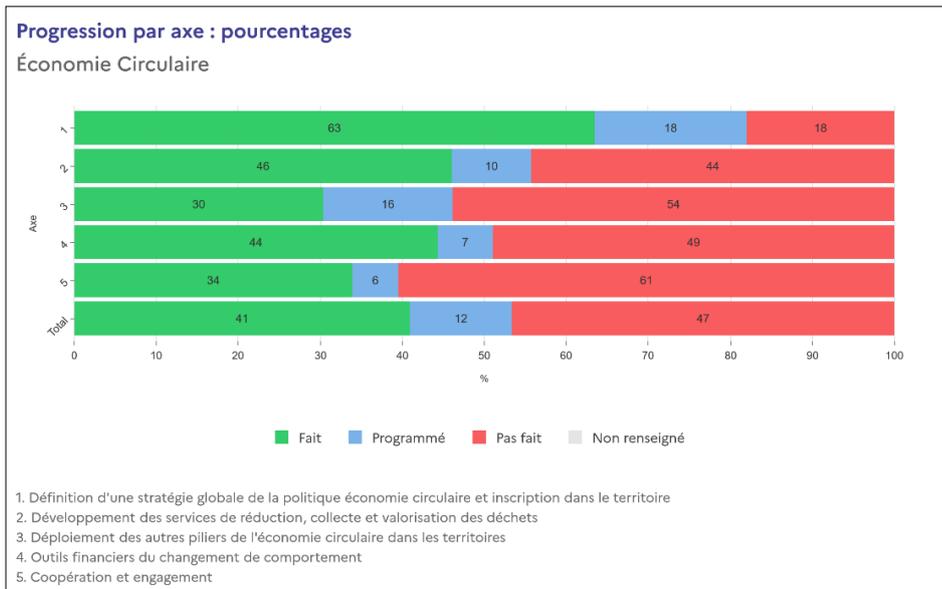
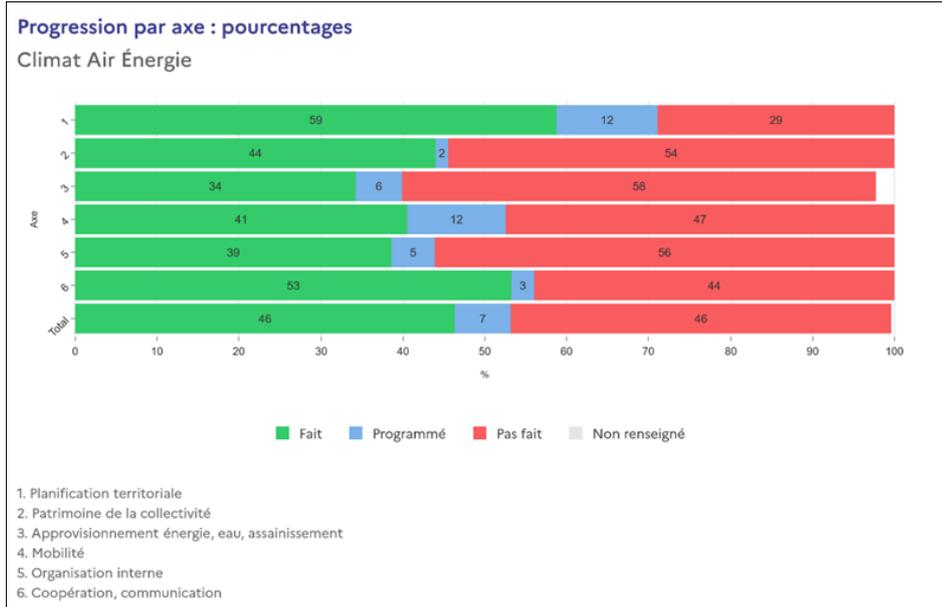
La démarche « Territoire Engagé Transition Ecologique » permet croiser les thématiques et avoir une vue d'ensemble des actions concourant au développement durable, notamment par une revue annuelle des projets et actions menées par les différentes directions. Elle permet également de réunir une fois par an les vice-présidents et conseillers délégués avec les directeurs et chargés de mission transversales, ainsi que les maires et DGS des communes afin de partager les avancées dans les domaines Climat-Air-Energie et Economie Circulaire. Le COPIL organisé en novembre 2024 a été mis à profit pour travailler sur les orientations du volet Air-Energie-Climat du SCoT-AEC.



I.2.d - L'évaluation partagée des actions et des politiques publiques et leur inscription dans une dynamique d'amélioration continue

La démarche Territoire Engagé en Transition Ecologique permet de disposer d'un cadre de référence pour évaluer les politiques menées en termes de transition écologique au travers de deux référentiels : climat-air-énergie (anciennement dénommé Cit'ergie), et économie circulaire.

GMVA a ainsi obtenu le niveau 2 du label Climat Air Energie fin 2021. Elle a candidaté au label Economie Circulaire en 2024 et s'est vue attribuer également le niveau 2 au vu des nombreuses actions menées dans le domaine, dans un souci de transversalité et de mobilisation des acteurs du territoire. Il vient donc récompenser et valoriser les initiatives menées depuis de nombreuses années dans le domaine.



II - Golfe du Morbihan - Vannes agglomération exemplaire et responsable

II.1 Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

II.1.a - L'évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs dans la gestion des ressources humaines et le développement de l'emploi

Actions en faveur d'une évolution des comportements individuels et collectifs

Depuis quelques années déjà, le personnel de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération est sensibilisé aux économies d'énergie et de la ressource :

Le siège administratif dont la collectivité a été maître d'ouvrage et dans lequel les services ont emménagé en 2008, est de **Haute Qualité Environnementale**.

Le tri sélectif est instauré dans les bureaux et incite les agents à isoler les déchets recyclables du reste de leurs déchets : emballages, papiers, cartons...

A la faveur des déménagements d'une partie des services, un dispositif de réemploi du matériel de bureau et des fournitures a été mis en place.

Depuis l'hiver 2022-2023, le plan de sobriété énergétique a été l'occasion de mobiliser les différents services sur les économies d'énergies, avec la mise en œuvre d'actions de réduction et de sensibilisation. Comme indiqué au paragraphe I.1.b, ce plan a permis une économie de 17% en électricité et 9% en gaz naturel.



Le Plan de mobilités mis en œuvre depuis 2010 a permis de développer plusieurs alternatives à la voiture individuelle. Les mesures visent à encourager l'usage des transports en commun, du covoiturage et des modes actifs, mais aussi à éviter certains déplacements, grâce au télétravail ou la visioconférence. Les actions mises en œuvre concernent les trajets domicile travail : aide au covoiturage, prise en charge des abonnements, révision des vélos, ainsi que certains trajets professionnels : mise à disposition de vélos à assistance électrique et de tickets de bus. Un sondage a été adressé à l'ensemble des agents fin 2021 pour connaître leurs pratiques, parfois nouvelles depuis la crise sanitaire, afin de faire évoluer le plan. A ce jour les actions sont les suivantes :

- Transports en commun / Prime transports

- Prise en charge de l'abonnement de train, de bus ou de vélo en libre service ou en location longue durée, à hauteur de 75%.
- Mise à disposition de tickets du bus pour les déplacements professionnels.
- Vélo
 - Forfait Mobilité Durable : Rémunération annuelle de 100€ pour 30 à 59 jours de déplacements domicile / travail à vélo, 200€ pour 60 à 99 jours, et 300€ pour plus de 100 jours.
 - Entretien annuel du vélo offert aux cyclistes réguliers : venant à vélo au travail au moins une fois par semaine.
 - Kit vélo : housse de sac à dos, brassard à diode, écarteur, veste fluo fourni aux cyclistes réguliers.
 - Possibilité de prêts de vélos à assistance électrique pour les déplacements domicile / travail, sur une durée d'un mois, renouvelable une fois.
 - Mise à disposition de vélos classiques et à assistance électrique pour les déplacements professionnels pour les agents du siège.
- Covoiturage
 - Forfait Mobilité Durable : Rémunération annuelle de 100€ pour 30 à 59 jours de déplacements domicile / travail, 200€ pour 60 à 99 jours, et 300€ pour plus de 100 jours.
 - Garantie de retour en voiture de service, en cas de défaillance imprévue du conducteur.
 - Partenariat avec Blabladaïly : trajets subventionnés par l'agglo.
- Travail à distance
 - Possibilité de pratiquer le télétravail, pour les agents dont les fonctions le permettent, dans le respect des nécessités de service, jusqu'à 2 jours par semaine.

Systemes d'information

Fibre optique : Golfe du Morbihan - Vannes agglomération délègue la gestion du réseau fibre optique REV@ à Vannes Agglo Numérique depuis 2013. Ce réseau Très Haut Débit, déployé sur les 34 communes de l'agglomération, a comme première priorité le développement économique et l'e-administration. Cette année, on recense plus de 760 entreprises et commerces connectés en fibre, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2023. La connexion via la fibre optique leur permet d'utiliser en très haut débit les services innovants et de limiter les déplacements, le papier..., grâce notamment à la visioconférence, le cloud computing, les échanges dématérialisés, le télétravail, ...

Le réseau REV@ permet également le raccordement à la fibre de plus de 500 sites publics qui peuvent ainsi utiliser et proposer des services dématérialisés (procédures administratives en échange avec la trésorerie principale, la préfecture et les marchés publics avec les entreprises, ... mais aussi visioconférences et télétravail).

Enfin, l'agglomération facilite aussi le déploiement de la fibre pour les particuliers avec plus de 13 600 logements desservis par le réseau REV@ en complémentarité avec les déploiements privés Orange et sa participation aux déploiements de Mégalis Bretagne Très Haut Débit sur les communes du Loch et de la presqu'île de Rhuys.

Renseignements sur www.reva-numerique.fr, <https://reseaux.orange.fr/couverture-reseaux/carte-de-couverture-fibre> et <https://www.megalis.bretagne.bzh/>

Direction des systèmes d'information et du Numérique (DSIN) - Service commun

La fusion des directions des systèmes d'information de la ville de Vannes et de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a permis d'optimiser les ressources nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des services.

Cette première étape, nécessaire à la mise en place d'un socle d'ingénierie, permet d'établir une base solide et la planification de réalisations à venir, notamment dans le domaine du numérique responsable.

Les ambitions de sobriété numérique et l'établissement d'une feuille de route à horizon 2026 pour :

- Monter en maturité sur la maîtrise de l'empreinte carbone des Systèmes d'Information et alimenter les réflexions autour d'une future politique publique¹ du numérique responsable à moyen terme,
- Se mettre en capacité de piloter l'empreinte environnementale des usages du SI pour que le numérique contribue à l'amélioration de l'empreinte environnementale des collectivités,
- Contribuer à embarquer l'écosystème et valoriser les ambitions sobriété numérique en externe,
- Tendre vers la conformité réglementaire sur le sobriété numérique (loi REEN, loi AGECE, accessibilité).

L'extension du service commun permettra d'étendre ces ambitions vers le territoire à moyen terme.

Actions dans la gestion des ressources humaines

Dans le cadre de l'intégration du développement durable dans la gestion des ressources humaines, plusieurs actions ont été mises en place au sein de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération (GMVA). Ces actions se sont articulées autour de plusieurs axes majeurs, visant à promouvoir l'inclusion, la formation, la réduction de l'empreinte carbone, et l'amélioration des conditions de travail.

1. Promotion de la diversité et de l'inclusion

- **Actions mises en place** : GMVA a pris part à l'édition 2024 de l'événement *Duoday*. Ce dispositif permet à des personnes en situation de handicap de découvrir des métiers en entreprise, en duo avec un professionnel volontaire. Cette année, l'événement a eu lieu le 21 novembre 2024 et a permis la formation de 12 duos dans divers services de l'agglomération, tels que le siège de GMVA, le service tourisme, les Aquagolfe, les Points Info Services et le service patrimoine.
- **Objectifs et résultats** : Cette journée a constitué une occasion précieuse de rencontre et d'échange visant à déconstruire les préjugés. Plus d'une trentaine d'agents se sont portés volontaires pour participer à cette initiative, renforçant ainsi la dynamique d'inclusion et de sensibilisation au handicap au sein de la collectivité.

2. Formation et développement des compétences

- Plusieurs formations ont été proposées aux agents, abordant des thématiques en lien avec le développement durable et la transition écologique. Parmi les formations proposées, on peut citer : l'évaluation environnementale dans les dossiers d'urbanisme, la formation sur le Zéro Artificialisation des Sols (ZAN), les îlots de chaleur, et la formation "Horizons Décarbonés", qui a rassemblé près de 100 agents. Ces actions ont permis de sensibiliser et d'accompagner les agents dans le développement de compétences clés pour la transition écologique et sociale de la collectivité.

3. Réduction des déplacements domicile-travail et de l'empreinte carbone

- **Forfait Mobilités Durables (FMD)** : Mis en place au 1er janvier 2023, ce dispositif vise à soutenir les modes de transport durables (covoiturage, vélo, EDPM, cyclomoteur non thermique, autopartage). Il est cumulable avec la prime transport, sauf pour un même mode de déplacement.
- **Résultats** : Un certain nombre d'agents ont bénéficié de ce dispositif en 2024, contribuant ainsi à la réduction de l'empreinte carbone liée aux trajets domicile-travail. Par ailleurs, un nombre significatif d'agents bénéficie également du télétravail, contribuant à la diminution des déplacements physiques.

4. Pratiques écoresponsables en gestion des ressources humaines

- **Numérisation et dématérialisation** : Un effort continu de dématérialisation des processus RH a été entrepris afin de réduire l'impact environnemental lié à l'utilisation de papier. Parmi les initiatives mises en place, on note :
 - Depuis 2021 : transmission dématérialisée des bulletins de salaire, des actes administratifs, des réponses aux candidatures par mail, ainsi que la numérisation des courriers.
 - Depuis 2023 : dématérialisation des fiches de renseignement, des procédures de télétravail et des entretiens professionnels.
 - Projections futures : Dématérialisation des bulletins de paie.

5. Conditions de travail et actions pour l'égalité professionnelle

- **Politique d'égalité homme-femme** : En 2023, GMVA a adopté un plan d'égalité femmes-hommes pour une durée de deux ans, qui est actuellement en cours d'évaluation. Ce plan sera révisé en 2025 avec l'intégration de nouvelles actions pour la période 2025-2026.
- **Amélioration des conditions de travail** : GMVA cotise au Comité National d'Action Sociale (CNAS), offrant ainsi à ses agents une gamme de prestations matérielles (aides financières, loisirs, prêts...). La collectivité finance également la protection sociale complémentaire santé et prévoyance pour ses agents, ainsi que des titres restaurants dématérialisés (financés à 50 % par l'employeur sous certaines conditions).

Un effort particulier est également porté sur l'amélioration des conditions de travail à travers la mise en place d'un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), présenté aux instances en juin 2023 et complété en juillet 2024 pour la partie Eau. Un Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRIACT) a été validé en 2024 pour déployer les actions nécessaires à la réduction des risques professionnels.

La gestion des ressources humaines de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération soutient activement les objectifs de développement durable de la collectivité. Par le biais de ces différentes initiatives, la collectivité favorise un environnement de travail plus inclusif, plus écoresponsable, et plus équitable pour ses collaborateurs. Ces actions contribuent ainsi à la mise en œuvre d'une politique RH alignée avec les enjeux environnementaux et sociaux actuels.

Communication

En termes de communication, l'agglomération s'est engagée à promouvoir l'image d'un territoire résolument tourné vers la transition écologique. Cela s'est traduit par plusieurs initiatives :

- **Stratégie de communication orientée vers l'éco-responsabilité et l'innovation** : pour s'aligner sur les priorités de préservation de l'environnement et d'innovation, l'agglomération a réduit l'utilisation de supports imprimés et favorisé des actions de communication via des outils numériques innovants.
- **Refonte des sites internet** : une refonte complète des sites web de la collectivité a été amorcée en 2024 et se poursuivra en 2025. L'objectif ? Offrir des outils plus performants, centrés sur les besoins des habitants, tout en répondant aux impératifs de sobriété numérique et d'éco-responsabilité.
- **Communication numérique renforcée** : l'agglomération a poursuivi le développement de ses actions sur les réseaux sociaux, diversifiant les contenus pour toucher un public plus large et varié. Chaque semaine, des publications mettent en avant des initiatives locales en matière d'environnement : économies d'eau, réemploi, gestion des déchets, écocitoyenneté et préservation de la biodiversité.
- **Promotion d'un territoire engagé** : organisation du **congrès vélo et territoires en 2024**, renforçant la position de la collectivité comme acteur majeur dans la mobilité douce et durable.

Ces actions s'inscrivent dans une volonté continue de sensibiliser et d'accompagner les habitants vers une transition écologique, tout en affirmant l'engagement fort de l'agglomération dans cette démarche.

II.1.b - L'intégration des engagements de développement durable à travers la commande publique et dans la gestion des finances publiques

L'intégration de critères de développement durable dans la commande publique est en place et continue de se développer au sein de la communauté d'agglomération.

Critères de sélection des offres

Mise en œuvre d'un critère développement durable (performance en matière de protection de l'environnement) :

Exemples de critères :

Marché « acquisition de véhicules » : consommation de carburant en milieu mixte pour 100 kms - taux d'émission de CO2 en gramme par km parcouru -taux d'émission de composées d'azote et d'oxygène - taux d'émission de composés hydrocarbonés non méthaniques

Marché de travaux : gestion des déchets et des nuisances

Acquisition de bus :

Thème	Eléments attendus
Impact sur l'environnement	Emission des bruits : Le candidat indiquera les mesures de bruit intérieur et extérieur de ces autobus avec les équipements retenus (normes UTAC) et fournira des PV d'essais
	Emission de polluants : Le candidat indiquera les valeurs obtenues, avec le fumimètre MKB agréé par l'UTAC et fournira un état des émissions de polluants au ralenti et à pleine charge : <ul style="list-style-type: none"> • Oxyde de carbone CO - CO2 • Hydrocarbures • Particules • Oxyde d'azote
	Les candidats décriront les systèmes mis en œuvre pour atteindre les objectifs de niveaux de rejets. Ils préciseront la périodicité de remplacement des parties consommables ainsi que les opérations de maintenance qui seront nécessaires pour atteindre cette périodicité.
	Autonomie : Le candidat devra proposer un ensemble cinématique permettant de diminuer au maximum les consommations. Il présentera les consommations moyennes du véhicule proposé, constatées sur des réseaux de configuration équivalent à celui de Vannes, et par des test homologués (essais SORT 1 et 2).

Application des articles L.2113-12, L.2113-13, R.2113-7 et R.2113-8 à partir du 1^{er} avril 2018, date de mise en application du Code de la commande publique

« Des marchés ou des lots d'un marché peuvent être réservés à des entreprises adaptées mentionnées à l'article L. 5213-13 du Code du travail, à des établissements et services d'aide par le travail mentionnés à l'article L. 344-2 du Code de l'action sociale et des familles, ainsi qu'à des structures équivalentes, lorsqu'ils emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

Des marchés ou des lots d'un marché peuvent être réservés à des structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article 5132-4 du Code du travail et à des structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs défavorisés ».

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération applique ces articles sur les marchés suivants :

- Abris voyageurs de type « scolaire » en bois, petit modèle : marché réservé
- Prestation de broyage des végétaux : marché réservé
- Fabrication de bacs de structurant et suivi/entretien des aires de compostage : marché réservé.
- Entretien des espaces verts et naturels : lot(s) réservé(s)

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération met en œuvre la clause sociale.

Suivant les principes du développement durable, le pouvoir adjudicateur s'est engagé dans une politique d'achats responsables comportant notamment une dimension sociale. Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a souhaité associer à cette démarche les entreprises candidates à ses marchés publics.

L'entreprise attributaire du marché s'engage à mettre en œuvre une action d'insertion au bénéfice de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

La clause sociale étant une condition d'exécution du marché, toute offre ne répondant pas à cette exigence est considérée comme irrégulière.

La collectivité est accompagnée par la Fédération des entreprises d'insertion Bretagne, représentée par M. COQUELLE, responsable clauses sociales.

Cet accompagnement consiste à :

- Choisir le marché adéquat dans lequel la collectivité mettra en œuvre une clause sociale.
- Déterminer le nombre d'heures d'insertion. L'action d'insertion sociale se traduit, par exemple, par la réservation d'heures de travail au bénéfice des personnes mentionnées ci-dessus.
- Appuyer l'entreprise dans l'élaboration de l'offre et dans la mise en œuvre de la clause sociale. Elle peut notamment l'aider à identifier les structures pouvant proposer des personnes relevant des publics cibles (en cas d'emploi direct) ou à la mettre en relation avec les organismes susceptibles d'y répondre en cotraitance ou sous-traitance, ou pouvant leur proposer du personnel intérimaire.
- Contrôler la mise en œuvre de la clause sociale.

Sur 2023/2024, mise en œuvre des clauses sociales et de développement durable sur notamment les marchés relatifs au Pôle d'Echanges Multimodal et le marché de travaux des Restos du Cœur :

- **Marché « réalisation d'une passerelle de franchissement du réseau ferré en gare de Vannes » :**
 - nombre minimum d'heures d'insertion fixé à 3 000 heures
 - développement durable : gestion des déchets dangereux, approvisionnement responsable des matériaux, maîtrise des consommations d'énergies.

➤ **Aménagements des espaces publics du Pôle d'Echanges Multimodal gare de Vannes**

- nombre minimum d'heures d'insertion fixé à :

Lot(s)	Désignation du lot	Nombre minimum d'heures d'insertion
01	Terrassement - Voirie - Assainissement	1 200 heures
02	Réseaux secs - Signalisation lumineuse - Equipements systèmes	800 heures
03	Revêtement béton - Pierre naturelle	600 heures
04	Aménagements paysagers	600 heures

- Conditions d'exécution des prestations à caractère environnemental décrites au CCTP et ses annexes

➤ **Construction d'un bâtiment pour l'association des Restos du Cœur**

- nombre minimum d'heures d'insertion fixé à (seuls certains lots sont concernés) :

Lot(s)	Désignation du lot	Nombre minimum d'heures d'insertion
01	Gros oeuvre	150 heures
04	Etanchéité	70 heures
07	Menuiseries extérieures aluminium	60 heures
11	Doublage - Cloisons - Cloisons modulaires - Plafonds	70 heures
15	Equipements sanitaires - Chauffage - Ventilation	110 heures
16	Electricité - CFO/CFA	70 heures
17	VRD - Aménagements extérieurs	100 heures

- Conditions d'exécution des prestations à caractère environnemental décrites au CCTP et ses annexes

➤ **Réhabilitation de la déchèterie de Tohannic à Vannes**

- nombre minimum d'heures d'insertion fixé à (seuls certains lots sont concernés) :

Lot(s)	Désignation	Nb.d'heures
01	VRD	200 h
02	Démolition - Gros œuvre	300 h
12	Electricité courants forts et courants faibles	70 h

- Conditions d'exécution des prestations à caractère environnemental décrites au CCTP et ses annexes

➤ **Travaux d'extension, de renouvellement des réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eaux pluviales - Accord-cadre à bons de commande d'une durée d'1 an reconductible 3 fois 1 an**

Nombre minimum d'heures d'insertion Pour la période initiale du marché (1 an)
700 heures

Nombre d'heures identique pour les 3 périodes de reconduction

Marché innovant

Exemple : Travaux de réhabilitation du bâtiment CCI en Campus Datascience & Cybersécurité de Vannes - lot n° 1 : réemploi

La procédure de passation pour ce lot n° 1 est une procédure sans publicité ni mise en concurrence. Elle est soumise aux dispositions de l'article R.2122-9-1 du Code de la commande publique :

« L'acheteur peut passer un marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables portant sur des travaux, fournitures ou services innovants au sens du second alinéa de l'article L. 2172-3 et répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 euros hors taxes.

Ces dispositions sont également applicables aux lots dont le montant est inférieur à 80 000 euros hors taxes pour des fournitures ou des services innovants ou à 100 000 euros hors taxes pour des travaux innovants et qui remplissent la condition prévue au b du 2° de l'article R. [2123-1](#). »

Cette dispense de mise en concurrence est possible dès lors que l'achat est innovant, ce qui peut s'appliquer à l'insertion du réemploi, de la réutilisation et du recyclage dans les marchés publics.

Achats publics responsables

Afin de déployer une véritable politique d'achats publics responsables, GMVa a recruté fin 2023 une acheteuse publique. En 2024, de nombreuses actions ont ainsi pu être initiées.

Dès le 1er avril 2024, une nomenclature des achats a été mise en place, afin de pouvoir établir une cartographie des achats communautaires et améliorer le pilotage de la politique d'achats. En juin 2024, le lancement de l'élaboration du SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables) a été présenté en bureau communautaire, avec pour objectif une adoption en 2025. En septembre 2024, un atelier de sensibilisation à l'achat public responsable a réuni une trentaine d'agents et d'élus, issus des 4 pôles.

Au premier semestre 2024, le facilitateur de clauses sociales a été sollicité pour 5 marchés publics, afin d'y intégrer des heures d'insertion.

A partir de décembre 2024, lorsque l'objet du marché s'y prête, les directions devront matérialiser de façon assumée un critère d'attribution de « Performances environnementales » pondérée à 10 % minimum.

Par ailleurs la collectivité est adhérente du Réseau Grand Ouest (RGO) qui a pour objectif d'aider les décideurs dans leurs politiques d'achat sur le plan technique et juridique.

Deux agents référents ont été formés aux achats durables. Ainsi le service acheteur de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération est en mesure de trouver de l'information spécifique à son domaine d'achat afin d'effectuer des achats responsables et durables (soit via le réseau RGO, soit auprès des deux agents référents).

II.1.c - L'intégration des engagements de développement durable à travers la recherche de financements de la transition écologique

En 2024, GMVA poursuit son accompagnement et son rôle de conseil des projets des communes et de l'Agglomération pour le financement de leurs projets accélérateurs de la transition écologique.

Que cela se concrétise par le recensement de ces projets au sein du Contrat pour la réussite de transition écologique, et de son axe spécifique transition écologique, par l'accompagnement des projets éligibles au nouveau fonds vert 2024, par l'appui à la recherche de financements européens ou par le programme européen LEADER, l'Agglomération est engagée auprès des acteurs locaux afin de les aider à financer les ambitions écologiques de leurs projets.

II.1.d - La gestion durable du patrimoine

Le patrimoine de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération est composé, à ce jour, de 114 sites bâtis, 51 parcs d'activités économique, 14 aires de covoiturage, environ 60 km de voies cyclables.

Le service patrimoine gère également un parc de 185 véhicules : 130 VL, 40 BOM, 15 PL avec grue.

Sur les opérations de construction et de réhabilitation, la collectivité a soigné la qualité environnementale des bâtiments dont elle a été le maître d'ouvrage. Les opérations prennent en compte la partie globale d'une gestion durable en associant entre autres la Direction de l'Environnement à la fois sur la phase réalisation mais aussi sur sa partie entretien. Analyse des contraintes lors de la phase étude, suivi lors de la phase travaux et surtout assistance lors du transfert du bien en gestion au service patrimoine.

Pour la partie Conduite d'opération :

En cette année 2024, la cellule Conduite d'opération continue de travailler à la fois sur des phases d'études avec des équipes de Maîtrise d'œuvre mais aussi sur des phases de travaux.

Certaines de ces études ont été confirmées et les appels d'offres travaux lancés. Le détail ci-après précise l'avancée de chaque dossier intégrant une gestion durable des ressources :

- Etude pour mise en œuvre de 8 bornes de recharge électriques supplémentaires pour bus du réseau de transport KICEO sur le site de Vannes : travaux planifiés en 2025.
- Construction d'un bâtiment Restos du Cœur : réception planifiée en Décembre 2024
 - ➔ Traitement étanchéité à l'air, RE 2020, panneaux photovoltaïques, surfaces de stationnement perméables
- Réhabilitation lourde de l'ancien Bâtiment CCI en pôle Datascience & Cybersécurité pour l'UBS : Travaux en cours / Réception des travaux planifiée en Décembre 2025
 - ➔ Application du décret tertiaire, objectif - 50% d'économie d'énergie, isolation en paille, traitement de l'étanchéité à l'air, chaufferie bois, toiture « PV ready », diagnostic Produits Equipements Matériaux Déchets (PEMD) pour recyclage et réemploi
- Réhabilitation énergétique du Centre de Secours de Vannes : travaux planifiés en 2025
 - ➔ Matériaux biosourcés, traitement de l'étanchéité à l'air, chaufferie bois, panneaux photovoltaïques à étudier
- Réhabilitation énergétique de l'Aquagolfe Loch sur la commune de Grand Champ : Phase programmation et études de conception en 2025
 - ➔ Pistes de réflexion : traitement de l'enveloppe thermique du bâtiment, chaufferie bois, Matériaux biosourcés, panneaux photovoltaïques
- Construction Centre de Secours sur la commune de Ploeren : phase programme et concours MOE en 2025
 - ➔ Pistes de réflexion : RE 2020, chaufferie bois, Matériaux biosourcés, panneaux photovoltaïques, traitement perméables des surfaces de stationnements

- Projets parcs de stationnements, pistes cyclables : travaux en 2024-2025
 - ➔ Traitement des surfaces de stationnement et pistes cyclables en matériaux perméables pour favoriser l'infiltration sur site
 - ➔ Test sur certains tronçons : traitement couche de structure par matériaux recyclés
- Bâtiment KICEO dépôt bus sur la commune de Vannes : réhabilitation énergétique des bâtiments dans le cadre du référentiel du décret tertiaire : phase programmation, conception MOE en 2025
 - ➔ Pistes de réflexion suivant diagnostic énergétique déjà réalisé : chaufferie bois, matériaux biosourcés, panneaux photovoltaïques, traitement étanchéité à l'air des bâtiments, traitement perméables des surfaces de stationnements, ombrières photovoltaïques, remplacement station de lavage avec recyclage des eaux de lavage
- Loch Infos Services sur la commune de Grand Champ : réhabilitation énergétique des bâtiments dans le cadre référentiel du décret tertiaire : phase programmation, conception MOE en 2025
 - ➔ Diagnostic énergétique planifié en 2025 / Référentiel objectifs du décret tertiaire
- Aquagolfe Kercado sur la commune de Vannes : réhabilitation énergétique du bâtiment dans le cadre référentiel du décret tertiaire : phase programmation, conception MOE en 2025
 - ➔ Diagnostic énergétique planifié en 2025 / Référentiel objectifs du décret tertiaire
- Aménagement/viabilisation ZAE Lescouet sur la commune d'Elven : phase MOE en 2025
 - ➔ Gestion des eaux pluviales en infiltration
 - ➔ Corridor vert existant préservé et renforcé

GMVA procède à une approche environnementale de tous les nouveaux projets: Charte de chantier propre, charte de chantier faibles nuisances, approche PCAET, approche HQE,...

Pour la partie Patrimoine :

- Gestion différenciée des espaces naturels :
 - Mise en œuvre d'un protocole de gestion différenciée des espaces verts.
 - Objectif 2024 : mise en œuvre d'une charte de l'arbre
 - Limitation des fauchages, fauches tardives, non utilisation des produits phytosanitaires, paillage des espaces aménagés, choix adapté des essences aux contraintes climatiques
 - Mobiliers urbain en matériaux recyclés privilégiés
 - Plantations de 1 600 arbres en 2024
 - Suivi écologique faune, flore du site naturel de Toulindac. Suivi réalisé par un naturaliste qualifié.
- Gestion des bâtiments :
 - Mise en place de fiche d'intervention et de suivi
 - Diagnostic du patrimoine
 - Diagnostic des installations de chauffage et ventilation / Développement des régulations
 - A partir de 2024, plan pluriannuel de remplacement des éclairages, en leds
- Gestion de l'éclairage public :
 - Diagnostic précis du patrimoine suite à l'adhésion à Morbihan Energies
 - A partir de 2024, programme pluriannuel de remplacement des éclairages en leds
 - Optimisation et limitation des durées d'éclairage : pose d'horloges connectées
- Gestion des consommables :
 - Diminution significative des consommables type fournitures de bureau et papier par la mise en place d'outils de suivi et de gestion.
 - Création d'un service logistique/achats pour rationaliser les achats et développer la commande publique responsable
- Gestion parc véhicules :
 - Augmentation du parc de véhicules à faibles émissions : véhicules électriques.

II.2 Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité au regard d'une démarche de développement durable

II.2.a - Elaboration et mise en œuvre des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine et des activités internes de la collectivité.

Comme pour l'ensemble des projets de la collectivité, les actions qui touchent à la gestion du patrimoine (*constructions, renouvellement de la flotte de véhicules...*) font l'objet de discussions dans les différentes instances (Commission d'Appel d'Offres lorsqu'il y a commande publique, Bureau des maires, Conseil Communautaire...). Elles font également l'objet de présentation et d'échanges dans les instances du personnel lorsqu'il y a une dimension organisationnelle ou de prévention des risques professionnels.

La gestion du patrimoine et le suivi des activités internes de la collectivité « au quotidien » sont, eux, assurés par les services fonctionnels de la collectivité qui composent le « Pôle Ressources ».

II.2.b - Evaluation des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine et des activités internes de la collectivité, et leur inscription dans une dynamique d'amélioration continue.

De nombreuses données sont quotidiennement récoltées par les services concernant la gestion du patrimoine (*consommations d'énergie, de carburant, de papier...*) et les activités internes de la collectivité (*heures de formation en lien avec le développement durable...*). Ces données sont exploitées dans le cadre des différents bilans réalisés, en particulier dans le cadre de la démarche « Territoire Engagé en Transition Ecologique » évoquée en partie I.2.d et qui a abouti à la labellisation de niveau 2 des deux référentiels : Climat-Air-Energie et Economie circulaire.



Conclusion

Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération continue de s'inscrire résolument dans une démarche de développement durable par les politiques publiques qu'elle met en œuvre. Chacune de ces politiques s'attache à intégrer les trois composantes que sont l'économie, le social et l'environnement afin de concilier les différents enjeux du territoire.

En 2024, la mise en chantier du SCoT-AEC vient renforcer la nécessaire vision systémique à adopter pour un territoire sobre et résilient, équilibré, à taille humaine et uni, et tourné vers l'action. L'agglomération a ainsi pour ambition de faire de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses causes le fil rouge pour réinventer les stratégies d'aménagement et de développement.

L'engagement depuis 3 ans dans la démarche Territoire Engagé en Transition Ecologique permet par ailleurs de structurer l'évaluation de ses politiques publiques et de s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue.

Mise en ligne le 30/12/2024

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE





Mise en ligne le 30/12/2024

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL04-DE

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES HOMMES - 2024

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 avait introduit la présentation en comité technique d'un rapport annuel de situation comparée de la situation des femmes et des hommes agents de la collectivité.

La création du Rapport Social Unique (RSU) par la loi 2019-828, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2021. La vocation du RSU est de rassembler en un seul document et donc de se substituer aux divers rapports qu'élaborent les administrations publiques tels que :

- le rapport sur l'état de la collectivité (aussi appelé « bilan social »)
- le rapport de situation comparée entre les hommes et les femmes institué par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012,
- le rapport sur les fonctionnaires mis à disposition
- et le rapport sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévus à l'article L. 323-2 du code du travail.

Celui-ci est présenté et voté lors du comité social territorial et fait l'objet d'une présentation en conseil communautaire.

L'article 9 bis A de la loi du 13 juillet 1983 précise les domaines des indicateurs qu'il devra renseigner: « *des données sexuées relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, aux actes de violence, de harcèlement sexuel ou moral et aux agissements sexistes, à la rémunération et à l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale. Il comprend en outre des indicateurs synthétiques relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes* ».

La liste des indicateurs a été définie par le décret n° 2013-1313 du 27 décembre 2013 et complétée par l'arrêté du 12 août 2019.

Décret n° 2024-801 du 13 juillet relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale.

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
 Reçu en préfecture le 30/12/2024
 Publié le
 ID : 056-200067932-20241219-241219_DELO4-DE

A – Les effectifs de l’agglomération

	Hommes			Femmes		
	A	B	C	A	B	C
Effectif 2022						
Répartition des effectifs par statut : fonctionnaire	23	46	153	35	61	102
Répartition des effectifs par statut : Contractuel	2	16	46	9	22	19

	Hommes			Femmes		
	A	B	C	A	B	C
Effectif 2023						
Répartition des effectifs par statut : fonctionnaire	21	49	157	33	67	103
Répartition des effectifs par statut : Contractuel sur emploi permanent	3	17	45	11	25	18

En 2023, les hommes représentent 53% des effectifs permanents (soit 292) et 47% pour les femmes (soit 257).

La notion de contractuel permanent dans le RSU comprend tous les agents positionnés sur un emploi permanent même les agents en remplacement sur poste permanent.

B - Départs et absences :

		Femmes	
Départs 2022	Mutation	11	5
	Retraite	3	6
Conditions de travail 2022	Nombre de maladies professionnelles reconnues dans l'année	0	2
	Accidents de service et de trajet	15	36
Absences 2022	Nombre d'agents absents pour maladie ordinaire (fonctionnaires et contractuels permanents)	130	125

		Femmes	Hommes
Départs 2023	Mutation	7	7
	Retraite	1	6
Conditions de travail 2023	Nombre de maladies professionnelles reconnues dans l'année	4	5
	Accidents de service et de trajet	20	47
Absences 2023	Nombre d'agents absents pour maladie ordinaire (fonctionnaires et contractuels permanents)	116	83

**C - DONNEES RELATIVES AUX DIFFERENTS AXES DU PLAN D'ACTION EGALITE FEMMES
janvier 2023 :**

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DELO4-DE

Axe 1 : Evaluer, prévenir et réduire les écarts de rémunération entre femmes et hommes

Rémunérations brutes mensuelles moyennes 2022 (source : Atelier salarial Adelyce)

	TITULAIRES			CONTRACTUELS		
	A	B	C	A	B	C
HOMMES	4 563,00 €	2 745,00 €	2 356,00 €	2 634,00 €	2 079,00 €	1 943,00 €
FEMMES	3 675,00 €	2 390,00 €	2 159,00 €	2 523,00 €	1 964,00 €	1 918,00 €
Ecart	19.5%	13%	8%	4%	5.5%	1.3%

Rémunérations brutes mensuelles moyennes 2023 - Emploi permanent/ETPR (Source : traitement de la donnée sous Sedit)

	TITULAIRES			CONTRACTUELS		
	A	B	C	A	B	C
HOMMES	4 748,29 €	3 007,35 €	2 574,89 €	3 606,87 €	2 563,73 €	2 382,76 €
FEMMES	4 213,97 €	2 964,94 €	2 489,34 €	3 338,47 €	2 442,74 €	2 361,40 €
Ecart	12,68%	1,43%	3,44%	8,04%	4,95%	0,90%

Les rémunérations mentionnées ci-dessous sont brutes, elles correspondent à l'ensemble des rémunérations versées à GMVa durant 2023. L'écart est calculé en prenant en référence le salaire des femmes, ce qui indique que les hommes perçoivent un salaire supérieur, par exemple sur la catégorie A, de 12,68 % par rapport à celui des femmes, au sein de l'agglomération.

Axe 2 : Favoriser la mixité des emplois, ainsi que l'égal accès aux promotions et aux avancements de grade

	Hommes	Envoyé en préfecture le 30/12/2024 Reçu en préfecture le 30/12/2024 Publié le ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL04-DE
Recrutements 2023 sur emplois permanents (hors remplaçants)	37	

Le recrutement de contractuels remplaçants en 2023 est de 26 hommes et de 18 femmes. Les remplacements sont le plus souvent réalisés pour l'activité déchets et sports, métiers représentés majoritairement par des hommes.

2.1 Veiller à l'égalité d'accès à la promotion interne

2023		Hommes	Femmes
Avancements de grades	Catégorie A	2	2
	Catégorie B	7	4
	Catégorie C	9	17
Promotions pour avancement de grade		33	40
Réussite à un concours et agents nommés		5	4
Avancements d'échelon		89	119

(Rappel : avancement de grades 2022 : Catégorie A : 1 homme/2 femmes, Catégorie B : 2 hommes et Catégorie C : 15 hommes et 7 femmes).

2.3. : Favoriser les conditions de prise de poste faisant suite à une mobilité professionnelle

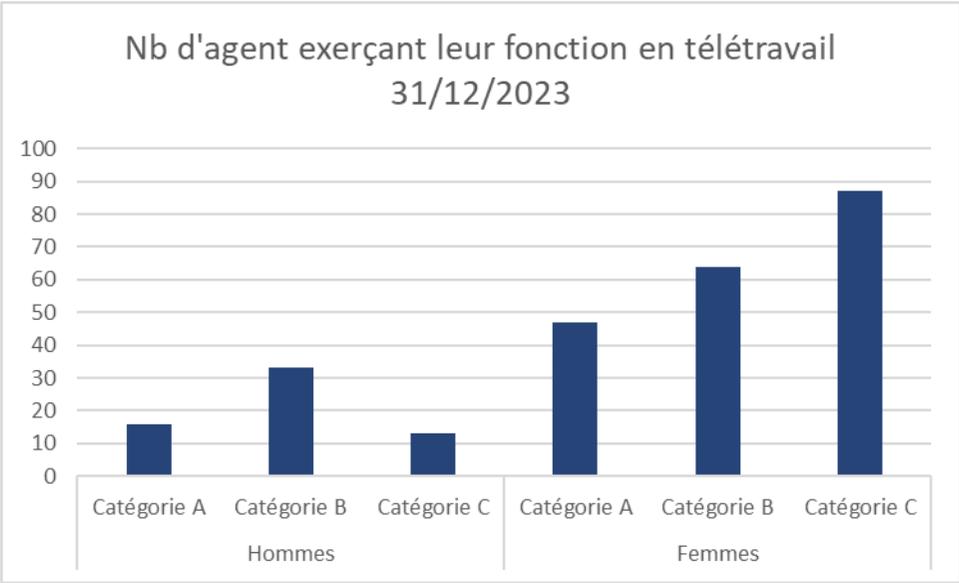
Dans le cadre des prises de fonction, en 2023 : 90 accueils ont été réalisés par la Direction des Ressources Humaines, et plus particulièrement par le service emploi-compétences : avec la remise d'un livret d'accueil, des fiches pratiques et la présentation des différents interlocuteurs au sein de la DRH, contre 130 en 2022.

En 2023 : 2 sessions d'Accueil, organisées entre la direction des ressources humaines et la communication ont pu être déployées, permettant ainsi au Président, ainsi qu'au Directeur des services de rencontrer les 68 nouvelles recrues au sein de l'Agglomération.

Concernant les saisonniers recrutés au sein de l'agglomération, le médecin de prévention intervient afin de sensibiliser les agents aux règles d'hygiène et de sécurité.

Axe 3 : Créer les conditions d'une meilleure articulation entre vie personnelle et vie professionnelle

		Hommes			Femmes		
		Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Nombre d'agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail (article 133 de la loi du 12 mars 2012) au 31/12/2023	FILIERE ADMINISTRATIVE	5	7	7	34	29	73
	FILIERE TECHNIQUE	11	25	6	10	30	12
	FILIERE CULTURELLE	0	0	0	2	3	2
	FILIERE SPORTIVE	0	1	0	0	2	0
	FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	1	0	0
	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0
	FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0
TOTAL	16	33	13	47	64	87	



En 2023, 62 hommes et 198 femmes bénéficient du télétravail, on peut constater une augmentation puisqu'en 2022, 46 hommes et 139 femmes en bénéficiaient.

	HOMME	FEMME
Temps partiel (de droit et sur autorisation) - fonctionnaires et contractuels sur emplois permanents	3	41

3.1. : Prendre des mesures spécifiques pour les agents en ou au retour de congé maternité ou parental

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
Reçu en préfecture le 30/12/2024
Publié le
ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL04-DE

Congés de paternité	Catégories hiérarchiques	Nombre d'agents 2022	Nombre d'agents 2023
	A	2	4
	B	4	2
	C	2	4

		2022		2023	
		HOMME	FEMME	HOMME	FEMME
Congés	Congé parental >= 6 mois	0	1	0	1
	Congés de solidarité familiale	0	2	0	0
	Mise en disponibilité >= 6 mois	8	0	1	9
	dont les disponibilités pour accompagnement personnes en fin de vie ou en situation de dépendance	0	0	0	0

3.2. : Sensibiliser tous les managers aux dispositifs permettant une meilleure articulation entre la vie professionnelle et l'exercice de responsabilités familiales

3.3. : Elaborer une charte relative au droit à la déconnexion

Une charte sur le droit à la déconnexion existe au sein de GMVa, elle a fait l'objet d'une nouvelle publication sur l'intranet de l'Agglomération. Une mise à jour est en cours, dans le cadre d'un groupe de travail, piloté par la DSIN.

Axe 4 : Lutter contre les discriminations ainsi que les différentes formes d'agissements et violences sexuels ou sexistes

Le Centre de Gestion du Morbihan s'est associé à Accès au Droit Nord Morbihan et France Victimes 56 pour proposer aux collectivités un dispositif simple, sécurisé et confidentiel, de signalement des actes de violences et discriminations.

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a souhaité adhérer au Centre de Gestion, afin de garantir la confidentialité du recueil de signalements et l'impartialité de leur traitement tout en apportant l'expertise de professionnels compétents (Délibération du Conseil Communautaire du 30/06/2022).

Une campagne de communication s'est déroulée en 2023 :

- Sur l'intranet ;
- Par mail aux agents ;
- Par affichage au sein des différents sites de l'agglomération.

Données relatives à la formation

Formations 2022	Hommes	Femmes
Nombre d'agent sur emploi permanent ayant participé à au moins 1 jour de formation (Formations CNFPT + organismes extérieurs)	192	167
Nombre de jour de formation (Formations CNFPT + organismes extérieurs)	797	

Formations 2023	Hommes	Femmes
Nombre d'agent sur emploi permanent ayant participé à au moins 1 jour de formation (Formations CNFPT + organismes extérieurs)	226	128
Nombre de jour de formation (Formations CNFPT + organismes extérieurs)	844	

5.1. : Sensibiliser l'ensemble des agents à l'égalité professionnelle et à la diversité

Des formations se sont déroulées sur 2023 sur les thématiques suivantes : L'égalité femmes hommes et agir contre les violences sexistes et sexuelles, en intra.

5.2. : Mettre en place une instance d'analyse, de propositions et de suivi

Le groupe projet composé d'un membre du secrétariat général, de la communication, du personnel et de la direction des ressources humaines s'est réuni en 2023, une première fois pour établir des indicateurs permettant de définir comment évaluer le plan d'action voté. Les autres réunions se sont déroulées en 2024.

Annexe 1 - INDEX EGALITE FEMMES HOMMES 2023, relatif au décret de juillet 2024 :

⇒ Données exclusivement liées aux agents de droits publics



Décret n° 2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 12 décembre 2024, s'est réuni le 19 décembre 2024, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h05) - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD (arrivée à 18h10)
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h15) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL (arrivée à 18h20)
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF (arrivée à 18h20) - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE (arrivée à 18h10) - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM à partir de 19h10
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI a donné pouvoir à Guy DERBOIS à partir de 19h30
MEUCON : Pierrick MESSEGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
PLOEREN : Sylvie LASTENNET (arrivée à 18h05) a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Roland NICOL
SENE : Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
THEIX-NOYALO : Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Paulette MAILLOT
VANNES : Christine PENHOUEUET a donné pouvoir à Anne LE HENANFF

VANNES

: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Gérard THEPAUT

Envoyé en préfecture le 30/12/2024

Reçu en préfecture le 30/12/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL05-DE

VANNES

: Karine SCHMID a donné pouvoir à Virginie TALMON

VANNES

: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir Patrick LE MESTRE

Mise en ligne le 30/12/2024

Ont été excusés :

BADEN

: Anita ALLAIN-LE PORT

ILE D'ARZ

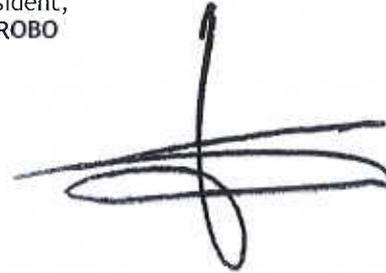
: Jean LOISEAU

Absents :

SURZUR

: Yvan LE NEVE

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that loops at the top and bottom, with a horizontal line crossing it in the middle.

-05-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

FINANCES

**AJUSTEMENT DES ECRITURES DE TRANSFERT POUR LES COMMUNES DE BERRIC,
LAUZACH ET LA VRAIE CROIX VERS LE SIAEP DE QUESTEMBERG**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

En 2023, GMVA a intégré dans sa comptabilité les excédents, l'actif et le passif du SIAEP de Rhuy.

En 2024, le budget supplémentaire a prévu le reversement de la quote-part à reverser au SIAEP de Questembert.

Pour finaliser ces écritures, une délibération et une décision modificative sont nécessaires pour ajuster les articles comptables à utiliser afin de constater la différence entre le montant budgétaire des excédents et le montant réellement encaissé par GMVA au 31 décembre 2019.

Le détail des écritures que la DDFIP propose est annexé à la délibération.

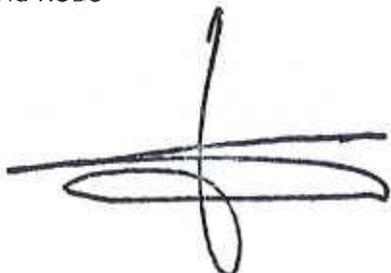
Vu l'avis de la Commission Ressources Communautaires en date du 12 décembre 2024,

Il vous est proposé :

- *d'approuver les écritures comptables détaillées en annexes ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,
David ROBO



Le secrétaire de séance,
Guillaume GRANNEC



Mise en ligne le 30/12/2024

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
 Reçu en préfecture le 30/12/2024
 Publié le
 ID : 056-200067932-20241219-241219_DELO5-DE

1- Récapitulatif des modifications d'écritures à passer pour GMVA

GMVA		ASSAINISSEMENT		EAU		SPANC		
PREVU		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Fonct	Mandat (678) ou Titre (778)	1 254 973,86		510 172,25			12 380,56	
Invest	Mandat ou Titre (1068)		275 148,58		162 798,17	3 561,21		
<i>Solde Recettes - Dépenses</i>		<i>-979 825,28</i>		<i>-347 374,08</i>		<i>8 819,35</i>		<i>-1 318 380,01</i>
CONSIGNES DDFIP								
Fonct	Mandat (678) ou Titre (778)	879 090,23		372 342,84			38 734,71	
	Diminution du résultat de fct reporté (002)		-375 882,63		-137 829,41			
Invest	Diminution du résultat d'investissement reporté (001)	-275 148,58		-162 798,17			-3 561,21	
<i>Solde Recettes - Dépenses</i>		<i>-979 824,28</i>		<i>-347 374,08</i>		<i>35 173,50</i>		<i>-1 292 024,86</i>

SIAEP		ASSAINISSEMENT		EAU		SPANC		
PREVU		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Fonct	Mandat (678) ou Titre (778)		1 254 972,86		510 172,25	12 380,56		
Invest	Mandat ou Titre (1068)	275 148,58		162 798,17			3 561,21	
<i>Solde Recettes - Dépenses</i>		<i>979 824,28</i>		<i>347 374,08</i>		<i>-8 819,35</i>		<i>1 318 379,01</i>
CONSIGNES DDFIP								
Fonct	Mandat (678) ou Titre (778)		879 090,23		372 342,84	38 734,71		
	Diminution du résultat de fct reporté (002)		375 882,63		137 829,41			
Invest	Diminution du résultat d'investissement reporté (001)		-275 148,58		-162 798,17		3 561,21	
<i>Solde Recettes - Dépenses</i>		<i>979 824,28</i>		<i>347 374,08</i>		<i>-35 173,50</i>		<i>1 292 024,86</i>

2- Bilan financier détaillé par année, par compétence et par commune

Bilan financier établi à partir du solde du 515 après régularisation des opérations (EDM...) au compte de gestion 2020 du SIAEP de Rhuys budget principal et des comptes de liaisons avec les 2 budgets annexes

La répartition a été établie en redéfinissant les % de chaque commune après exclusion de la reprise des restes à recouvrer par GMVA et le financement des restes à réaliser.

En conséquence, le % a été défini en divisant le total de chaque commune sur le total à répartir figurant dans les dernières colonnes des tableaux figurant aux pages 4 et 5 de la convention de liquidation

Montant 515 SIAEP Rhuys 2019	6 486 335,04 € débiteur	200 571,76 €
		écart de montant entre le 515 CDG 2019 et 2020
Montant 4512 Asst SIAEP Rhuys 2019	2 896 627,80 € débiteur	
Montant 4511 SPANC SIAEP Rhuys 2019	-116 055,96 € créditeur	
Montant 515 Eau SIAEP Rhuys	3 705 763,20 € débiteur	

quote part de BERRIC recalculé		Résultat au 31/12/19 dans convention	2019	2020	2021	2022	CUMUL
eau	2,03 %	66 170,87	75 226,99 €	32 866,43 €	35 964,95 €	24 988,93 €	169 047,31 €
asst	1,11 %	55 778,44	32 152,57 €	50 141,54 €	104 538,04 €	55 755,80 €	242 587,94 €
spanc	0,47 %	530,55	-545,46 €	-9 153,85 €	-2 103,91 €	-3 824,52 €	-15 627,74 €
TOTAL ANNUEL		122 479,86	106 834,10 €	73 854,12 €	138 399,08 €	76 920,21 €	396 007,51 €

quote part de LAUZACH recalculé		Résultat au 31/12/19 dans convention	2019	2020	2021	2022	CUMUL
eau	1,87 %	60 805,66	69 297,77 €	-13 589,48 €	23 522,63 €	37 763,63 €	116 994,54 €
asst	0,98 %	49 456,18	28 386,95 €	70 057,85 €	66 642,11 €	85 994,89 €	251 081,80 €
spanc	0,16 %	174,05	-185,69 €	84,31 €	-2 617,46 €	-2 717,69 €	-5 436,53 €
TOTAL ANNUEL		110 435,89	97 499,03 €	56 552,68 €	87 547,27 €	121 040,83 €	362 639,82 €

quote part de LA VRAIE CROIX recalculé		Résultat au 31/12/19 dans convention	2019	2020	2021	2022	CUMUL
eau	1,64 %	53 353,98	60 774,52 €	1 989,43 €	-4 901,25 €	28 438,28 €	86 300,99 €
asst	2,63 %	132 220,27	76 181,31 €	125 119,34 €	99 082,93 €	85 036,90 €	385 420,49 €
spanc	0,36 %	403,48	-417,80 €	-6 193,73 €	-5 221,57 €	-5 837,35 €	-17 670,45 €
TOTAL ANNUEL		185 977,73	136 538,03 €	120 915,05 €	88 960,11 €	107 637,84 €	454 051,02 €

GLOBAL		418 893,48	340 871,16	251 321,85	314 906,47	305 598,87
CUMUL GMVA PAR BUDGET						
eau	BERRIC	169 047,31 €	total mouvement financier (autocontrôle)			
	LAUZACH	116 994,54 €	2022 cumulé			
	LA VRAIE CROIX	86 300,99 €	2019	340 871,16 €		
	TOTAL	372 342,84 €	2020	251 321,85 €		
asst	BERRIC	242 587,94 €	2021	314 906,47 €		
	LAUZACH	251 081,80 €	2022	305 598,87 €		
	LA VRAIE CROIX	385 420,49 €				
	TOTAL	879 090,23 €				
spanc	BERRIC	-15 627,74 €				
	LAUZACH	-5 436,53 €				
	LA VRAIE CROIX	-17 670,45 €				
	TOTAL	-38 734,71 €				

ASST GMVA 13111

Le détail des fiches d'actif sont dans le fichier *GMVA -SIAEP RHUYS_Actif_ compte ventilé et fiches identifiées*

NIVEAU	COMPTE	N° INVENTAIRE	FICHE	ÉTAT DE LA FICHE	DÉSIGNATION DU	CATÉGORIE INVE	DATE ACQUISITIO	ANNÉE DE MISE É	DUR	VALEUR BRUTE	AMORTISSEME	AMORTISSEME	PROVISIONS ET	VALEUR NETTE
	2315 Résultat									45 967,00	0,00	0,00		45 967,00
	2317 Résultat									5 418,37	0,00	0,00		5 418,37
	21711 Résultat									17 525,04	0,00	0,00		17 525,04
	21715 Résultat									18 545,26	0,00	0,00		18 545,26
	217311 Résultat									1 019 374,47	0,00	188 308,94		831 065,53
	217531 Résultat									1 868 570,40	0,00	1 183 396,24		685 174,16
	217532 Résultat									3 597 815,99	0,00	393 852,26		3 203 963,73
	Grand Somme									6 573 216,53	0,00	1 765 557,44		4 807 659,09

emprunts CRD (3 échéances annuels pendant 12 ans) pour un total au compte 1 625 168,58 € pas de subvention non amortissable en M49

TOTAL 3 commu	Section	A prévoir au BS 2024 pour GMVA	Résultat ex SIAEP Rhuy au 31/12/2019	Bilan 2020 à 2022	asst BERRIC	Montant 515
						242 587,94
					LAUZACH	251 081,80
Assainissement collectif	Fonct.	1 254 972,86	412 447	842 526		
					LA VRAIE CROIX	385 420,49
	Invest.	-275 148,58	-174 992	-100 156		
					TOTAL	879 090,23

Au SIAEP de Questembert, nous devons avoir

débit	515	879 090,27	crédit	778	412 447,25	1 254 972,86
				778	466 643,02	
				110	375 882,59	
1068	275 148,58			1687	1 625 168,58	
21711	17 525,04			28173	188 308,94	
21715	18 545,26			28175	1 577 248,50	
217311	1 019 374,47			1027	3 081 756,50	
217531	1 868 570,40					
217532	3 597 815,99					
2315	45 967,00					
2317	5 418,37					
cumul ONB		6 848 365,11	cumul ONB		6 848 365,11	

Pour GMVA nous devons avoir

débit	678	412 447,25	crédit	515	879 090,23
	678	466 642,98			
	110	375 882,63			
2763	1 625 168,58			1068	275 148,58
28173	188 308,94			21711	17 525,04
28175	1 577 248,50			21715	18 545,26
1027	3 081 756,50			217311	1 019 374,47
				217531	1 868 570,40
				217532	3 597 815,99
				2315	45 967,00
				2317	5 418,37
cumul ONB		6 848 365,15	cumul ONB		6 848 365,11

A noter : des intégrations sont en cours

Mise en ligne le 30/12/2024

Envoyé en préfecture le 30/12/2024
 Reçu en préfecture le 30/12/2024
 Publié le
 ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL05-DE

EAU SIAEP RHUYS

Les 3 communes ne sont concernées que par la distribution de l'eau pas par la production.
 En conséquence, le transfert d'actif ne concerne que les réseaux de distribution (pas de terrain, ni de matériel...)
 Les libellés de l'état d'actif ne permet pas d'identifier spécifiquement des fiches d'immobilisation propres aux 3 communes.

COMPTE	N° INVENTAIRE	FICHE	ÉTAT DE LA FICHE	DÉSIGNATION D'ACTIF	CATÉGORIE INVE	DATE ACQUISITION	ANNÉE DE MISE EN SERVICE	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS A	VALEUR NETTE	BERRIC	LAUZACH	LA VRAIE-CROIX	VALEUR budgétaire	cumul
Sous-total	21531			réseaux adduction eau				48 805 132,64 €	20 498 489,53 €	28 306 643,11 €	66 170,87	60 805,66	53 353,99		180 330,52
											990 744,19	912 655,98	800 404,18	comptable valeur brute	2 703 804,35
											416 119,34	383 321,75	336 175,23	comptable amortissement	1 135 616,32
											574 624,86	529 334,23	464 228,95	comptable valeur nette	1 568 188,03
											1 981 488,39	1 825 311,96	1 600 808,35	CUMUL COMPTABLE	5 407 608,70
											2 244 147,57	2 062 189,66	1 809 470,34	comptable valeur brute	6 115 807,57

COMPTE	BERRIC	LAUZACH	LVC	CUMUL	SOURCE page 7 Convention
1313	74 738,22	68 678,36	60 261,90	203 678,48	
1318	110 640,09	101 669,27	89 209,80	301 519,16	
CUMUL	185 378,31	170 347,63	149 471,70	505 197,64	

pas de subvention non amortissable en M49

emprunts CRD (3 échéances annuels pendant 12 ans) pour un total au compte 1687 autres dettes 1 215 350,02 €

TOTAL 3 communes	Section	A prévoir au BS 2024 pour GMVA	Résultat ex SIAEP Rhuys au 31/12/2019	Bilan 2020 à 2022	eau	BERRIC	169 047,31 €
	Fonct.	510 172,25	416 912,20	93 260,05		LAUZACH	116 994,54 €
Eau potable	Invest.	-162 798,17	-236 581,69	73 783,52		LA VRAIE CROIX	86 300,99 €
						TOTAL	372 342,84 €

Au SIAEP de Questembert, nous devons avoir				OB			
débit		crédit					
515	372 342,84			778	372 342,84	510 172,25	
1068	162 798,17			110	137 829,41		
21531	6 139 538,83			1687	1 215 350,02 €		
				1313	203 678,48		
				1318	301 519,16		
				28153	2 285 374,51		
				1027	2 158 585,42		
cumul	6 302 337,00			cumul	6 302 337,00		

Pour GMVA nous devons avoir				OB			
débit		crédit					
678	372 342,84			515	372 342,84		
110	137 829,41						
2763	1 215 350,02						
1313	203 678,48			1068	162 798,17		
1318	301 519,16			21531	6 139 538,83		
28153	2 285 374,51						
1027	2 158 585,42						
cumul	6 302 337,00			cumul	6 302 337,00		

Spanc SIAEP RHUYS

TOTAL 3 communes	Section	A prévoir au BS 2024 pour GMVA	Résultat ex SIAEP Rhuys au 31/12/2019	Bilan 2020 à 2022
Assainissement non collectif	Fonct.	-12 380	-2 453	-9 926
	Invest.	3 561	3 561	0

515		
spanc	BERRIC	-15 627,74 €
	LAUZACH	-5 436,53 €
	LA VRAIE CROIX	-17 670,44 €
	TOTAL 515	-38 734,71 €

Au SIAEP de Questembert, nous devons avoir

débit	678	38 734,71	OB	crédit	515	38 734,71
	1027	3 561,21	ONB		1068	3 561,21
	cumul	42 295,92			cumul	42 295,92

Pour GMVA nous devons avoir

débit	515	38 734,71	OB	crédit	778	38 734,71
	1068	3 561,21	ONB		1027	3 561,21
	cumul	42 295,92			cumul	42 295,92

Biens totalement amortis dans budget SIAEP, non repris comptablement

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 12 décembre 2024, s'est réuni le 19 décembre 2024, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUeltas : Michel GUERNEVE
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h05) - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD (arrivée à 18h10)
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h15) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL (arrivée à 18h20)
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF (arrivée à 18h20) - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE (arrivée à 18h10) - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
 : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM à partir de 19h10
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI a donné pouvoir à Guy DERBOIS à partir de 19h30
MEUCON : Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
PLOEREN : Sylvie LASTENNET (arrivée à 18h05) a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Roland NICOL
 : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE : Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
THEIX-NOYALO : Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Paulette MAILLOT
VANNES : Christine PENHOUEC a donné pouvoir à Anne LE HENANFF

VANNES : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Gérard THEPAUT

Envoyé en préfecture le 30/12/2024

Reçu en préfecture le 30/12/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL06-DE

VANNES : Karine SCHMID a donné pouvoir à Virginie TALMON
VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir Patrick LE MESTRE

Mise en ligne le 30/12/2024

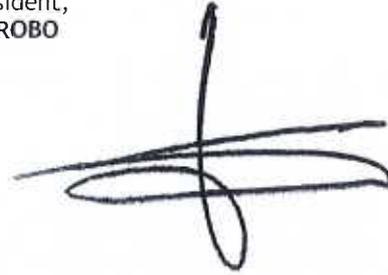
Ont été excusés :

BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU

Absents :

SURZUR : Yvan LE NEVE

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke that curves to the right and then loops back down and left, crossing itself.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 FEVRIER 2024

FINANCES

**LISSAGE DES DUREES ET DES MONTANTS
DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-3,
Vu les instructions budgétaires et comptables M57,

Les autorisations de programme correspondent à des opérations d'investissement exécutées sur plusieurs exercices comptables.

Il convient de diminuer les crédits de paiements avec un ajustement définitif qui sera votée en 2025 :

- Ostréapolis ;

Il convient de lisser les crédits de paiements des autorisations de programme ci-dessous, sans modification du montant global et avec un réajustement du calendrier :

- Aménagements cyclables Phase 1 ;
- Terrain Gens du Voyage Plougoumelen ;

Il convient de lisser les crédits de paiements des autorisations de programme ci-dessous, sans modification du montant global ni du calendrier :

- Campus Data-science et Cybersécurité ;
- Travaux Gestion des milieux aquatiques ;
- Pôle d'Echange Multimodal ;
- Aménagements cyclables phase 2 ;
- Révision des documents de planification.

Les autres AP ne sont pas modifiées.

La ventilation des crédits de paiement de ces différentes opérations est jointe en annexe. Le bilan des crédits décalés de 2024 à 2025 représente un total de 5,255 M€.

Vu l'avis de la Commission Ressources communautaires du 12 décembre 2024, il vous est proposé :

- *d'approuver les opérations de modification d'autorisations de programme telles qu'indiquées ci-dessus et en annexe ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,
David ROBO



Le secrétaire de séance,
Guillaume GRANNEC



Annexe - LISSAGE DES DUREES ET DES MONTANTS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME - 2024

Libellé AP	Mandaté Avant 2024	CP 2024	Prévision CA 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	Montant d'AP	Année de fin d'AP	crédit enlevé en DM du 19/12/24
OSTREAPOLIS	3 677 429	895 571	535 571					4 213 000	2024	-360 000
AMENAGEMENTS CYCLABLES Phase 1	3 309 261	3 731 739	3 681 739	50 000				7 041 000	2025	-50 000
RENOUVELLEMENT ZAE Phase 1 2021-2022	976 573	15 000	15 000					991 573	2024	0
CAMPUS DATA-SCIENCE ET CYBERSECURITE (POLE NUMERIQUE)	4 809 999	3 000 000	1 900 000	8 500 000	2 839 001			18 049 000	2026	-1 100 000
SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES	215 366	290 000	290 000	34 634				540 000	2025	0
RESTO DU CŒUR	253 712	2 370 000	2 370 000	276 288				2 900 000	2025	0
GDV PLOUGOUMELLEN	105 006	1 300 000	1 315 000	129 994				1 550 000	2025	15 000
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	1 563 798	1 900 000	1 450 000	1 800 000	2 800 000	2 800 000	3 386 202	13 800 000	2028	-450 000
POLE D'ECHANGE MULTIMODAL	1 183 716,06	15 950 000	13 950 000	12 400 000	4 200 000	596 284		32 330 000	2027	-2 000 000
DOCUMENT DE PLANIFICATION	0,00	700 000	600 000	400 000	35 000			1 035 000	2026	-100 000
AMENAGEMENTS CYCLABLES Phase 2	0,00	1 830 000	620 000	2 110 000				2 730 000	2025	-1 210 000
TOTAL	16 094 859	31 982 310	26 727 310	25 700 917	9 874 001	3 396 284	3 386 202	85 179 573		-5 255 000

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 12 décembre 2024, s'est réuni le 19 décembre 2024, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h05) - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD (arrivée à 18h10)
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h15) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL (arrivée à 18h20)
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF (arrivée à 18h20) - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE (arrivée à 18h10) - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM à partir de 19h10
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Guy DERBOIS à partir de 19h30
MEUCON	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET (arrivée à 18h05 a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Roland NICOL : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Paulette MAILLOT
VANNES	: Christine PENHOUEUET a donné pouvoir à Anne LE HENANFF

VANNES

: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Gérard THEPAUT

Envoyé en préfecture le 30/12/2024

Reçu en préfecture le 30/12/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL07-DE

VANNES
VANNES

: Karine SCHMID a donné pouvoir à Virginie TALMON
: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir Patrick LE MESTRE

Mise en ligne le 30/12/2024

Ont été excusés :

BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU

Absents :

SURZUR : Yvan LE NEVE

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke that loops at the top and bottom, with several horizontal strokes crossing it.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

FINANCES

**DECISION MODIFICATIVE DE DECEMBRE - EXERCICE 2024
BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Une décision modificative est nécessaire pour ajuster les crédits de l'année 2024 en fonctionnement et en investissement.

En fonctionnement

Au vu du contexte économique, les montants de fraction de TVA versés par l'Etat sont moins importants que prévu. Les recettes à désinscrire en fonctionnement sont de 1 860 000 € (+ 35 000 € déjà enlevés au BS 2024).

Sens	Chap	Chapitre Nat. (Libellé)	Article	Article libellé	Fonction	TOTAL
D	023	Virement	023	Virement à la section d'investissement	01	-1 860 000
						Total 023
Total D						-1 860 000
R	73	Impôts et taxes	7351	Fraction compensatoire de la TFPB et de la taxe d'habitation sur les résidences principales	01	-1 354 000
			7352	Fraction compensatoire de la CVAE	01	-506 000
			Total 73		-1 860 000	
Total R						-1 860 000

En investissement

Pour les Autorisations de programme (AP), en cohérence avec la délibération de lissage, il est proposé de diminuer les crédits de 5 255 000 €.

Dans la même logique, pour les crédits gérés hors AP, il est proposé de diminuer les crédits de 1 891 000 € pour des projets en partie décalés en 2025.

Sont concernés : des études et maîtrise d'œuvre (130 000 €), l'acquisition de logiciels (85 000 €), les travaux de l'ICAM (300 000 €), divers travaux administratifs (200 000 €), l'aménagement des aires d'accueil des gens du voyage (110 000 €), divers travaux pour les services Sport et Culture (128 000 €), du mobilier divers à la mobilité, à la culture et au tourisme (297 000 €). Les crédits d'acquisition foncière non utilisés sont annulés pour 150 000 €. Les subventions et fonds de concours non attribués sont diminués de 1 320 000 €.

En parallèle, les dépenses des subventions et fonds de concours pour le sport et la solidarité sont à augmenter de 660 000 €. Il faut également prévoir le versement en 2024 de la participation en capital à l'Agence Française locale pour 269 000 €.

En recettes est inscrit une subvention pour le campus data science qui ne sera reçue qu'en 2025

Mise en ligne le 30/12/2024

Envoyé en préfecture le 30/12/2024

Reçu en préfecture le 30/12/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL07-DE

(- 450 000 €). L'emprunt d'équilibre est diminué à hauteur de 4 836 000 €.

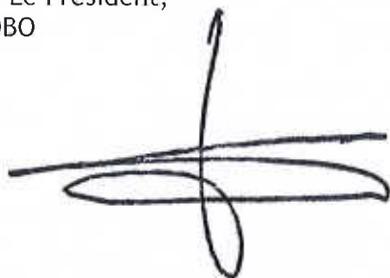
Sens	Chap	Article	Article Libellé	Fonction	Hors AP/CP	AP/CP	Total général	
D	20	2031	Frais d'études	76	-100 000		-100 000	
				61	-90 000		-90 000	
				020	-40 000		-40 000	
		2051	Concessions et droits similaires	313	-85 000		-85 000	
		202	révisions des documents d'urbanisme	510		-100 000	-100 000	
	Total 20					-315 000	-100 000	-415 000
	204	2041412	Bâtiments et installations	30	-80 000		-80 000	
				325	153 000		153 000	
				633	-50 000		-50 000	
		204121	Biens mobiliers, matériel et études	61	-30 000		-30 000	
				6312	-10 000		-10 000	
				325	257 000		257 000	
		20421	Biens mobiliers, matériel et études	632	-10 000		-10 000	
				70	-540 000		-540 000	
				501	-100 000		-100 000	
		2041582	Bâtiments et installations	552	-200 000		-200 000	
				501	-150 000		-150 000	
				424	250 000		250 000	
	20422	Bâtiments et installations	633	-150 000		-150 000		
	Total 204					-660 000		-660 000
	21	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	313	-100 000		-100 000	
				317	-35 000		-35 000	
				66	-60 000		-60 000	
2188		Autres	633	-62 000		-62 000		
			633	-50 000		-50 000		
21351		Bâtiments publics	554	-60 000		-60 000		
			23	-300 000		-300 000		
2128		Autres agencements et aménagements	554	-50 000		-50 000		
21318		Autres bâtiments publics	313	-39 000		-39 000		
			325	-35 000		-35 000		
2111		Terrains nus	323	-54 000		-54 000		
	510		-300 000		-300 000			
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	820	-40 000		-40 000			
Total 21					-1 185 000		-1 185 000	
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	86		-2 000 000	-2 000 000		
			87		-1 260 000	-1 260 000		
	2313	Constructions	633		-360 000	-360 000		
			554		15 000	15 000		
Total 23					-4 705 000		-4 705 000	
26	261	Titres de participation	01	269 000		269 000		
Total 26					269 000		269 000	
4541	1	454111	Travaux Gestion Milieux Aquatiques	76		-450 000	-450 000	
Total 45411						-450 000	-450 000	
Total D					-1 891 000	-5 255 000	-7 146 000	
R	021	021	Virement de la section de fonctionnement	01	-1 860 000		-1 860 000	
	Total 021					-1 860 000		-1 860 000
	13	1321	Etat et établissements nationaux	23	-450 000		-450 000	
	Total 13					-450 000		-450 000
	16	1641	Emprunts en euros	01	-4 836 000		-4 836 000	
Total 16					-4 836 000		-4 836 000	
Total R					-7 146 000		-7 146 000	

Vu l'avis de la Commission Ressources Communautaires en date du 12 décembre 2024, il vous est proposé :

- d'approuver la décision modificative de décembre de l'exercice 2024 pour le budget Principal ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,
David ROBO

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the right that loops around to the left, crossing a horizontal line.

Le secrétaire de séance,
Guillaume GRANNEC

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping initial 'G' followed by several loops.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 12 décembre 2024, s'est réuni le 19 décembre 2024, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h05) - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD (arrivée à 18h10)
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h15) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL (arrivée à 18h20)
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF (arrivée à 18h20) - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE (arrivée à 18h10) - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
 : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM à partir de 19h10
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI a donné pouvoir à Guy DERBOIS à partir de 19h30
MEUCON : Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
PLOEREN : Sylvie LASTENNET (arrivée à 18h05 a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Roland NICOL
 : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE : Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
THEIX-NOYALO : Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Paulette MAILLOT
VANNES : Christine PENHOUEUET a donné pouvoir à Anne LE HENANFF

VANNES

: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Gérard THEPAUT

Envoyé en préfecture le 30/12/2024

Reçu en préfecture le 30/12/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL08-DE

VANNES

: Karine SCHMID a donné pouvoir à Virginie TALMON

VANNES

: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir Patrick LE MESTRE

Mise en ligne le 30/12/2024

Ont été excusés :

BADEN

: Anita ALLAIN-LE PORT

ILE D'ARZ

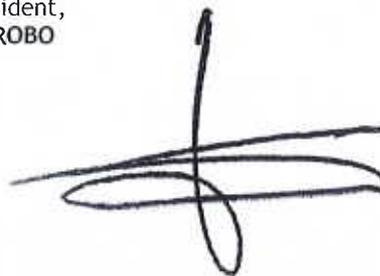
: Jean LOISEAU

Absents :

SURZUR

: Yvan LE NEVE

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke that loops at the top and bottom, intersected by a horizontal stroke that also loops, creating a stylized, cursive signature.

-08-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

FINANCES

**DECISION MODIFICATIVE DE DECEMBRE - EXERCICE 2024
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Une décision modificative est nécessaire pour ajuster les crédits de l'année 2024 en fonctionnement et en investissement.

Section de fonctionnement :

Il est procédé à un ajustement de la masse salariale entre les budgets Eau et Assainissement portant sur 200 000 €. Cette inscription est neutre car la masse salariale payée est moins importante et peut être diminuée de 190 000 € et une recette complémentaire de 10 000 € est attendue.

Les inscriptions au budget supplémentaire pour les écritures de transfert au SIAEP de Questembert doivent être corrigées conformément aux consignes de la DDFIP : baisse de 375 882,63 € au chapitre 67 et en recette baisse du résultat de fonctionnement pour le même montant.

Enfin, 51 000 € ont été inscrits pour le remboursement des Admissions en Non-Valeur aux communes de Plescop, Saint-Nolff et Séné.

En recettes est inscrite la redevance pour modernisation des réseaux imputée pour 1 910 000 M€.

Le virement à la section d'investissement est augmenté de 1 859 000 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Proposé
012	Charges de personnels	6411	Salaires, appointements, commissions de base	-190 000,00
012	Charges de personnels	6218	Autres personnels extérieurs	200 000,00
65	Autres charges de gestion courante	6588	Autres charges diverses de gestion courante	51 000,00
67	Charges exceptionnelles	678	Autres charges exceptionnelles	-375 882,63
Total Dépenses réelles de fonctionnement				-314 882,63
023	Virement à la section d'investissement	023	Virement à la section d'investissement	1 859 000,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement				1 859 000,00
Total des Dépenses de fonctionnement				1 544 117,37
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	706121	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	1 910 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	7084	Mise à disposition de personnel facturée	10 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	002	Résultat de fonctionnement reporté	-375 882,63
Total recettes réelles de fonctionnement				1 544 117,37
Total recettes ordre de fonctionnement				0,00
Total des Recettes de fonctionnement				1 544 117,37

Section d'investissement :

Les écritures de la DDFIP pour le SIAEP de Questembert doivent également être corrigées en investissement : l'inscription au c/1068 est supprimée et le résultat d'investissement (001) est diminué de 275 148,58 €.

La communauté d'agglomération doit reverser une subvention perçue à l'Agence de l'eau car les travaux n'ont pas été réalisés portant sur 1 118 000 €.

Dans le cadre de l'adhésion à l'AFL, 24 000 € sont inscrits au chapitre 26 pour la participation en capital.

Enfin, 1 750 000 € ont été inscrits en dépenses et en recettes au chapitre 16, correspondant au capital remboursé temporairement sur un contrat de prêt du Crédit Agricole. Ce dispositif de remboursement anticipé temporaire (RAT) permet de générer des économies sur les intérêts. Cette dépense s'équilibre en recettes.

Le virement de la section de fonctionnement est augmenté de 1 859 000 € et l'emprunt d'équilibre est diminué de 717 148,58 €.

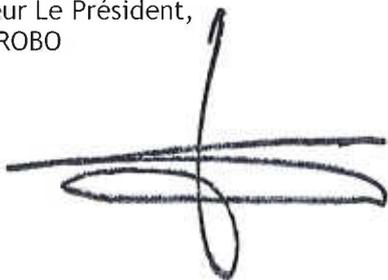
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Proposé
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-275 148,58
13	Subventions d'investissement	13111	Agence de l'eau	1 118 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	1 750 000,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	261	Titres de participation	24 000,00
Total Dépenses réelles d'investissement				2 616 851,42
Total dépenses d'ordre d'investissement				0,00
Total des Dépenses d'investissement				2 616 851,42
10	Dotations, fonds divers et réserves	1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	-275 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1641	Emprunts en euro	-717 148,58
16	Emprunts et dettes assimilées	16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie	1 750 000,00
Total recettes réelles d'investissement				757 851,42
021	Virement de la section de fonctionnement	021	Virement de la section de fonctionnement	1 859 000,00
Total recettes d'ordre d'investissement				1 859 000,00
Total des Recettes d'investissement				2 616 851,42

Vu l'avis de la Commission Ressources Communautaires en date du 12 décembre 2024, il vous est proposé :

- d'approuver la décision modificative du budget ASSAINISSEMENT REGIE présentée ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,
David ROBO



Le secrétaire de séance,
Guillaume GRANNEC



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 12 décembre 2024, s'est réuni le 19 décembre 2024, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h05) - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD (arrivée à 18h10)
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h15) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL (arrivée à 18h20)
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF (arrivée à 18h20) - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE (arrivée à 18h10) - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM à partir de 19h10
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Guy DERBOIS à partir de 19h30
MEUCON	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET (arrivée à 18h05 a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Roland NICOL : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Paulette MAILLOT
VANNES	: Christine PENHOUEC a donné pouvoir à Anne LE HENANFF

VANNES

: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Gérard THEPAUT

Envoyé en préfecture le 30/12/2024

Reçu en préfecture le 30/12/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL09-DE

VANNES

: Karine SCHMID a donné pouvoir à Virginie TALMON

VANNES

: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir Patrick LE MESTRE

Mise en ligne le 30/12/2024

Ont été excusés :

BADEN

: Anita ALLAIN-LE PORT

ILE D'ARZ

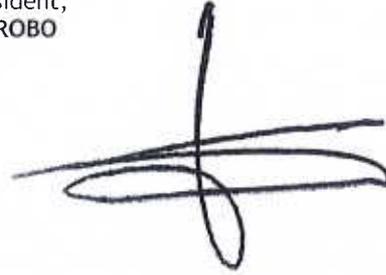
: Jean LOISEAU

Absents :

SURZUR

: Yvan LE NEVE

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that loops back down and crosses itself, with a horizontal line extending to the left.

-09-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

FINANCES

**DECISION MODIFICATIVE DE DECEMBRE - EXERCICE 2024
BUDGET ANNEXE EAU**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Une décision modificative est nécessaire pour ajuster les crédits de l'année 2024 en fonctionnement et en investissement.

Section de fonctionnement :

Il est procédé à un ajustement de la masse salariale entre les budgets Eau et Assainissement. Le budget Eau prend à sa charge les agents privés travaillant sur plusieurs compétences (+ 200 000 € en dépense). Cette hausse est compensée par une recette équivalente (refacturation au budget Assainissement).

Les inscriptions au budget supplémentaire pour les écritures de transfert au SIAEP de Questembert doivent être corrigées conformément aux consignes de la DDFIP : baisse de 137 829,41 € au chapitre 67 et en recette baisse du résultat de fonctionnement pour le même montant.

Cette DM est aussi l'occasion de corriger l'inscription de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte. En accord avec le Service de gestion comptable de Vannes, la somme encaissée est à reverser au budget Assainissement pour 1 910 000 €.

Le virement à la section d'investissement est diminué de 1 910 000 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chap	Libellé Chapitre	Art	Libellé Article	Proposé
012	Charges de personnels	6411	Salaires, appointements, commissions de base	190 000,00
012	Charges de personnels	6218	Autres personnels extérieurs	10 000,00
67	Charges exceptionnelles	678	Autres charges exceptionnelles	-137 829,41
67	Charges exceptionnelles	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 910 000,00
Total Dépenses réelles de fonctionnement				1 972 170,59
023	Virement à la section d'investissement	023	Virement à la section d'investissement	-1 910 000,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement				-1 910 000,00
Total des Dépenses de fonctionnement				62 170,59
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	7084	Mise à disposition de personnel facturée	200 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	002	Résultat de fonctionnement reporté	-137 829,41
Total recettes réelles de fonctionnement				62 170,59
Total recettes ordre de fonctionnement				0,00
Total des Recettes de fonctionnement				62 170,59

Section d'investissement :

Il est procédé à un transfert de crédit à hauteur de 1 000 000 € du chapitre 21 au chapitre 23 pour engager des marchés de travaux.

Les écritures de la DDFIP pour le SIAEP de Questembert doivent également être corrigées en investissement : l'inscription au 1068 a été supprimée et le 001 est diminué de 162 798,17 €.

Enfin, 25 500 € ont été inscrits au chapitre 26 pour la participation de GMVA en capital de l'AFL.

Le virement de la section de fonctionnement est diminué de 1 910 000 € et l'emprunt d'équilibre est augmenté de 1 935 000 €.

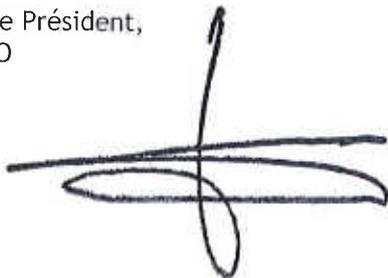
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chap	Libellé Chapitre	Art	Libellé Article	Proposé
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-162 798,17
10	Dotations, fonds divers et réserves	1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	-74 000,00
21	Immobilisations corporelles	21531	Réseaux d'adduction d'eau	-1 000 000,00
23	Immobilisations en cours	2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 000 000,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	261	Titres de participation	25 500,00
Total Dépenses réelles d'investissement				-211 298,17
Total dépenses d'ordre d'investissement				0,00
Total des Dépenses d'investissement				-211 298,17
10	Dotations, fonds divers et réserves	1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	-237 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1641	Emprunts en euro	1 935 701,83
Total recettes réelles d'investissement				1 698 701,83
021	Virement de la section de fonctionnement	021	Virement de la section de fonctionnement	-1 910 000,00
Total recettes d'ordre d'investissement				-1 910 000,00
Total des Recettes d'investissement				-211 298,17

Vu l'avis de la Commission Ressources Communautaires en date du 12 décembre 2024, il vous est proposé :

- d'approuver la décision modificative du budget EAU REGIE présentée ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,
David ROBO



Le secrétaire de séance,
Guillaume GRANNEC



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 12 décembre 2024, s'est réuni le 19 décembre 2024, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h05) - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD (arrivée à 18h10)
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h15) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL (arrivée à 18h20)
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF (arrivée à 18h20) - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE (arrivée à 18h10) - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM à partir de 19h10
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Guy DERBOIS à partir de 19h30
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET (arrivée à 18h05) a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Roland NICOL
	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Paulette MAILLOT
VANNES	: Christine PENHOUEUET a donné pouvoir à Anne LE HENANFF

VANNES

: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Gérard THEPAUT

Envoyé en préfecture le 30/12/2024

Reçu en préfecture le 30/12/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL10-DE

VANNES

: Karine SCHMID a donné pouvoir à Virginie TALMON

VANNES

: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir Patrick LE MESTRE

Mise en ligne le 30/12/2024

Ont été excusés :

BADEN

: Anita ALLAIN-LE PORT

ILE D'ARZ

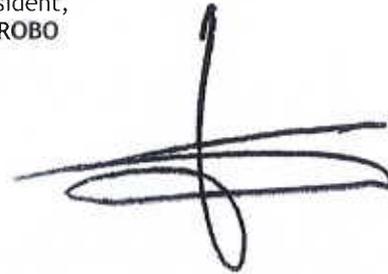
: Jean LOISEAU

Absents :

SURZUR

: Yvan LE NEVE

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves to the right and then loops back down and left, crossing itself.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

FINANCES

**DECISION MODIFICATIVE DE DECEMBRE 2024
BUDGET TRANSPORT**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Cette décision modificative permet d'ajouter des crédits pour le versement en capital à l'Agence Française Locale.

Pour ce faire, il est proposé en section d'investissement de diminuer les crédits du compte 2156 de 65 500 € et d'augmenter les crédits du compte 261 de 65 500 €.

Les dépenses d'investissement :

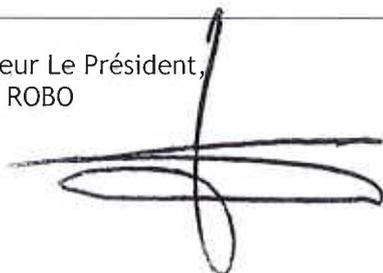
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Proposé
21	Immobilisations corporelles	2156	Matériel de transport d'exploitation	-65 500,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	261	Titres de participation	65 500,00
Total Dépenses réelles d'investissement				0,00
Total dépenses d'ordre d'investissement				0,00
Total des Dépenses d'investissement				0,00
Total recettes réelles d'investissement				0,00
Total recettes d'ordre d'investissement				0,00
Total des Recettes d'investissement				0,00

Vu l'avis de la Commission Ressources Communautaires du 12 décembre 2024, il vous est proposé :

- d'approuver la décision modificative de décembre de l'exercice 2024 pour le budget Transport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,
David ROBO



Le secrétaire de séance,
Guillaume GRANNEC



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 12 décembre 2024, s'est réuni le 19 décembre 2024, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h05) - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD (arrivée à 18h10)
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h15) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL (arrivée à 18h20)
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF (arrivée à 18h20) - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE (arrivée à 18h10) - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM à partir de 19h10
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Guy DERBOIS à partir de 19h30
MEUCON	: Pierrick MESSEGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET (arrivée à 18h05) a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Roland NICOL : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Paulette MAILLOT
VANNES	: Christine PENHOUEUET a donné pouvoir à Anne LE HENANFF

VANNES : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Gérard THEPAUT

Envoyé en préfecture le 30/12/2024

Reçu en préfecture le 30/12/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL11-DE

VANNES : Karine SCHMID a donné pouvoir à Virginie TALMON
VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir Patrick LE MESTRE

Mise en ligne le 30/12/2024

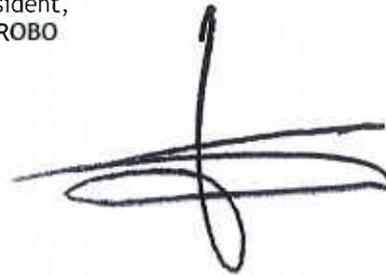
Ont été excusés :

BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU

Absents :

SURZUR : Yvan LE NEVE

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke that loops around and crosses itself, forming a stylized, abstract shape.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

FINANCES

**DECISION MODIFICATIVE DE DECEMBRE - EXERCICE 2024
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Une décision modificative est nécessaire pour ajuster les crédits de l'année 2024 en fonctionnement et en investissement.

Section de fonctionnement :

Les inscriptions au budget supplémentaire pour les écritures de transfert au SIAEP de Questembert doivent être corrigées conformément aux consignes de la DDFIP : inscription complémentaire de 26 354,71 €.

Les amortissements de subventions sont ajustés à hauteur de 5 000 €. Les recettes liées à la redevance d'assainissement non collectif sont diminuées de 31 354,71 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Art	Libellé Article	Proposé
Total Dépenses réelles de fonctionnement				0,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement				0,00
Total des Dépenses de fonctionnement				0,00
77	Produits exceptionnels	778	Autres produits exceptionnels	26 354,71
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	7062	Redevances d'assainissement non collectif	-31 354,71
Total recettes réelles de fonctionnement				-5 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	5 000,00
Total recettes ordre de fonctionnement				5 000,00
Total des Recettes de fonctionnement				0,00

Section d'investissement :

Les écritures de la DDFIP pour le SIAEP de Questembert doivent également être corrigées en investissement : l'inscription au 1068 est supprimée et le résultat d'investissement (001) est diminué de 3 561,21 €.

Les amortissements de subventions sont ajustés à hauteur de 5 000 € et les dépenses de matériel de 4 999,21 €.

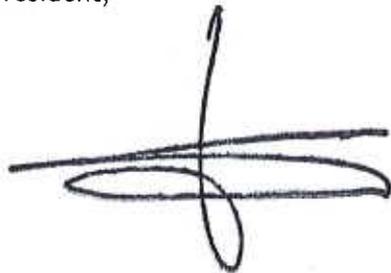
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Art	Libellé Article	Proposé
10	Dotations, fonds divers et réserves	1068	Autres réserves	-3 562,00
21	Immobilisations corporelles	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	-4 999,21
Total Dépenses réelles d'investissement				-8 561,21
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	139111	Agence de l'eau	5 000,00
Total dépenses d'ordre d'investissement				5 000,00
Total des Dépenses d'investissement				-3 561,21
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-3 561,21
Total recettes réelles d'investissement				-3 561,21
Total recettes d'ordre d'investissement				0,00
Total des Recettes d'investissement				-3 561,21

Vu l'avis de la Commission Ressources Communautaires en date du 12 décembre 2024, il vous est proposé :

- d'approuver la décision modificative du budget SPANC présentée ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,
David ROBO



Le secrétaire de séance,
Guillaume GRANNEC



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 12 décembre 2024, s'est réuni le 19 décembre 2024, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h05) - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD (arrivée à 18h10)
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h15) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUY	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL (arrivée à 18h20)
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF (arrivée à 18h20) - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE (arrivée à 18h10) - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM à partir de 19h10
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Guy DERBOIS à partir de 19h30
MEUCON	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET (arrivée à 18h05) a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Roland NICOL : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Paulette MAILLOT
VANNES	: Christine PENHOUEC a donné pouvoir à Anne LE HENANFF

VANNES

: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Gérard THEPAUT

Envoyé en préfecture le 30/12/2024

Reçu en préfecture le 30/12/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL12-DE

VANNES

: Karine SCHMID a donné pouvoir à Virginie TALMON

VANNES

: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir Patrick LE MESTRE

Mise en ligne le 30/12/2024

Ont été excusés :

BADEN

: Anita ALLAIN-LE PORT

ILE D'ARZ

: Jean LOISEAU

Absents :

SURZUR

: Yvan LE NEVE

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke that loops at the top and bottom, crossing a horizontal stroke.

-12-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

FINANCES

**BUDGET 2025 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT
POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite **du quart** des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ci-dessous, par chapitre, la proposition des investissements, hors AP/CP, pour le budget principal :

Chapitre	Libellé chapitre	Total crédits ouverts en 2024 (BP + BS + DM)	Montant à prévoir en autorisation
20	Immobilisations incorporelles	1 312 000	328 000
204	Subventions d'équipement versées	11 971 000	2 992 750
21	Immobilisations corporelles	6 119 000	1 529 750
23	Immobilisations en cours	2 830 000	707 500
26	Participations et créances rattachées	3 312 500	828 125
4581	Opérations sous mandat	1 000 000	250 000
	TOTAL	26 544 500	6 636 125

Dans le cadre d'une gestion pluriannuelle, la limite du montant de crédits de paiement par chapitre est égale **aux tiers** des autorisations de programme ouvertes au cours de l'exercice précédent :

Chapitre	Libellé chapitre	Total crédits ouverts en 2024 (BP + BS + DM)	Montant à prévoir en autorisation
20	Immobilisations incorporelles	890 000	296 667
23	Immobilisations en cours	23 773 000	7 924 333
45411	Opérations pour compte de tiers	1 450 000	483 333
	TOTAL	26 113 000	8 704 333

Les montants sont les suivants pour les budgets annexes :

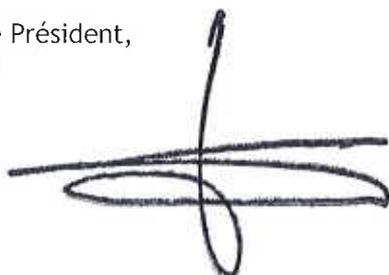
Budget	Chapitre	Crédits ouverts en 2024	Ouverture 25%
BA Déchets	20	48 000	12 000
	21	3 806 000	951 500
	23	1 335 000	333 750
Total BA Déchets		5 189 000	1 297 250
BA Transports	20	197 000	49 250
	21	5 732 000	1 433 000
	23	1 250 000	312 500
	26	65 500	16 375
Total BA Transports		7 244 500	1 811 125
BA Très haut débit	21	167 000	41 750
Total BA Très haut débit		167 000	41 750
BA Aéroport	20	1 000	250
	23	75 000	18 750
Total BA Aéroport		76 000	19 000
BA SPANC	20	25 001	6 250
	21	23 500	5 875
Total BA SPANC		48 501	12 125
BA Eau potable - Régie	20	458 000	114 500
	21	2 875 000	718 750
	23	10 457 000	2 614 250
	26	25 500	6 375
Total BA Eau potable - Régie		13 815 500	3 453 875
BA Assainissement - Régie	20	1 184 200	296 050
	21	3 826 800	956 700
	23	17 090 000	4 272 500
	26	24 000	6 000
Total BA Assainissement - Régie		22 125 000	5 531 250

Vu l'avis de la Commission Ressources Communautaires du 12 décembre 2024, il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Président à engager et mandater les dépenses d'investissement listées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,
David ROBO



Le secrétaire de séance,
Guillaume GRANNEC



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 12 décembre 2024, s'est réuni le 19 décembre 2024, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h05) - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD (arrivée à 18h10)
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h15) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL (arrivée à 18h20)
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF (arrivée à 18h20) - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE (arrivée à 18h10) - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
 : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM à partir de 19h10
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI a donné pouvoir à Guy DERBOIS à partir de 19h30
MEUCON : Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
PLOEREN : Sylvie LASTENNET (arrivée à 18h05 a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Roland NICOL
 : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE : Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
THEIX-NOYALO : Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Paulette MAILLOT
VANNES : Christine PENHOUEY a donné pouvoir à Anne LE HENANFF

VANNES : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Gérard THEPAUT

Envoyé en préfecture le 30/12/2024

Reçu en préfecture le 30/12/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241219-241219_DE13-DE

VANNES : Karine SCHMID a donné pouvoir à Virginie TALMON
VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir Patrick LE MESTRE

Mise en ligne le 30/12/2024

Ont été excusés :

BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU

Absents :

SURZUR : Yvan LE NEVE

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke that loops back down and then a horizontal stroke that loops back up, forming a stylized 'D' or 'R' shape.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

FINANCES

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR ENGAGER LIQUIDER ET MANDATER
LES DEPENSES POUR DEUX PARTENAIRES**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L 1612-1, que le Président est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes, et d'engager, et de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Cependant, par souci de lisibilité et de sincérité budgétaire, et pour assurer le bon fonctionnement de l'Echonova et de 47° Nautik, il apparaît nécessaire de verser un acompte à ces deux partenaires, avant le vote du budget primitif 2025.

Imputation	Gestionnaire	Libellé	Montant
65736222 / 317	Culture	Acompte contribution à l'Echonova avant détermination du montant global	185 000 €
65736222 / 325	Sport	Acompte contribution à 47° Nautik avant détermination du montant global	220 000 €

Aussi, le Conseil Communautaire autorise le Président à payer un premier acompte à ces deux partenaires avant le vote du budget primitif 2025, ainsi qu'à signer chacune des conventions avec l'Echonova et 47° Nautik.

Vu l'avis de la Commission Ressources Communautaires du 12 décembre 2024, il vous est proposé :

- *d'autoriser Monsieur le Président à engager et mandater les dépenses d'investissement listées ci-dessus ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,
David ROBO



Le secrétaire de séance,
Guillaume GRANNEC



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 12 décembre 2024, s'est réuni le 19 décembre 2024, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h05) - Bernard RIBAUD
PLougoumeLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD (arrivée à 18h10)
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h15) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL (arrivée à 18h20)
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF (arrivée à 18h20) - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE (arrivée à 18h10) - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM à partir de 19h10
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Guy DERBOIS à partir de 19h30
MEUCON	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET (arrivée à 18h05) a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Roland NICOL : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Paulette MAILLOT
VANNES	: Christine PENHOUEUET a donné pouvoir à Anne LE HENANFF

VANNES

: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Gérard THEPAUT

Envoyé en préfecture le 30/12/2024

Reçu en préfecture le 30/12/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL14-DE

VANNES

: Karine SCHMID a donné pouvoir à Virginie TALMON

VANNES

: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir Patrick LE MESTRE

Mise en ligne le 30/12/2024

Ont été excusés :

BADEN

: Anita ALLAIN-LE PORT

ILE D'ARZ

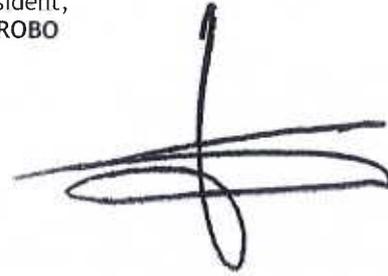
: Jean LOISEAU

Absents :

SURZUR

: Yvan LE NEVE

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke that loops back down and then a horizontal stroke that loops back up, forming a stylized, abstract mark.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

FINANCES

**ASSUJETISSEMENT A LA TVA APPLICABLE
AU BUDGET ANNEXE PRODUCTION ET VENTE D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Par la délibération n°17 du 10 octobre 2024, un budget annexe Production et vente d'électricité photovoltaïque a été créé avec effet au 1^{er} janvier 2025.

Ce budget annexe est assujetti à la TVA, il convient donc de créer un service « Production et vente d'électricité photovoltaïque » auprès du Service des Impôts des Entreprises de Vannes pour effectuer des déclarations mensuelles de TVA.

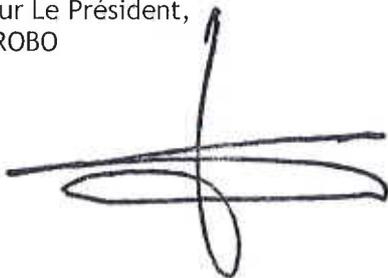
Vu l'avis de la Commission Ressources communautaires du 12 décembre 2024

Il vous est proposé :

- *de confirmer la création du service auprès du SIE ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,
David ROBO



Le secrétaire de séance,
Guillaume GRANNEC



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 12 décembre 2024, s'est réuni le 19 décembre 2024, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h05) - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD (arrivée à 18h10)
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h15) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL (arrivée à 18h20)
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF (arrivée à 18h20) - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE (arrivée à 18h10) - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM à partir de 19h10
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Guy DERBOIS à partir de 19h30
MEUCON	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET (arrivée à 18h05 a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Roland NICOL : Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Paulette MAILLOT
VANNES	: Christine PENHOUEC a donné pouvoir à Anne LE HENANFF

VANNES : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Gérard THEPAUT

Envoyé en préfecture le 30/12/2024

Reçu en préfecture le 30/12/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL15-DE

VANNES : Karine SCHMID a donné pouvoir à Virginie TALMON

VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir Patrick LE MESTRE

Mise en ligne le 30/12/2024

Ont été excusés :

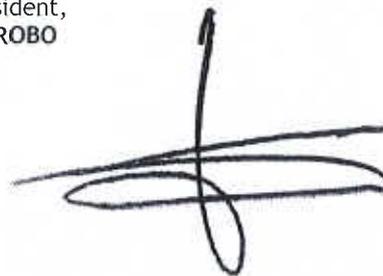
BADEN : Anita ALLAIN-LE PORT

ILE D'ARZ : Jean LOISEAU

Absents :

SURZUR : Yvan LE NEVE

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves to the right and loops back down, crossing itself.

-15-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

FINANCES

**ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES ANTERIEURES A 2020
COMPETENCE EAU & ASSAINISSEMENT**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

La communauté d'agglomération exerce la compétence Eau et Assainissement depuis le 1^{er} janvier 2020. Les modalités financières du transfert de compétence entre les communes et l'agglomération ont été réglées par délibération et procès-verbaux de transfert de compétence. Cependant, la question de la prise en charge des créances restant à recouvrer et donc potentiellement admises en non-valeur n'a pas été abordée car en principe à la charge des communes.

Les communes concernées ont interrogé la communauté d'agglomération sur une éventuelle prise en charge de leurs créances admises en non-valeur relatives à la compétence eau et assainissement. Au regard de l'état des restes à recouvrer des ex-budgets communaux positionné au 15/08/2024 transmis par le Service de Gestion Comptable, le montant maximal à prendre en charge serait de 103 681 €.

La communauté d'agglomération a répondu favorablement à cette demande.

Ainsi, il a été convenu que les communes délibèrent sur l'admission en non-valeur des listes présentées par le Service de Gestion Comptable, les comptabilisent sur l'exercice comptable 2024 puis adresse une demande de prise en charge à l'agglomération en précisant ce qui relève de l'eau ou de l'assainissement.

A titre indicatif, pour l'année 2024, les communes de SENE, PLESCOP et de SAINT-NOLFF envisagent d'adresser une demande de remboursement respectivement de 6 622,77 €, 27 581,46 € et 16 495,65 €. Ces montants comprennent les listes présentées aux communes pour les années 2020 à 2024.

Il s'agit de montants maximum qui seront éventuellement corrigés des montants recouverts entre la présentation des demandes et la prise en charge comptable des admissions en non-valeur.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Communautaires du 12 décembre 2024,

Il vous est proposé :

- de se prononcer sur le principe de la prise en charge par l'agglomération des créances admises en non-valeur relative à la compétence Eau et Assainissement antérieures à 2020 présentée par les communes ;
- de prélever les crédits correspondants concernés sur les budgets concernés ;

Mise en ligne le 30/12/2024

Envoyé en préfecture le 30/12/2024

Reçu en préfecture le 30/12/2024

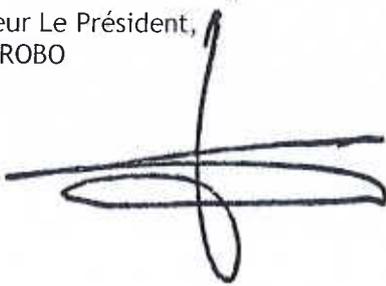
Publié le

ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL15-DE

- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,
David ROBO



Le secrétaire de séance,
Guillaume GRANNEC



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 12 décembre 2024, s'est réuni le 19 décembre 2024, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (départ à 19h10)
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET (arrivée 18h05) - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD (arrivée à 18h10)
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h15) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Anthony MOREL (arrivée à 18h20)
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF (arrivée à 18h20) - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE (arrivée à 18h10) - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM à partir de 19h10
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Guy DERBOIS à partir de 19h30
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET (arrivée à 18h05) a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Roland NICOL
	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Paulette MAILLOT
VANNES	: Christine PENHOUEUET a donné pouvoir à Anne LE HENANFF

VANNES

: Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Gérard THEPAUT

Envoyé en préfecture le 30/12/2024

Reçu en préfecture le 30/12/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL16-DE

VANNES

: Karine SCHMID a donné pouvoir à Virginie TALMON

VANNES

: Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir Patrick LE MESTRE

Mise en ligne le 30/12/2024

Ont été excusés :

BADEN

: Anita ALLAIN-LE PORT

ILE D'ARZ

: Jean LOISEAU

Absents :

SURZUR

: Yvan LE NEVE

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves to the right and then loops back down and left, crossing itself.

-16-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

FINANCES

ADHESION A L'AGENCE FRANCE LOCALE

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

L'Agence France Locale (AFL) est un établissement bancaire créée de la volonté de collectivités de mutualiser leur accès au financement. C'est une structure qui appartient aux collectivités adhérentes.

L'établissement finance des prêts long terme, les lignes de trésorerie, des prêts relais ou des crédits avec phase de mobilisation sans limitation sur le montant, avec capacité d'octroyer des prêts au-delà de 40 ans (intéressant le cas échéant pour le secteur eau & assainissement).

L'AFL est une structure qui est autonome vis-à-vis de l'Etat et du monde bancaire traditionnel, et qui agit uniquement dans l'intérêt des collectivités adhérentes qui assurent sa gouvernance.

L'optimisation du coût de financement par l'AFL permet d'obtenir des conditions financières compétitives, et surtout d'avoir un accès régulier aux crédits quand les banques traditionnelles limitent leur financement.

Ainsi, il vous propose de désigner David ROBO, en sa qualité de Président, et François MOUSSET, en sa qualité de Vice-Président chargé des Finances, en tant que représentants titulaire et suppléant de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale.

Vu l'avis du Bureau du 15 novembre et de la Commission Ressources communautaires du 12 décembre 2024,

Il vous est proposé :

- d'approuver l'adhésion de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération à l'Agence France Locale - Société Territoriale ;
- d'approuver la souscription d'une participation au capital de l'Agence France Locale - Société Territoriale d'un montant global de **383 200 euros** (l'ACI) de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, établi sur la base des Comptes de l'exercice (2022) :
 - o en incluant les budgets suivants : le Budget Principal, le BA Eau Régie, Le BA Assainissement Régie, le BA Transport
 - o en excluant tous les autres budgets annexes.
 - o Encours de dette (2022). : 22 029 134 €

LIBELLE_BUDGET	RRFR	ACI RRF 2022	DETTE		ACI RETENU
			2022	ACI DETTE 2022	
ASSAINISSEMENT REGIE CA GMVA	7 991 159,20	24 000,00	1 456 666,25	13 200,00	24 000,00
BUDGET PRINCIPAL CA GMVA	89 469 310,14	268 500,00	18 780 288,21	169 100,00	268 500,00
EAU REGIE CA GMVA	8 467 687,73	25 500,00	1 792 179,28	16 200,00	25 500,00
TRANSPORTS CA GMVA	21 801 089,33	65 500,00	0,10	100,00	65 500,00
TOTAL	127 729 246,40	383 500,00	22 029 133,84	198 300,00	383 500,00

- d'autoriser l'inscription de la dépense correspondant au paiement de l'ACI au chapitre 26 [section Investissement] du budget de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ;
- d'autoriser le Président à procéder au paiement de cette participation au capital de l'Agence France Locale - Société Territoriale et selon les modalités suivantes : paiement en une fois pour 383 200 € sur l'exercice 2024 ;
- d'autoriser le Président à signer le contrat de séquestre si ce compte devait être ouvert pour le versement des tranches d'apport en capital ;
- d'autoriser le Président à signer l'acte d'adhésion au Pacte d'actionnaires ;
- d'autoriser le Président à prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à l'adhésion et à la participation de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération à l'Agence France Locale - Société Territoriale ;
- d'octroyer une garantie autonome à première demande (ci-après « la Garantie ») de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les Bénéficiaires) :
 - le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour chaque exercice du mandat est égal au montant maximal des emprunts que Golfe du Morbihan - Vannes agglomération est autorisé(e) à souscrire pour chaque exercice ;
 - la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par Golfe du Morbihan - Vannes agglomération auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
 - la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
 - si la Garantie est appelée, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de cinq jours ouvrés ;
 - le nombre de Garanties octroyées par le Président sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et sous réserve que le montant maximal de chaque Garantie soit égal au montant tel qu'il figure dans l'engagement de garantie.
- d'autoriser le Président ou son représentant, pendant son mandat, à signer le ou les engagements de Garantie pris par Golfe du Morbihan- Vannes agglomération, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe ;
- d'autoriser le Président pendant la durée de son mandat à :
 - prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la garantie autonome à première demande accordée par Golfe du Morbihan - Vannes agglomération aux créanciers de l'Agence France Locale bénéficiaires des Garanties ;
 - engager toutes les procédures utiles à la mise en œuvre de ces actes et documents ;

Mise en ligne le 30/12/2024

Envoyé en préfecture le 30/12/2024

Reçu en préfecture le 30/12/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241219-241219_DEL16-DE

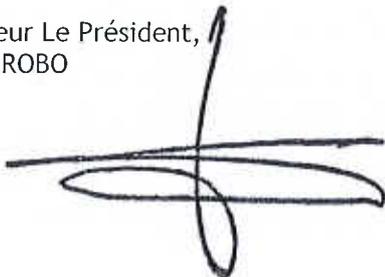
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

POUR : 84 VOIX

CONTRE : 0 VOIX

ABSTENTION : 1 VOIX

Monsieur Le Président,
David ROBO



Le secrétaire de séance,
Guillaume GRANNEC



Annexe à la DEL N° 16

Note explicative de synthèse sur l'adhésion soumise à délibération précisant l'effectivité du respect des critères mentionnés à l'article D. 1611-41° du code général des collectivités territoriales

1. Aux termes de l'article D. 1611-41 du code général des collectivités territoriales et pour l'application de l'article L. 1611-3-2 du code général des collectivités territoriales, « peuvent adhérer à l'Agence France Locale, les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux sous réserve de s'être assuré que « le cadre d'appétit au risque établi par l'Agence France Locale inclut une exigence minimale de fonds propres à hauteur d'au moins 1,7% de son exposition totale ».

A la date de la présente délibération, l'Agence France Locale s'impose un ratio de levier bancaire strictement supérieur à 2,25%. L'exigence minimale est donc respectée.

2. Aux termes de l'article D. 1611-41 du code général des collectivités territoriales et pour l'application de l'article L. 1611-3-2 du code général des collectivités territoriales, « *peuvent adhérer à l'Agence France Locale, les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux dont la **capacité de désendettement**, définie comme le rapport entre l'encours de dette à la date de clôture des comptes et l'épargne brute de l'exercice écoulé et exprimée en nombre d'années, constatée lors du pénultième exercice, est inférieure à :*
 - **douze années** sur la moyenne des trois dernières années pour les communes, la Ville de Paris, les groupements et établissements publics locaux ;
 - **dix années** sur la moyenne des trois dernières années pour les départements et la métropole de Lyon ;
 - **neuf années** sur la moyenne des trois dernières années pour les régions, la collectivité de Corse, les collectivités territoriales de Guyane et de Martinique.

Ce ratio prend en compte le budget principal et les budgets annexes. Il est défini en nombre d'années. L'épargne brute est égale à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Lorsque l'épargne brute d'une collectivité territoriale ou d'un groupement des collectivités territoriales est négative ou nulle, son montant est considéré comme égal à un euro pour le calcul de la capacité de désendettement.

L'encours de dette s'entend comme le solde créditeur constaté dans les comptes d'emprunts et de dettes assimilées, à l'exception des intérêts courus et des primes de remboursement des obligations. »

Il est constaté que Golfe du Morbihan Vannes Agglomération satisfait aux exigences réglementaires, en ce que sa capacité de désendettement constatée lors de l'exercice 2022, est égale à 1,52 années, et est ainsi effectivement inférieure à 12 années sur la moyenne des trois dernières années (2020, 2021 et 2022) :

SIREN de la collectivité	Nom de la collectivité	Capacité de désendettement maximum	Encours de dette	Epargne brute	Capacité de désendettement
					Moyenne de 2020 à 2022
200067932	CA GOLFE MORBIHAN VANNES AGGLO	12	40 765 998,06 €	26 837 393,36 €	1,52